

**L'ECHARP**  
**ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS**  
**EN PARTENARIAT AVEC**

**LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB**

**ET**

**LE CENTRE ALBERT MARINUS**

**VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »**

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES  
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

**NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP**

**Bibliothèque Centrale du  
Brabant Wallon – FWB**

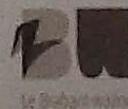
Place Albert 1er, 1 - 1400  
Nivelles  
+32 67/893.589  
bibcentrale.mediation@cfwb.be  
www.escapages.cfwb.be

**Echarp**

Entente des Cercles  
d'Histoire et d'Archéologie  
du Roman Païs  
+32 479/245.148  
echarp@gmail.com  
www.echarp.be

**Centre Albert Marinus**

Musée communal de Woluwe  
-Saint-Lambert  
40, rue de la Charrette  
1200 Bruxelles  
+32 2/762.62.14  
fondationmarinus@hotmail.com  
www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la  
Province du  
Brabant Wallon

Revue de Recherches historiques  
publiée par l'Institut royal de  
Etudes scientifiques de Belgique

# LE FOLKLORE DE BRABANCON



398

(493.2)

FOL

F

année

1-92 --

-- 12, Vieille Halle au Blé, Bruxelles --

U 342

PROVINCE DE BRABANT

SERVICE DE RECHERCHES HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES  
DIENST VAN GESCHIEDKUNDIGE EN FOLKLORISTISCHE OPZOEKINGEN

12, Vieille-Halle-aux-Blés

BRUXELLES

*enr.*

PROVINCIE BRABANT

12, Oud Koorhuis

BRUSSEL

Supplément au *Folklore Brabançon*, nos 91-92, août-octobre 1936

AVIS.

La XVI<sup>e</sup> année de notre Revue commence avec ce numéro. Nous prions les abonnés qui n'ont pas encore procédé au renouvellement de leur abonnement de bien vouloir effectuer au compte chèque n<sup>o</sup> 255.94 (*Le Folklore Brabançon, Bruxelles*) le versement de la somme de 35 francs.

Dans une quinzaine de jours une quittance de 35 francs, majorée des frais d'envoi (0,90) sera envoyée aux retardataires. Nous insistons auprès de nos lecteurs pour qu'ils nous évitent ce travail, car notre Service en se développant nous accapare à un point tel que ces besognes entravent son bon fonctionnement. Chacun un peu de bonne volonté s. v. p. et nous vous en remercions d'avance.

La Rédaction.

~~1854~~  
~~79/5 PR~~

16<sup>e</sup> année

N<sup>os</sup> 91-96

BULLETIN  
DU SERVICE DE RECHERCHES HISTORIQUES ET FOLKORIQUES  
DU BRABANT

Le Folklore Brabançon



IMPRIMERIE  
CHARLES PEETERS  
LÉAU.

BRUXELLES  
12, VIEILLE HALLE AU BLE

398  
(493.2)  
FOL  
F'

16<sup>e</sup> année -- N<sup>os</sup> 91-92.

Août-Octobre 1936.

# Le Folklore Brabançon

## SOMMAIRE

Rites et Symboles dans la Vie sociale et dans le Folklore. — L'Astronomie à Malines. — Les Sires d'Eppeghem. — Sainte Julienne de Liège dans le Brabant. Considérations sur les reliques. — Anciennes dénominations des points cardinaux et des vents — Enseignes nivelloises. — Li Mont dès Bes. — Les Epouvantails de la vieille Bèbette. — Menus Faits. — Bibliographie. — Le Mouvement Folklorique. — Nos Excursions. — Fonds de Résistance. — Nécrologie. — Tables.

## Rites et Symboles dans la Vie sociale et dans le Folklore. (1)

ALBERT MARINUS.

Au professeur et ami, M. Otto Lehmann, en hommage d'admiration pour son esprit et de sympathie pour son caractère.

On conduit les foules par les sentiments et non par la raison. C'est une constatation devenue banale de la psychologie et de la sociologie.

Encore faut-il que la constatation étant faite on en tienne compte tant dans l'étude scientifique des phénomènes que dans le gouvernement des hommes. Si, pour agglomérer des individus, les entretenir dans un état c

(1) Discours prononcé à la séance de la I. für Volkskunde, tenue à Berlin le 2 octobre 1935, au cours de la réunion du Deutsche Museum für Volkskunde.

a.s.b.l. BIBLIOTHEQUE  
PRINCIPALE DE  
NIVELLES  
Place Albert 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 1  
1400 NIVELLES  
Tél. 067/22.77.88

LI. 342  
F. R. W.

prit qui les unit les uns aux autres, il faut aller éveiller chez eux des activités d'ordre émotif, il faut aussi savoir donner aux moyens employés les apparences de la raison. Un mouvement collectif ne reste coordonné que si la foule qui constitue la collectivité donne à des arguments purement sentimentaux la valeur et la force d'arguments rationnels.

Un rassemblement d'individus se présente avec une intensité plus ou moins grande de cohésion, depuis le simple attroupement occasionnel, tout fortuit et sans durée, la foule amorphe, jusqu'au groupement ordonné, discipliné, hiérarchisé et perpétuant son organisation de génération à génération ; le groupement auquel on donne habituellement le nom de société, terme discutable mais que nous ne discuterons pas ici.

Quels sont les moyens employés, les mécanismes psycho-sociaux qui font que des individus ayant chacun leur personnalité, des individus dont aucun n'est identique à un autre en arrivent à agir avec une telle uniformité, une telle harmonie, un tel ensemble qu'on les croirait tous coulés au même moule ?

1° LES RITES. — Nous ne pouvons songer à analyser l'ensemble de ces mécanismes ; nous ne parlerons que des rites et des symboles comme facteurs de cohésion des groupes humains. Disons aussi que les rites ne sont pas seulement religieux, comme on a l'habitude de le croire. Il y a des rites politiques, des rites du langage, des rites nationaux, des rites professionnels, des rites militaires, des rites de la table. C'est dans ce sens élargi et général que nous entendons le mot rite. Tout milieu social se caractérise par des cérémonies, par des gestes qui s'imposent à tous les individus constitutifs de ce milieu et qui attestent de leur appartenance à ce milieu ; qu'il s'agisse des règles du savoir vivre ou de la déférence, des formules, des expressions et même dans une certaine mesure de l'accent du langage, des usages des professions ou des affaires, partout où il y a vie sociale, il y a un ensemble de rites dont l'observance est devenue machinale, quasi inconsciente, chez les individus. Le rite est une trame sur laquelle se brode la vie sociale d'un groupe. Comment s'ex-

pliquer cet aspect rituel ? Voici, pensons-nous une de ses raisons d'être.

La mentalité humaine est extraordinairement mouvante. L'esprit de l'homme est traversé constamment par un flux tellement rapide d'idées, de pensées, si diverses en qualité d'un individu à l'autre, d'un moment à l'autre, qu'il faut en canaliser le cours. L'homme étant un être social, que deviendrait la vie collective si elle était sans cesse secouée par la trépidation constante de tous nos esprits ? Les usages, les cérémonies, les systèmes, les rites ont pour objectif d'arrêter le changement constant de nos idées et de nos pensées, d'en ralentir le cours, de fixer l'attention de tous simultanément sur certaines idées seulement et d'établir entre tous une conformité de pensées. Une sélection se fait parmi les idées, parmi les pensées, et les esprits de tous s'accrochent aux idées qui émergent du cahot. Nous ne disons pas que ces idées sont les meilleures, les plus belles, les plus vraies. Elles sont ce qu'elles sont, chaque groupe croyant naturellement à la supériorité de ses idées ainsi sélectionnées.

Tout sociologue qui a le souci de l'objectivité, se garde bien de formuler des jugements sur les rites en eux-mêmes, de les dire bons ou mauvais. Ses jugements seraient alors des opinions et des opinions ne sont jamais des arguments scientifiques. Le sociologue a pour mission d'observer les mécanismes de la vie sociale et d'essayer de les comprendre. Quelle est la fonction d'un rite dans tout milieu social ? D'agglutiner des individus. Un rite s'apprécie donc sociologiquement parlant, d'après la façon dont il réalise cette fonction. Le rite peut m'apparaître ridicule, sentimentalement je peux le trouver absurde ; mais s'il a pour effet de maintenir la cohésion entre les individus qui l'acceptent, de les coaguler, scientifiquement, je dois lui donner une incontestable valeur. Il importe de bien s'inspirer de cette différence de point de vue à laquelle on peut se placer pour regarder vivre un rite. Seul le point de vue scientifique nous importe. Nous ne jugeons pas le rite, mais la façon dont il accomplit sa mission.

Tout rite est un cadre fixe, une trame, le mot, dans laquelle il faut que s'enferment, s'accommodent les nuances, les tendances,

vent très divers, très disparates, parfois même contradictoires. Les mentalités se plient, se soumettent à l'observation générale. L'éducation y exerce les jeunes, les y habitue. Tout nouveau venu y est initié et doit se prêter à des épreuves d'admission. Que n'y aurait-il pas à dire sur le rôle des rites dans la vie sociale ! Que ceci suffise à la compréhension des idées que nous voulons exposer. Retenons que tout ce qui donne à nos sociétés leur aspect, leur forme, leur caractère, c'est à dire les usages, les traditions, les Institutions, se maintient, se perpétue, grâce à tout un ensemble de cérémonies entremêlées de rites. L'importance sociologique des rites est donc considérable.

2° LES SYMBOLES. — Le déroulement de la vie sociale a rendu celle-ci de plus en plus complexe. Expliquons bien le sens de ce mot : complexe. Nous pensons que le mécanisme de la vie sociale, le phénomène social, est aussi complexe chez le primitif que chez le civilisé. Mais, chez le civilisé il y a des besoins plus nombreux et plus variés à satisfaire ; un flot plus varié de souvenirs évoqués par l'esprit en toute circonstance. Besoins et idées doivent être constamment sélectionnés pour trouver les ripostes aux sollicitations du milieu. D'où pour l'individu l'apparence d'une plus grande complexité. C'est dans ce sens que nous entendons le mot : complexe, quand nous disons que le déroulement de la vie sociale a rendu celle-ci de plus en plus complexe. L'existence dans un groupe quelconque d'un langage, d'une manière de compter indiquent déjà un développement considérable. Plus la vie devient complexe, plus l'homme pénètre le secret de tous les phénomènes de l'Univers, plus il s'élève vers l'abstraction. Tout progrès de nos connaissances suppose un degré supplémentaire d'abstraction. C'est aussi une constatation banale ; mais on en a souvent tiré des conclusions exagérées. Ainsi on s' imagine ordinairement l'évolution de l'homme comme partant du concret sans abstrait, pour s'engager de plus en plus vers l'abstrait en perdant de plus en plus contact avec le concret. Cette conception est fautive. Dès que l'homme a pensé un phénomène quelconque, qu'il a observé un objet concret, il a déjà dû, préalablement, forger un concept abstrait pour appréhender le phénomène. On ne peut donc

jamais séparer le concret de l'abstrait dans l'étude de la psychologie humaine. Ils sont inséparables. L'homme le plus primitif que nous puissions encore étudier actuellement abstrait constamment. Toute son organisation sociale dénonce l'existence d'abstractions dans son bagage mental. Il en est de même de l'enfant. Il abstrait dès que son regard s'ouvre sur le monde et les animaux eux mêmes se comportent de telle façon que nous ne pouvons pas ne pas leur supposer l'aptitude d'abstraire. La première observation humaine, la plus rudimentaire découverte ou invention supposait en tout cas une dose déjà assez forte de puissance abstractive. De même tout progrès de nos connaissances scientifiques suppose une reprise de contact très sérieuse de l'esprit avec la réalité concrète. Sinon, ce que nous considérons comme un progrès, n'est qu'une construction de notre esprit, une œuvre d'imagination pure. Et l'homme civilisé, l'homme le plus cultivé parmi les civilisés, s'il peut engager son esprit dans la voie des abstractions les plus ardues, les plus téméraires parfois, reste néanmoins en contact plus étroit avec le concret que l'être le plus fruste. Ce qui est vrai c'est que l'être fruste est incapable d'abstraire aussi profondément aussi intensément que l'être cultivé. Et l'étude des phénomènes folkloriques nous montre combien même dans nos milieux civilisés la plupart des hommes sont restés primitifs. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle les arguments rationnels restent sans action sur eux, la raison pour laquelle il faut avoir recours à des arguments émotifs pour les inciter à l'action. Incapable d'abstraire avec la même intensité que l'homme cultivé, le primitif ou l'être fruste de chez nous ne perçoivent pas le concret de la même manière non plus. C'est pourquoi pour agir sur l'être fruste, qui constitue tout de même encore le grand nombre dans nos sociétés, il faut aussi avoir recours à d'autres arguments. Toutes nos Institutions sociales supposent des degrés d'abstraction très élevés qui dépassent les possibilités compréhensives des masses. Ainsi par exemple, la notion de patrie ne peut être perçue clairement par la plupart des individus. Combien différenciée est la notion de Patrie ! Combien sont différemment perçus les éléments constitutifs de cette conception ! Ne sont-ils pas souvent contradictoires ? La notion plus ou moins précise existe en

chacun de nous. Quelques soient les raisons qui éveillent ce sentiment avec plus ou moins d'intensité, le rôle de la vie sociale est de les orienter vers une même fin. Il faut s'efforcer de traduire l'idée abstraite, la conception abstraite, d'une manière concrète. Et c'est alors que l'homme a recours aux symboles. Le symbole concrétise aux yeux des hommes frustes des conceptions abstraites. Et les hommes cultivés eux-mêmes, dans les domaines intellectuels qui ne relèvent pas de leur spécialité ne se sont pas tellement dégagés des activités mentales rudimentaires que les rites et les symboles restent sans influence sur eux, qu'il ne faille même avoir recours à des procédés semblables pour les inciter à l'action, les maintenir agglomérés.

Si bien que les rites et les symboles sont quasi inséparables dans notre vie sociale et qu'à tout rite se rattache l'un ou l'autre symbole.

Évidemment l'existence d'un symbole ne suppose pas nécessairement un rite correspondant. Le symbole se rencontre dans des domaines de l'activité humaine, même à caractère social, où il n'y a pas de rites, où il n'y en a plus tout au moins. Ainsi il y a dans toutes les sciences des symboles mais il n'y a plus de rites. Il y a des rites dans les réunions de savants comme il y en a dans toutes les réunions d'hommes, mais le rite est indépendant de la préoccupation scientifique proprement dite, tandis que les symboles détachés de tout rite se retrouvent dans le langage scientifique et font constamment image à l'esprit du chercheur au cours de ses travaux. Le symbole reste dans ce cas une expression concrète de la pensée abstraite. Ainsi il n'y a pas de rites dans les études mathématiques, mais les chiffres et les signes n'en sont pas moins des symboles conventionnels et concrets de concepts abstraits. Le zéro qui sert à exprimer le néant a toute une histoire qui montre combien une abstraction qui nous paraît simple aujourd'hui a difficilement trouvé sa forme. Il en est de même du signe de l'infini ( $\infty$ ) dont le caractère concret primitif s'est estompé. Qui sait encore que primitivement ce signe était représenté par un serpent enroulé sur lui-même et se mordant la queue ? Et le mathématicien qui le sait ne s'inquiète plus de cette origine du symbole dans l'emploi qu'il en fait.

Les symboles scientifiques ne s'appliquent donc pas à des rites. Mais ils montrent que même là où l'homme manœuvre uniquement avec sa raison et s'efforce d'être objectif, la systématisation des idées lui impose l'obligation d'avoir recours à des symboles représentatifs de concepts.

Le symbole scientifique est une simplification imagée d'un complexe abstrait.

Mais laissons ici de côté le symbole d'ordre scientifique et ne retenons que les symboles mêlés à des rites. Dans la plupart de nos activités sociales, vie politique, vie économique, vie religieuse, vie artistique, partout où nous trouvons une agrégation d'individus, partout où il faut consolider l'agrégat, attester de son existence, le défendre contre d'autres agrégats, il y a un système de rites avec symboles concrétisant les idées dominantes de l'agrégat. Le symbole n'est pas seulement un signe de ralliement, un signe distinctif, il joue surtout un rôle actif, dynamique comme on dit aujourd'hui. Il ne suffit pas en effet de donner à l'homme une représentation mentale de son milieu social et de lui inculquer à ce sujet un ensemble d'idées. Ces images mentales ne sortent pas de ses centres intellectuels passifs. Si on veut que cette représentation soit intense, qu'elle conquière l'individu d'une façon irrésistible, il faut qu'elle soit poussée au delà des centres intellectuels, qu'elle aille trouver les centres moteurs et qu'elle se traduise en mouvement.

L'usage des symboles est le meilleur moyen de produire le mouvement. Le symbole est imagé, il est suggestif, il simplifie un complexe d'idées. Un symbole admis, il devient conducteur de tout un ensemble d'individus et nous retrouvons son action dans tous les phénomènes psychosociaux. Il facilite la formation des individus, il rallie les individus qui pensent de même, il aide la recherche des pareils et leur agrégation, il exprime des états de conscience semblables, si bien coordonnés qu'on a cru pouvoir parler — à tort — de consciences sociales ; il atténue les oppositions entre individus dans l'organisation sociale ; il fortifie les groupements et en vient à donner au groupe en tant qu'entité, une telle emprise sur l'individu que celui-ci en oublie son propre intérêt, sa défense personnelle et

lui fait admettre d'un cœur léger le sacrifice de son moi. Il en vient à éprouver une sensation de joie, de plaisir, de bonheur, à souffrir, à mourir même pour l'idée collective dont le symbole est la représentation concrète. Le langage courant exprime d'ailleurs bien cet état mental. On meurt pour le drapeau, on meurt pour la croix, on meurt pour le croissant. L'individu atteste de son attachement à l'idée en affichant le symbole qui en est la représentation concrète. Il s'affirme. Il atteste de la subjugation de son moi par un idéal collectif. Il manifestera de sa passion pour cet idéal en dessinant le symbole dès qu'un crayon, une plume ou un baton de craie lui tombera dans les mains ; et ce seront les graffiti qui orneront les murailles. L'individu est obsédé. Il n'est plus lui ; il est possédé par son groupement, que celui-ci soit religieux, politique, professionnel, national, peu importe.

3. LES RITES ET LE FOLKLORE. — Il peut paraître étrange, insolite même, que m'occupant de l'étude des phénomènes folkloriques, je sois venu faire un exposé de ce genre. Je m'en explique et me justifie. Je me suis habitué à considérer tous les faits folkloriques comme des faits sociaux, à l'égal des faits politiques, juridiques, religieux, etc. Ce n'est pas parce qu'ils ne répondent plus aux idées dominantes de notre époque qu'ils ont perdu leur caractère social. Demain peut les ressusciter en les appropriant. On a tort de les considérer comme des survivances du passé. Il y a même danger à le faire car si on les voit comme des survivances on les croit prêts à disparaître et on les étudie uniquement au point de vue historique. L'intérêt et l'utilité de leur étude est reportée dans le passé. Ils servent à expliquer le passé. A cela se borne l'attention qu'on leur porte. Tandis que si on adopte notre point de vue, à cette utilité s'en ajoute une autre au moins aussi grande, une utilité actuelle appartenant à la réalité vivante. Je pense que si nous trouvons encore dans nos milieux, malgré l'enseignement, des individus, en grand nombre, qui restent fidèles à des pratiques, à des usages qui semblent périmés et désuets, c'est que leur niveau mental correspond encore à celui de nos aïeux, à une époque où ces pratiques étaient généralisées. C'est cet état mental qui est intéressant à étudier, à observer. Cet état mental

incite l'individu à poser dans la vie des actions qui lui correspondent. Ces actions exercent leur influence dans la vie sociale présente et contribuent toujours à l'élaboration de la vie sociale. Elles interviennent dans le travail d'accommodation mentale entre les individus, prélude à toute vie sociale. Pour qu'il y ait un groupe social, il faut que les individus qui le constituent soient accommodés mentalement entre eux ; qu'il y ait entre eux un certain unisson, une résonance diraient les spécialistes de l'acoustique.

Les faits folkloriques trahissent chez les sujets qui y sont acteurs des niveaux mentaux, des clivages culturels. Les cérémonies, pratiques et usages que nous rencontrons dans le domaine folklorique sont entremêlés de rites. Dans l'esprit des individus agissants, ces rites ont leur utilité, leur importance. Il faut qu'on les observe si on veut que se produise ou ne se produise pas tel événement. Il y a une relation de cause à effet entre l'accomplissement du rite et le résultat attendu.

Les faits folkloriques sont donc des faits sociaux. Je n'insiste pas sur les répercussions qu'aura cette conception dans l'avenir quand elle sera comprise, admise et répandue. Mais qu'il me suffise ici de rappeler combien il n'y a pas dans le folklore de rites, de cérémonies, de symboles utiles à relever, à inventorier et à expliquer. A expliquer j'y insiste. Car il ne suffit pas d'enregistrer les faits et de les décrire, il faut les expliquer. Cette explication ne pourra se trouver qu'en situant les faits dans l'ensemble de la vie sociale. Vous comprenez sans doute maintenant pourquoi j'ai parlé des rites au début de ma communication. Le Folklore nous apportera un matériel considérable en fait de rites. Des rites qui établissent des strates mentales dans nos sociétés actuelles, des similitudes, (et non des apparentements) avec des sociétés très éloignées des nôtres dans l'état de leur développement et de leur organisation. Cette conception psycho-sociologique du folklore cesse de donner à celui-ci un intérêt purement rétrospectif, mais lui donne une utilité pour la compréhension de la réalité sociale actuelle. Elle lui donne même une utilité pratique car si ce point de vue est exact, les dirigeants auront à s'inspirer de l'état d'esprit des sujets humains que nous observons en action dans les phénomènes folklo-

ques. Ils trouveront dans le domaine folklorique de nombreux éléments à utiliser dans les cérémonies, les rites et les symboles appelés à faire impression sur d'importantes couches de la population. L'étude de ces manifestations folkloriques les aidera à comprendre la psychologie de ces couches de population. Un fait frappe en tout cas l'observateur : c'est la pérennité des symboles. Ce sont toujours les mêmes qui réapparaissent. Le complexe d'idées dont ils sont l'évocation concrète se modifie sans cesse. Un symbole refoulé aujourd'hui et qui n'est plus dynamique que pour des quantités réduites d'individus, qui revêt de ce fait un caractère folklorique, peut demain reprendre force et vigueur et devenir un élément moteur de tout un groupement. Le développement des études folkloriques ne manquera pas de mettre en évidence la grande portée pratique et éducative de tout le matériel folklorique si on l'envisage à ce point de vue et si on applique à son étude les procédés de recherche utilisés dans les sciences naturelles.

4° LES SYMBOLES ET LES ARTS POPULAIRES. — Venons en, enfin, à la question des symboles et des arts populaires.

Une œuvre d'art suppose un individu fortement impressionné par des éléments du milieu extérieur et qui possède dans sa constitution mentale un sentiment du beau qui ne soit pas seulement réceptif mais qui soit capable par surcroît de s'extérioriser, de créer, de projeter au dehors sous une forme concrète les émotions éprouvées.

De tout temps et en tout lieu, il y eut des hommes qui traduisirent en mouvement les sensations vivement perçues.

Quoi d'étonnant que, affectés par les rites, subjugués par les symboles évocateurs de ces rites, des hommes de tout temps, les aient exprimés dans des formes auxquelles ils s'attachaient à donner un aspect prenant, impressionnant. Si l'œuvre d'art conserve toujours un caractère personnel, reflet du tempérament de l'artiste, celui-ci ne peut se dégager complètement des idées dominantes de son époque. Les sujets évoqués sont inévitablement inspirés par le milieu ambiant. Aussi retrouvons-nous dans de nombreuses œuvres d'art des évocations symboliques. Mais

c'est surtout dans les œuvres dites populaires que nous en rencontrons le plus et c'est dans ce domaine que l'observateur est frappé par les plus grandes similitudes. Entendons-nous bien, car si la facture des œuvres varie sensiblement d'une région ou d'une époque à l'autre, la similitude se trouve dans les sujets traités, dans les stades mentaux qu'ils indiquent. Les spécialistes en la matière se sont peut être trop exclusivement attachés à souligner les différences qui tiennent aux données du milieu physique ambiant ; aux produits employés, aux procédés techniques utilisés. Ils ont dégagé ainsi des données utiles incontestablement, délimité des régions où certains caractères étaient particulièrement marqués ; c'est l'analyse des œuvres en tant qu'œuvres ayant un cachet artistique. Mais l'art présente aussi un aspect psychologique et sociologique. Il ne suffit pas de voir l'œuvre uniquement au point de vue artistique. L'art a un rôle social. Il s'incorpore à la vie sociale et est assez étroitement contingenté par elle.

Les hommes furent toujours frappés par des phénomènes incompréhensibles pour eux, dont ils subissaient l'action sans pouvoir les expliquer, sans pouvoir en diriger le cours. Ces phénomènes revêtaient à leurs yeux un caractère mystérieux et ils ne purent s'empêcher d'en attribuer l'origine à des forces ou à des êtres surnaturels. Le soleil, la lune, les astres, les météores, leurs mouvements, la périodicité et le retour de certains phénomènes, les répercussions qu'ils avaient sur le monde ambiant ont frappé les imaginations.

Des mythes naquirent, des rites furent élaborés pour s'attirer la protection de ces puissances et les hommes exprimèrent par des formes concrètes les conceptions que leur imagination donnait de ces puissances. L'évocation de la lune, du soleil, des volcans là où il y en a, et de tant d'autres phénomènes naturels se retrouvent dans les œuvres taillées ou peintes de tous les peuples. Des stylisations s'en retrouvent partout. Ainsi au Japon, il n'y a pour ainsi dire pas d'œuvre ou ne s'esquisse la silhouette d'un volcan. Dans l'esprit des hommes ces représentations n'avaient pas toujours seulement une intention artistique, mais on leur donnait souvent un caractère agissant, contraignant. On croyait que la représentation des objets ou des puissances

surnaturelles exerçait une action sur le phénomène lui-même et en modifiait le cours. Ces objets taillés dans le bois, la pierre, l'ivoire, le fer ne doivent donc pas seulement être étudiés pour leur aspect artistique, mais aussi pour la valeur rituelle ou symbolique qu'ils représentent. Ils sont l'indice de conceptions mentales qui méritent elles aussi un examen approfondi.

Dans nos pays même combien n'y a-t-il pas d'objets dans de nombreuses maisons qui ne s'y trouvent pas seulement parce que l'habitant éprouve en les voyant une émotion artistique, mais parce qu'il leur attribue une puissance surnaturelle, une puissance de protection. C'est même la seule utilité qu'il leur accorde. Qu'il arrive parfois que par simple tradition les hommes continuent à reproduire certains dessins stylisés sans leur attribuer une puissance contraignante ou agissante quelconque, c'est évident. Mais ces dessins n'en sont pas moins utiles à signaler, car ils sont alors l'indice de vieilles croyances vraiment périmées, ou dont la fonction psychologique est momentanément éclipsée. Peut-on dire en effet qu'elle le restera toujours ? Qui oserait affirmer que les circonstances ne remettront pas un jour en valeur ces symboles et qu'ils ne retrouveront pas dans l'imagination populaire une force, une puissance momentanément perdue ?

Quand je vois les travaux des folkloristes ou les travaux des spécialistes en matière d'art populaire, je constate qu'ils négligent généralement l'étude des faits ou des objets sous cet angle psychologique ou sociologique.

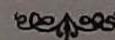
Le but de ma communication est d'attirer leur attention sur cet aspect des faits.

Que notre préoccupation à tous ne soit plus seulement de rechercher l'origine des faits, de retracer leur histoire, de trouver les influences subies du dehors ! Tout cela reste utile, certes. Mais situons ces faits dans la réalité où nous les étudions. Disons-nous bien qu'ils ne sont pas là sans raison, en vertu d'une sorte de force acquise, de tradition vétuste. Ils y répondent à un besoin, à une nécessité. Les extirper, en supposant d'ailleurs qu'on ne s'y essaye pas en vain, serait troubler la vie des individus. S'ils ont résisté aux atteintes du temps c'est qu'ils ont une fonction à remplir. C'est elle que nous devons chercher

à comprendre et nous ne le pourrons sans rattacher étroitement les faits à la psychologie des individus. C'est là que nous trouverons les explications bien plus que dans un lointain et problématique passé dont nous ne parviendrons jamais à nous représenter l'esprit réel. Même en supposant que nous en possédions tous les objets matériels indispensables, nous ne pourrions nous replacer dans la mentalité des hommes de ces temps.

Dans toute science un moment arrive où il faut savoir sortir des sentiers battus.

C'est le cas du Folklore. Nous devons élargir les cadres et étudier les faits en fonction de sciences plus générales, la psychologie et la sociologie.



## L'Astronomie à Malines.

1246-1904.

OCTAVE LE MAIRE.

La nuit du 27 janvier 1687 constitue une des dates les plus mémorables et les plus humiliantes de l'histoire de Malines. Les événements tragi-comiques qui se déroulèrent alors en cette ville valurent à ses habitants le sobriquet de *maanblusschers* ou *éteigneurs de lune* parce que, à ce que prétendent les Anversois, ils s'étaient rués à l'assaut de la tour de St-Rombaut pour éteindre la lune (1).

Parmi les nombreuses brochures et pamphlets satiriques qui parurent sur cette affaire signalons tout particulièrement la suivante :

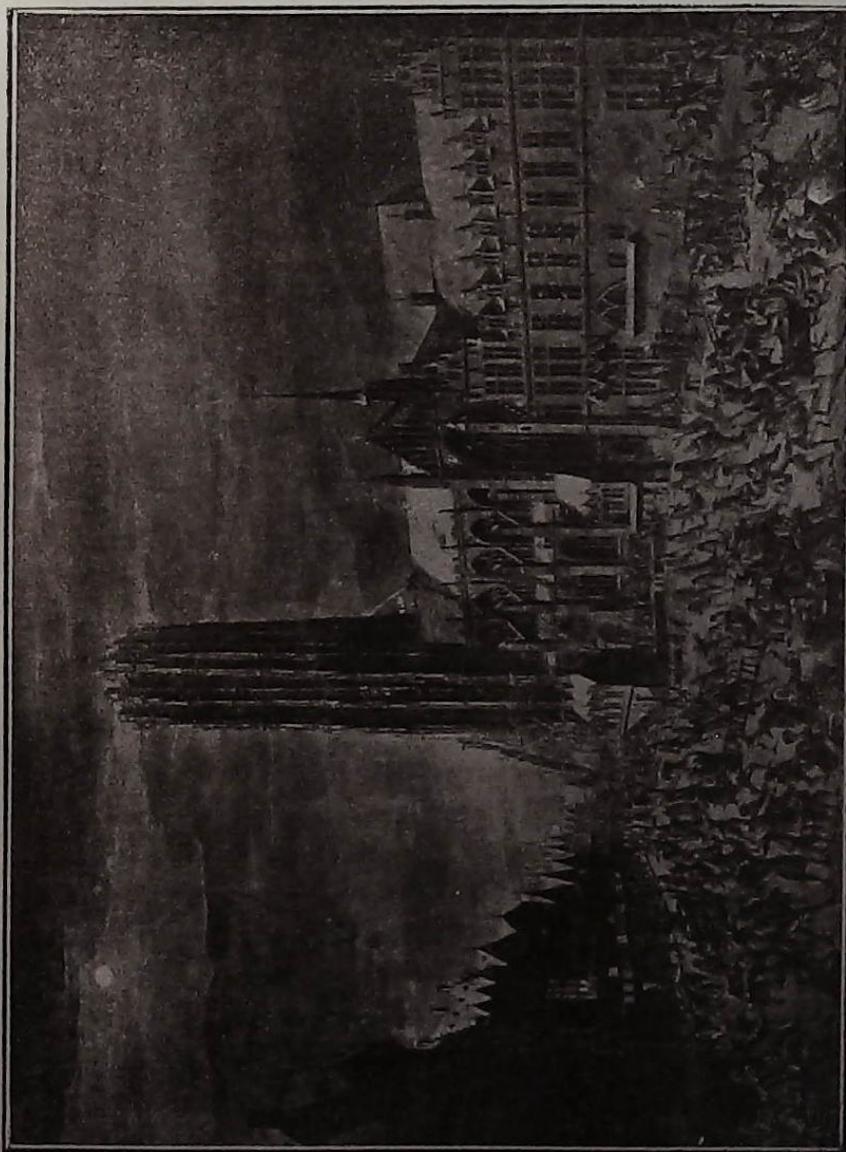
*RELAES van de Procedure, gheventileert hebbende voor den particulieren Raedt van GHEEL, tusschen de MAEN-BLUSSCHERS van Mechelen, Obtinenten ten eenre, ende differente Steden Opponenten ende Contradicenten ter andere zijden.*

C'est la relation humoristique d'un procès imaginaire où les Anversois font comparaître devant la cour de

### Abréviations :

- A. H. = Archives Héraldiques du Ministère des Affaires Étrangères de Belgique ;  
 A. M. = Archives de la ville de Malines ;  
 B. R. = Bibliothèque Royale de Bruxelles, section des manuscrits ;  
 C. A. M. = Cercle Archéologique de Malines.

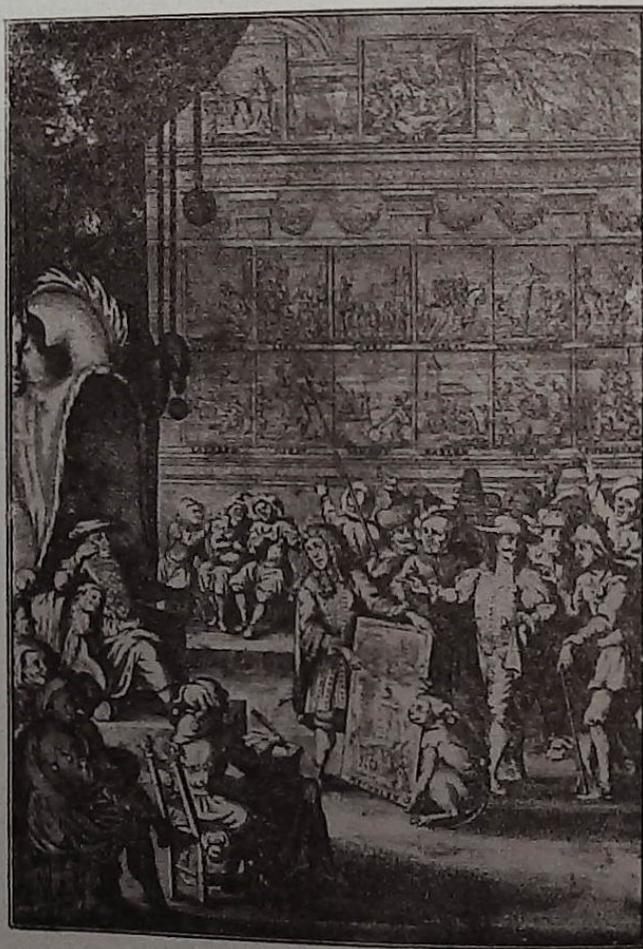
(1) Sur cette affaire voyez : V. Hermans, *L'incendie de la tour de St-Rombaut en 1687*. Malines 1877. — J. Th. de Raadt, *Les sobriquets des Communes belges*. Bruxelles 1903. — L. Godenne, *Malines Jadis et Aujourd'hui*. Malines 1908, pp. 123-131.



Le pseudo-incendie de la tour de Saint Rombaut qui valut aux Malinois le surnom de *Maanblusschers* (27 janvier 1687). Cliché Godenne. (Nous remercions M. W. Godenne, imprimeur à Bruxelles qui nous a prêté pour illustrer cet article, de nombreux clichés de l'ouvrage de L. Godenne : *Malines Jadis et Aujourd'hui*.)

Gheel (!) toutes les villes ayant un sobriquet et où ils font finalement octroyer aux Malinois le record de la sottise (1).

On aurait tort de se baser sur ce mauvais tour joué aux Malinois par un astre et sur l'arrêt de la cour de Gheel (!?) pour croire que les anciens Malinois ignoraient



Les Malinois devant le tribunal de Gheel (1687).  
Gravure satirique. Cliché Godenne.

le premier mot de l'astronomie. Au contraire l'étude de l'histoire de cette ville montre que cette science y rencontra de nombreux adeptes et qu'il exista même jadis

(1) Cette brochure est ornée d'une gravure (reproduite dans Godenne, op. cit., p. 130) figurant les plaideurs devant le tribunal de Gheel.

plusieurs observatoires à Malines. C'est ce que nous démontrerons dans les pages qui vont suivre et où nous nous étendrons surtout sur les faits restés inédits jusqu'à ce jour, tels les renseignements qui se rapportent à Jean-Baptiste *aux Truyes* et au Comte *Coloma de Leeuw*.

Le succès inattendu remporté par le planetarium à la récente Exposition internationale de Bruxelles a été une véritable révélation et nous fait espérer que le public s'intéressera quelque peu à cette étude que nous divisons en sous-titres pour la facilité de la lecture et de la consultation.

BATE (1246-13...).

Henri *Bate* ou *Baten* naquit à Malines dans la nuit du vendredi 23 au samedi 24 mars 1246. L'éducation soignée qu'il reçut, les nombreux voyages et séjours qu'il fit à l'étranger et les travaux scientifiques qu'il fit exécuter, semblent indiquer qu'il appartenait à une famille aisée et que le *steen*, connu au moyen âge à Malines sous le nom de *Baten borch*, au coin de la rue de Baffer et de la *Baten* ou *Batenborch strate* (actuellement ruelle Wollebrants) vis-à-vis de la rue des Géants, fut peut-être son habitation ou celle de sa famille (1).

Nicolas *Bate*, doyen de l'église St-Rombaut à Malines de 1288 environ à 1300 est vraisemblablement un des siens (2).

Une excellente éducation développa ses dispositions naturelles pour la littérature, la musique, l'art et les sciences. Dès sa jeunesse il composa des poèmes en plusieurs langues, les mit en musique, aimait le chant et même la

(1) Chanoine G. van Caster. *Histoire des rues de Malines et de leurs monuments*. Malines 1882, p. 313.

Notons en passant qu'il existait à Waelhem-lez-Malines, une seigneurie appelée *Baltenbroeck*.

(2) Sur son sceau on voit St-Rombaut coiffé d'une mitre et revêtu d'une chape souple ou manteau à capuchon (Collection sigillographique de la ville de Malines. — *Verzameling van naamrollen betreffende de kerckelijke geschiedenis van het Aartsbisdom van Mechelen*, door J. B. B(aten). Mechelen, t. I, s. d., p. 203. — Chanoine J. Laenen. *Histoire de l'église métropolitaine de St-Rombaut à Malines*. T. I, Malines 1919, pp. 125, 200, 241. — V. Hermans. *Inventaire des Archives de la ville de Malines*, t. VIII, Malines, 1895, p. 313).

danse et apprit à jouer les instruments les plus divers. Toutefois il abandonna ces distractions lorsqu'il entama l'étude de la philosophie. Son activité intellectuelle s'étendait encore aux mathématiques, à l'astronomie, l'astrologie, la médecine, la théologie, etc.

Vers 1266-1270 il étudie à Paris où il a l'occasion d'entendre St-Thomas d'Acquin et probablement aussi de rencontrer les astronomes Jean de Sicile et Guillaume de St-Cloud, qui sont de la même école que lui.

Il devient maître ès arts, peut-être maître en théologie, vit dans le milieu des grands seigneurs, est nommé secrétaire de princes et enseigne la philosophie à Guy, frère de Jean II d'Avènes, comte de Hainaut.

En 1264 il observe une comète, de dimensions peu ordinaires, qui demeura visible, dans nos régions, du 25 juin au début d'octobre. A la fin de 1273 il est à Malines, s'occupant de travaux d'astrologie. En 1274 il assiste au concile de Lyon qui se tint de mai à juillet. Le 11 octobre suivant il achève à Malines une description, qui lui avait été demandée, d'un astrolabe de son invention.

En 1281 on le trouve à Liège, peut-être appelé en cette ville par ses fonctions de chanoine et chantre du chapitre de St-Lambert. En octobre de la même année il est de retour à Malines.

Il se rend ensuite en Italie en compagnie de son ancien élève Guy de Hainaut devenu archidiacre de Liège, plus tard (1301) évêque d'Utrecht. A la demande de celui-ci il écrit de 1281 à 1302 son important ouvrage *Speculum divinorum et quorundam naturalium*. Son séjour en Italie se prolongea un certain temps semble-t-il.

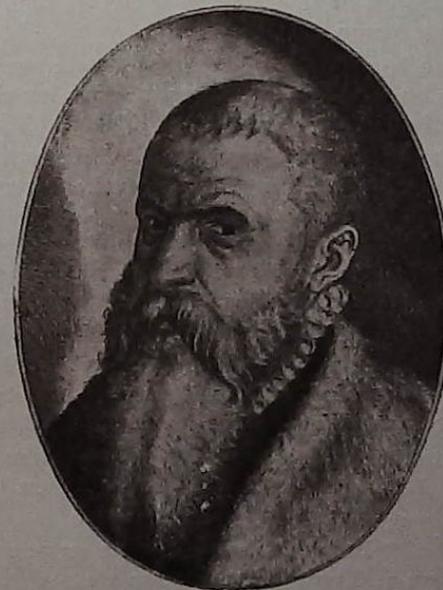
De juin à octobre 1292 il est à Orvieto, où se trouvait alors la cour pontificale, s'occupant de la traduction d'ouvrages astrologiques.

En 1297 on le trouve à Liège, en 1309 il est à l'abbaye des Prémontrés à Tongerlo et le 31 janvier 1310 il observe une éclipse de soleil. Après cette date on perd sa trace et l'on ignore l'époque de sa mort (1).

(1) Gaston Wallerand. *Henri Bate de Malines — Speculum Divinorum et Quorundam Naturalium*. Fasc. I. Louvain, 1931, in-4° (Les Philosophes Belges. Textes et Etudes. Collection publiée par l'Institut supérieur de Philosophie de l'Université de Louvain.

Oeuvres de Henri Bate :

*Commencement de la Sagesse ou Introduction aux jugements d'astronomie, Des natalités, Des élections, Des interrogations.* — Traduction de l'hébreu en français d'opuscules astrologiques d'Abraham ibn Ezra, faite fin 1273, début 1274, à Malines en la maison de « sire Henri Bate » par Hagins le Juif avec l'aide d'Obert de Montdidier



Rembert Dodoens (1517-1585). Cliché Godenne.

*Tractatus de planetarum conjunctionibus et de revolutionibus annorum ou Liber de revolutionibus annorum ou encore Liber de Mundo vel saeculo.* — Traduction faite par Bate d'un ouvrage d'Abraham ibn Ezra. Commencée à Liège, achevée à Malines fin octobre 1281. Le *De Mundo vel saeculo* a été imprimé à Venise en 1507.

*Liber introductorius ad astronomiam.* — Traduction par Bate de l'opuscule d'Abraham ibn Ezra.

t XI) — G. Wallerand. *Henri Bate de Malines et St-Thomas d'Acquin*. Louvain, 1934 (*Revue Néoscholastique de Philosophie* publiée par la Société Philosophique de Louvain, T. 36, février, 1934).

Le premier de ces ouvrages donne la liste des diverses notices consacrées à Bate

*Tractatus de luminaribus seu diebus criticis.* — Même remarque.

*Liber introductorius ad indicia astrologiae.* — Même remarque. Traduction terminée à Orvieto en 1292.

*Tractatus de causis seu rationibus eorum quae dicuntur introductoriae ad indicia Astrorum.* — Mêmes remarques.

*De fortitudine planetarum.* — Mêmes remarques.

*Commentaire du traité d'Albumasar sur les conjonctures des planètes.* — Texte perdu.

*Tabulae Mechlinienses.* — Établies par Bate pour la ville de Malines d'après les observations des astronomes les plus réputés, comparées avec les siennes (écrit avant 1274).

*Magistralis compositio Astrolabii.* — Description d'un instrument construit par Bate en vue de résoudre divers problèmes astronomiques et astrologiques. Oeuvre composée à la demande de Guillaume de Moerbeke, achevée à Malines le 11 octobre 1274. L'introduction fait une allusion discrète aux perfectionnements apportés par l'auteur aux instruments de ce genre alors en usage.

*Aequatorium planetarum.* — Instrument construit par Bate pour déterminer mécaniquement la position exacte des planètes. Il se compose de deux instruments, l'un pour le Soleil, Saturne, Jupiter, Mars et Vénus, l'autre pour Mercure et la Lune.

La *Magistralis Compositio* et l'*Aequatorium* ont été imprimés notamment à Venise en 1485 et à Augsbourg en 1491.

*Nativitas magistri Henrici Mechliniensis.* — Dans cette œuvre écrite en 1280 Bate étudie les rapports entre certains mouvements des astres et divers épisodes de sa vie.

*Centiloquium Beleni de consuetudinibus planetarum in iudiciis astrorum.* — Cet opuscule et le *De horis planetarum* du même auteur ont été édités à Venise à la fin du XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit peut-être d'œuvres de Bate dont le nom aurait été altéré par un copiste.

*Speculum divinorum et quorundam naturalium.* — L'objet de cet ouvrage est l'étude « des êtres divins et des substances intellectuelles » particulièrement de la nature et des opérations de l'intelligence, toutefois Bate y introduit de multiples et longues digressions. On y glanera d'utiles précisions sur les connaissances de l'époque dans les sciences les plus diverses : physique, anatomie, physiologie, psychologie, zoologie, géographie, météorologie, astronomie, astrologie.

PALMS († 1498).

Otto Palms, natif de Malines, chanoine régulier du prieuré de St-Martin à Louvain fut emmené en Écosse par l'archevêque de St-André. Sa réputation d'astronome et de mathématicien parvint au roi qui l'appela à la cour où il resta longtemps fixé.

En 1498, alors qu'il faisait voile vers les Pays-Bas, il disparut en mer avec ses écrits (1).

DODOENS dit DODONEUS (1517-1585).

En 1548 l'illustre malinois Rembert *Dodoens* (2), si connu comme médecin et botaniste, publia l'ouvrage suivant sur l'astronomie :

*Cosmographica in Astronomiam et geographiam isagoge, per Rembertum Dodoneacum Malinatem, medicum et mathematicum. Antv. ex officina J. Loëi. Anno 1548 cum gratia et privilegio.*

In-8<sup>o</sup>, fig. sur bois, 112 pages non chiffrées, dont 8 pour la dédicace et 7 pour la table des matières.

Cet ouvrage fut réédité en 1584 avec le titre suivant :

*De sphaera sive de astronomiae et geographiae principijs cosmographica Isagoge : olim conscripta a Remberto Dodonaco medico, nunc vero eiusdem recognitione locupletior facta. Antverpiae, apud Christophorum Plantinum, 1584.*

Pet. in-8<sup>o</sup>, fig. sur bois, 109 pages sans la table des matières (3).

Comme bien d'autres savants qui s'occupaient d'astronomie et de mathématiques *Dodoens* publia plusieurs almanachs. Anciennement ceux-ci indiquaient non seulement le cours du soleil, de la lune et des planètes, mais ils empruntaient encore bien des éléments aux sciences astronomiques pour l'indication des saisons et des marées. Ils donnaient aussi des conseils médicaux et des renseignements météorologiques à l'usage des populations agricoles et des navigateurs. A cette époque il était également d'usage d'y ajouter des horoscopes généraux et des prophéties particulières.

(1) Chanoine de Azevedo. *Cronijcke van Mechelen*. Tome II. Louvain 1759-1767, ad. ann. 1498. — Godenne, op. cit., p. 630.

(2) Sur ses origines malinoises signalons particulièrement deux études du Dr van Doorslaer : *La Médecine et les Médecins à Malines* (Bull. C. A. M., t. X, 1900, pp. 183-196 avec portrait de Dodoens) et : *Glanes nouvelles sur Rembert Dodoens* (id., t. XXXI, 1926, pp. 16-40). Voir aussi : V. Hermans : *Bibliothèque Malinoise* (id. t. XII, 1912, pp. 287-288 ; 306).

(3) *La Médecine*, op. cit., pp. 181-182. — *Bibliothèque Malinoise*, op. cit., pp. 241-247. — Zech-Dubiez. *Les almanachs malinois et leurs auteurs* (Bull. C. A. M., t. XII, 1902, pp. 167-170. — Dr van Doorslaer. *Almanachs malinois* (Bull. C. A. M., t. XV, 1905, pp. 361-362).

En 1549 *Dodoens* fit éditer deux almanachs à Anvers, l'un en français, l'autre en flamand, respectivement intitulés :

*Almanach et Pronostication de lan de notre Seigneur Jesus Christ MDXLIX.*

In-fol. plano I, f. imprimée d'un seul côté. Impr. chez Jean van der Loe.

*Almanach & Prognosticalie van den Jare ons Heeren Jesu Christi MDXLIX. Gedrukt tot Antwerpen in die Camerstrate by mi Jan van der Loe, 1549.*

In-fol. plano, une feuille imprimée d'un seul côté, à 7 col. Caractères gothiques, lettres rouges et noires.

En 1558 van Loe publia un nouvel almanach de *Dodoens*, ayant pour titre :

ALMANACK ende / Prognosticalie vanden Jare ons heeren Je- / -su Christi M. D. L. VJII / Gecalculeert door / D. Remberl Dodoens Doctoor inder / Medecine der stad van Mechelen. / (gravure sur bois aux armes timbrées de *Dodoens*). / Geprint t Antwerpen in die Cam- / -merstrate by my Jan van Loe. /

In-16, 16 pp. sans chiffres (1).

VAN CAESTRE (1527 † vers 1588).

*Camille van Caestre*, écuyer, né vers 1527 (2), peut-être à Anvers où ses parents étaient fixés, docteur en médecine dès 1560, médecin juré de la ville de Malines de 1569 à 1578, « superintendant van de begaefde van dhaestige siecte » de 1578 à 1580-81 (3), mourut vraisemblablement peu après 1588 et fut enterré à St-Rombaut, vraisemblablement dans la chapelle du St-Sacrement où l'on voyait le blason funèbre, orné de quatre quartiers, de sa fille *Catherine van Caestre*, décédée en célibat le 3 novembre 1623 (4).

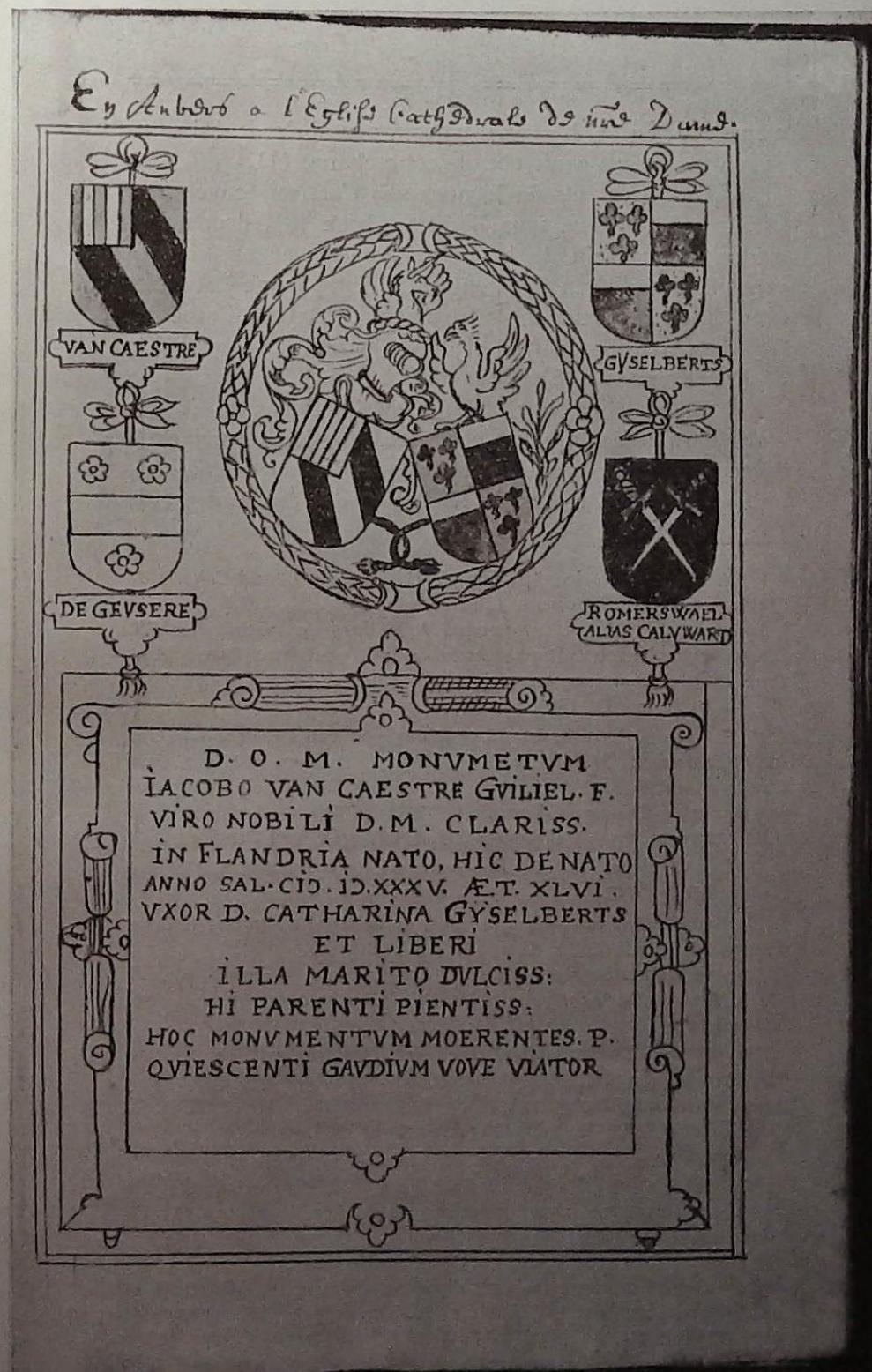
Un de ses frères, *Jacques van Caestre*, écuyer, avocat au Grand Conseil de Malines, fut nommé conseiller de la

(1) La première page de cet almanach, ornée des armes de *Dodoens*, est reproduite dans van Doorslaer. *Almanachs malinois*, op. cit., p. 362.

(2) Il est dit âgé 43 ans dans un acte passé le 14 avril 1570 devant le notaire J. de Munter à Malines (A. M. *Protocoles du notaire J. de Munter*).

(3) van Doorslaer. *La Médecine*, op. cit., p. 204.

(4) O. le Maire. *Geslachtslijst der Familie Ghysbrechts*. Mechelen 1930, p. 114. — B. R. ms G. 1510. Bettens. *Pierres sépulcrales et verrières*, fol. 337.



Pierre sépulcrale des parents du Dr Camille van Caestre à l'Eglise Notre-Dame à Anvers. (v. O. le Maire : *Geslachtslijst der familie Ghysbrechts*. Mechelen, 1930).

même cour en 1572, mais il mourut peu après, le 4 décembre suivant, sans avoir occupé cette charge (1).

Ils étaient fils de Jacques *van Caestre*, écuyer (2), sgr de ter Weduwe sous Boortmeerbeek (3), docteur en médecine, médecin de la ville d'Anvers, né en Flandre vers 1489, décédé en 1535, enterré à Notre-Dame à Anvers, avec épitaphe armoriée et quartiers (4) et de Catherine *Ghysbrechts*, fille de Jean et de Catherine *Caluwaerts dite de Rommerswaele* (5).

Madeleine *Colins*, femme de Camille *van Caestre* était fille de Jean *Colins*, chevalier, sgr de Steenwinckel, docteur en droit, conseiller au Grand Conseil de Malines, puis au Conseil Privé et de Madeleine *van den Eeden* (6).

(1) A. M. DD. Notices, S. I. n° VIII. *Hist. du Grand Conseil de Malines* par J. F. Foppens, fol. 120.

Jacques *van Caestre* fut enterré à Malines en l'église des SS. Pierre et Paul avec épitaphe ornée de huit quartiers (*Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, t. VIII, p. 381. — B. R. ms G. 1510, fol. 85).

(2) B. R. ms G. 1004, fol. 25 v° généalogie van Caestre. — Baron de Herckenrode. *Nobiliaire des Pays-Bas*, t. I, p. 370, gén. van Caestre. — J. F. A. F. de Azevedo Coutino y Bernal. *Généalogie de la famille de Coloma*, s. l. n. d. (1777 ?), p. 398. — Archives de la ville d'Anvers, ms Valckenisse, t. I, f. 297, gén. van Caestre.

(3) A. Wauters. *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II. Bruxelles 1855, p. 742.

(4) *Inscriptions funéraires et mon. de la prov. d'Anvers*, t. I, p. 278. — A. H. ms 231, t. I. p. 174.

Une reproduction de cette pierre sépulcrale se trouve dans : O. le Maire. *Gestachtlyst der familie Ghysbrechts*, op. cit., pp. 108-109.

(5) id. pp. 113-114. — J. Broeckaert. *Gestachtlyst der familien Ghysbrechts en Delvaet*. Dendermonde 1908, p. 7 (extrait de : *Mém. du Cercle Archéologique de Termonde*, 2e série, t. XII). — B. R. II. 6598, f. 325, gén. Ghysbrechts et de Caestre.

(6) Herckenrode, op. cit., p. 486, généalogie Colins. Madeleine *Colins* était veuve le 8 avril 1588, date à laquelle elle passe un acte avec divers membres de la famille *Colins* (A. M. *Actes scabinaux*, reg. 211, fol. 108 v°).

Le 8 mai 1573 et le 2 janvier 1574 Camille *van Caestre* passe des actes au sujet de deux maisons sises rue de Serment à Malines et qui lui appartenaient (A. M. *Actes scabinaux*, reg. 196, fol. 34 v° ; reg. 197, fol. 23).

Les époux *van Caestre-Colins* testèrent le 21 janvier 1570 devant le notaire Philippe *Herrebout* et reconnurent ce testament le 16 septembre suivant devant le magistrat de Malines (1).

En 1576 Camille *van Caestre* fit paraître à Anvers un almanach intitulé :

*Almanack ende Prognosticatie van den Jare ons Heeren Jesu- / Christi M. D. L. XXVI.*

In-folio plano, 6 colonnes longitudinales, et une 7<sup>me</sup> plus large ; caractères gothiques, lettres rouges et noires. La 7<sup>e</sup> colonne contient :

*Ghecalculeert door D. Camillus / van Caestre / Doctoor ende gheswoo- / ren medecyn der stadt van / Mechelen. / (filet) ; Die Declaratie van de- / sen Almanach / M. D. LXXXVI.*

En dessous, le long des 7 colonnes :

*Gheprint Thantwerpen inde Camerstrael, in den Swerten Arent, by my Henrick van der Loe. Met Gratie ende Priuilegie. Ondertceekent H. Hendrick Dunghen. S. T. D. (2).*

#### AUXTRUYES dît AUSTRUCIUS (1558-1626).

L'identité exacte de Jean-Baptiste *aux Truyes* ou *Auxtruyes* est restée inconnue jusqu'à ce jour. Son père, Charles *aux Truyes*, écuyer, avocat postulant au Grand Conseil de Malines, semble déjà être né lui-même à Malines, car il est qualifié « Mechliniensis » dans les registres matricules de l'Université de Louvain où il fit ses études (3).

(1) A. M. Testaments, S. I. reg. n° 15, fol. 39 v°.

(2) v. Doorslaer. *Almanachs malinois*, op. cit., p. 355. — G. Caultet. *Une collection d'Almanachs placards (1560-1786)* in : *Bull. Cercle Hist. et Arch. de Courtrai*, t. II, 1904-1905). Un exemplaire de cet almanach se trouve aux archives de la ville de Courtrai.

(3) « Carolus Dauxtruyes, Mechliniensis » fut promu 23<sup>e</sup> dans la faculté des arts à Louvain en 1540 (Dr G. van Doorslaer. *Malinois à l'ancienne université de Louvain*, dans : *Bull. C. A. M.*, t. XV, 1905, p. 376).

Son père Jean *aux Truyes*, chevalier, peut-être originaire du nord de la France où ce nom se retrouve dès le moyen âge, avait été nommé conseiller au Grand Conseil de Malines par patentes du 22 janvier 1503, conseiller au Conseil Privé par lettres de 1520, puis de nouveau conseiller au Grand Conseil de Malines par patentes du 23 octobre 1540. Il mourut en cette ville le 2 octobre 1541 et fut enterré à St-Rombaut, ayant épousé Marguerite *van den Berge* avec laquelle il passa un acte à Bruxelles le 12 juillet 1532.

Non seulement Charles *aux Truyes* appartenait à une famille de hauts magistrats, mais il jouissait également d'une belle situation de fortune. A Malines il possédait plusieurs maisons. Trois de celles-ci se trouvaient au Vieux Bruel (actuellement Marché-aux-Cuirs) et c'est vraisemblablement dans l'une d'elles qu'il résida (1). Une autre, sise Longue rue des Bateaux était en indivision avec son frère Jean *aux Truyes*, chevalier, conseiller au Grand Conseil (2) et avec les héritiers de son beau-frère Jacques

(B. R. II. 6507, f. 40 ; fragm. généalogique aux Truyes — II 6500, fol. 507, n° 4, preuves de Houwaert. — 21050, f. 361. *Hist. du Conseil Privé*. — 9938-40, ff. 38 et 82. *Hist. du Grand Conseil de Malines*. — L. Stroobant, *Les Magistrats du Grand Conseil de Malines*, Anvers 1903, pp. 27, 37, 143).

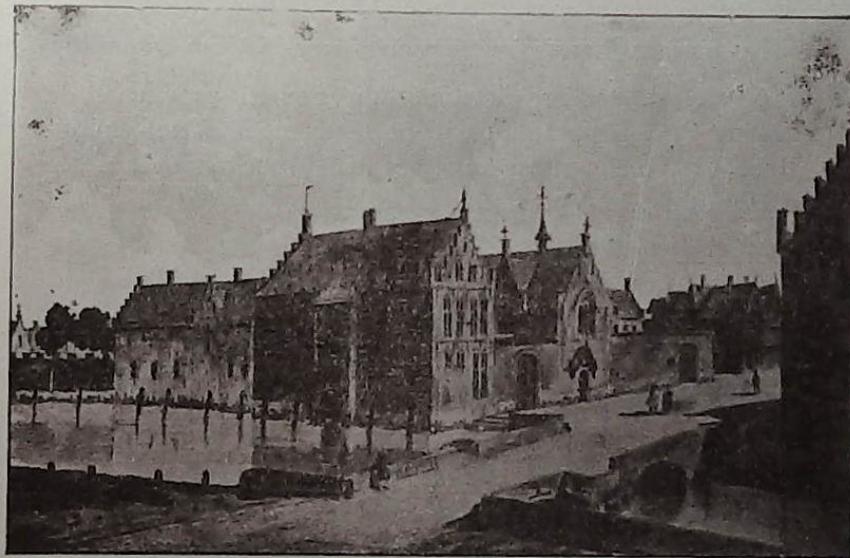
(1) A. M. *Actes scabinaux*. S. I. reg. 177, f. 10, acte du 17 décembre 1554 ; reg. 192, f. acte du 7 août 1567.

(2) A. M. *Actes scabinaux*. S. I. reg. 189, f. 30, acte du 7 décembre 1564.

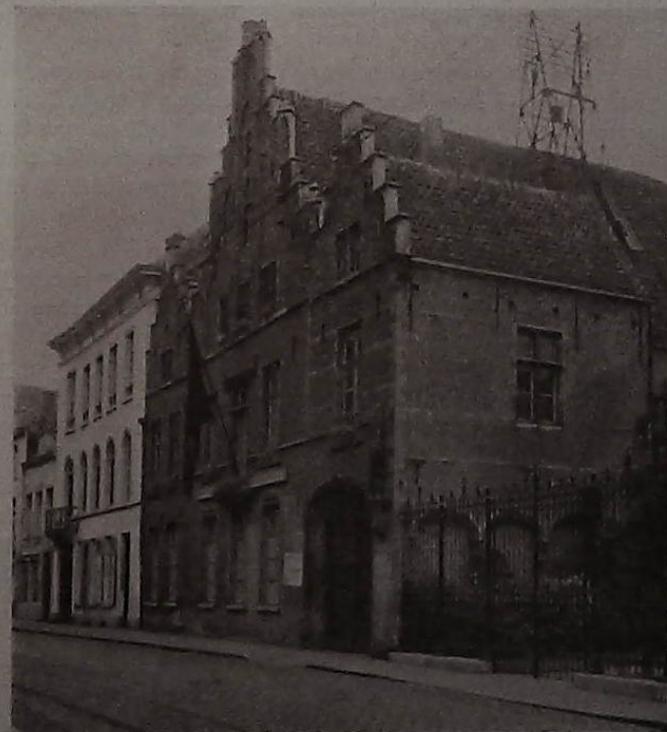
Jean *aux Truyes*, chevalier, conseiller au Grand Conseil de Malines par patentes du 6 mars 1549 aurait, selon *Foppens*, suivi le parti des rebelles et se serait retiré à Anvers où il décéda le 21 août 1581, et fut enterré chez les religieuses du Tiers Ordre de St-François, Longue rue de l'Hôpital, comme il consterait de la table d'autel.

Cependant nous trouvons que sa maison à Malines fut pillée le 25 octobre 1580 par les bandes rebelles de *Norrits* et *van den Tempel* (J. David, *Geschiedenis van Mechelen*. Leuven 1854, p. 347. — Azevedo, *Chronycke van Mechelen*, p. 296). D'autre part son épouse ne fut pas N... *Balling*, hollandaise, comme le dit *Foppens*, (B. R. ms 9938, f. 97), mais Marguerite *Cnaus*, *Canans*, ou *Knaussen*, † 1612, laquelle épousa en 2<sup>d</sup>e noces Rombaut *de Mansdale*, écuyer, conseiller et receveur général des États de Brabant au quartier d'Anvers. Ces derniers fondèrent une chapelle en l'honneur des SS. Rombaut et Marguerite à St-Gommaire à Lierre et furent enterrés en cette église avec épitaphe ornée de leurs quatre quartiers respectifs. Un beau monument rappelle leur souvenir à N. D. d'Anvers. (B. R. ms II. 6507, f. 40 gén. aux Truyes. — II. 6511, f. 157, gén. van Mansdale. — *Inscr. fun. et mon. prov. Anvers*, t. VII, p. 98 ; t. I, p. 802).

Jean *aux Truyes* habitait à Malines rue des Vaches (actuellement rue Fr. de Mérode), vis-à-vis du Collège de Standonek (depuis Grand Séminaire), à côté du pont de la Tenaille (Trecktangbrug) appelé antérieurement pont des Vaches, un bel hôtel habité au XIV<sup>e</sup> siècle par Henri *de Witthem* sire de Bantershem, Gastel, etc., dont il fit l'acquisition en 1551 et qui sert actuellement d'éco-



Pont de la Tenaille et Collège de Standonek, actuellement Grand Séminaire, rue des Vaches à Malines en 1595. A l'avant plan, sur le côté, on aperçoit le coin de l'Hôtel aux Truyes, précédemment l'Hôtel de Witthem. Cliché Godenne.



Hôtel de Witthem (XVI<sup>e</sup> s.) à Malines, rue Frédéric de Mérode ; au 2<sup>e</sup> plan l'Hôtel van Mochenborch.

*Muyssart*, chevalier, président du Conseil provincial de Namur (1). Il possédait encore des biens à Battel-lez-Malines (2), des rentes sur l'hof ter Muncken à la forêt d'Houthulst-lez-Ypres, etc.

le communale pour filles. La jolie façade de cette habitation, formée de trois pignons juxtaposés en briques, avec arcatures gothiques, a été restaurée avant la guerre. Cette propriété fut ultérieurement en possession de Marguerite *Knaus* et de son second mari *Rombaut de Mansdale* comme il ressort d'un acte de mars 1611 passé avec leur voisin *Jean van der Laen*, chevalier, sgr de Schrieck et Grootloo, bourgmestre de Malines. L'hôtel de ce dernier fut la propriété du Commandant *le Maire*, vice-président de la Société belge d'Astronomie qui le céda en 1904 à *M. Cracco* (Archives de l'hôtel van der Laen en possession de *M. Cracco*, actes des 3 janvier 1561, 27 mars 1566 et mars 1611. — *van Doorslaer. La Médecine*, op. cit. p. 209, note I. — *Hermans. Bibliothéque Malinais* dans : *Bull. C. A. M.*, t. XIV, 1904, p. 280, cartes, vues et plans. — *Godenne*, op. cit., p. 333, vue du pont de la Tenaille et du Collège de *Standonck* en 1595. — *F. Steurs. Geschiedkundige verhandelingen rakende de stad Mechelen. Mechelen 1872-74*, p. 28 IX. De *Trektangbrug*).

(1) *Jacques Muyssart*, qui avait épousé en premières noces *Barbe aux Truyes* sœur du conseiller *Charles aux Truyes*, fut nommé maître aux requêtes du Grand Conseil de Malines par lettres du 14 octobre 1541 et président du Conseil provincial de Namur en 1548. Il mourut en cette dernière ville le 17 janvier 1549 et fut enterré à *Ste-Catherine* à Malines.

Sa seconde femme *Marguerite Quarré*, veuve de *François d'Oyenbrugge*, écuyer, sgr d'Impel, épousa en 3<sup>es</sup> noces *Jean Pipenpoy*, chlr, sgr de *Merchtem*, bourgmestre de Bruxelles et en 4<sup>es</sup> noces *Jean-André Sigoigne*, chlr, gentilhomme italien.

(*B. R.* ms 9938-40, f. 85. *Hist. du Grand Conseil*. — *G.* 752, f. 250, gén. *Muyssart*. — *G.* 1056, f. 237, gén. *Muyssart*. — *G.* 1029, f. 120, gén. *Muyssart*. — *G.* 158, f. 32, gén. *Muyssart*. — 5690, f. 261, gén. *Muyssart*. — 5693, f. 525, gén. *Muyssart*. — 5713, f. 126, gén. *Muyssart*. — 19464-68, f. 57, gén. *Muyssart*. — *Denis du Péage. Généalogies Lilloises*, t. II, Lille 1907, p. 781, gén. *Muyssart*. — *Herckenrode*, op. cit., t. II, p. 1605, gén. *Quarré*; p. 1514, gén. *Oyenbrugge*. — *Stroobant*, op. cit., p. 38. — *Dr J. Lindemans* en *M. Sacré. Oude Brabantsche Geslachten*, N<sup>o</sup> 1. *Pipenpoy-Merchtem*, 1929, pp. 17-18).

(2) *A. M. Actes scabinaux*. S. I. reg. 185, f. 47, acte du 7 décembre 1559; reg. 183, f. 16 et 17, acte du 17 décembre 1560; fol. 112, acte du 22 juin 1561.

Par sa femme, *Marie van Waelhem* issue d'une famille bruxelloise très distinguée (1) *Charles aux Truyes* était le beau-frère de *Jean Franco* (2), natif de Eersel en Campine, docteur en médecine, puis chanoine de Cambrai (3), qui résidait à Bruxelles, au pont du Miroir, derrière l'Hôtel de ville.

Celui-ci est l'auteur d'un grand nombre d'almanachs, chroniques, et pronostications imprimées à Anvers de 1588 à 1611 (4). Il mourut vers cette dernière date car

(1) *B. R.* 19460, f. 214 v<sup>o</sup>, gén. *van Waelhem*. — II. 6507, f. 40, gén. *van Waelhem*. — *G.* 731, f. 221, gén. *van Waelhem*. — II. 6601, f. 382, gén. *van Waelhem*. — *G.* 1047, f. 24, gén. *van Waelhem*. — II. 6491, f. 483, n<sup>o</sup> 4, preuves par *Houwaert*. — II. 6491, f. 483, n<sup>o</sup> 4, preuves, acte du 1592. — II. 6498, f. 494, n<sup>o</sup> 37, preuves, acte du 21 mars 1596; f. 504, n<sup>o</sup> 3, acte du 2 janvier 1592. — II. 6498, f. 371, n<sup>o</sup> 2, preuves, acte du 2 juin 1630. — *A. H.* ms 5, t. VI, f. 149, gén. *van Waelhem*. — I, t. V, f. 128, gén. fondation *Buysset*. — 14, t. II, f. 120, gén. *van Waelhem*. — I, t. IV, f. 1, gén. *van Waelhem*. — 128, t. 27, f. 69, acte du 18 janvier 1663. — *Azevedo. Généalogie de la famille de van der Noot*. s. 1, 1771, p. 372, col. 2, gén. *van Waelhem*.

(2) *Franco* avait épousé *Christine van Waelhem*, décédée sans postérité et enterrée à *St-Géry* à Bruxelles où l'on voyait une inscription à la mémoire de ses parents, *Jean van Waelhem* et *Jacqueline van Gestel*, sur la table d'autel donnée par eux.

Des notices biographiques très laconiques ont été consacrées à *Franco* dans : *Biographie Nationale de Belgique*, t. VII, Bruxelles 1880-85, pp. 256-257. — *Paquot. Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des XVII Provinces*, t. II, Louvain 1768, p. 392.

(3) Il ressort d'un acte du 26 septembre 1592, relatif à la famille *van Waelhem*, qu'à cette date *Franco* était déjà chanoine de Cambrai (*B. R.* ms II. 6601, fol. 382, gén. *van Waelhem*. — II. 6498, f. 371, n<sup>o</sup> 2, t. XII des preuves de *Houwaert*).

(4) *Caullet*, op. cit., pp. 52 sqq. — *Enum. de Bom. Nog Antwerpsche almanakken* (dans : *Tydschrift voor Boek en Bibliotheekwezen*. 1<sup>re</sup> année, Anvers 1903, pp. 190 sqq.) — *Paul Bergmans. Een tiental oude plak-almanakken uit de 16<sup>e</sup> en 17<sup>e</sup> eeuw* (même revue, 1<sup>re</sup> année, pp. 186 sqq.).

Les œuvres de *Franco* sont ornées de ses armes : *Ecartelé aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> : (d'azur) au chevron (d'or) accompagné de trois abeilles d' ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> : (d'or) au lion (de gueules). Heaume non couronné. Cimier : deux têtes de cygne affrontées.*

Nous complétons les couleurs selon le ms 14, t. II, p. 120, des *A. H.* (généalogie *van Waelhem*).

La Bibl. de la ville d'Anvers possède les almanachs de *Franco* publiés en 1596, 1599, 1601, 1610, 1611, 1613, 1614, 1617,

en 1613 son fils, qui continua son œuvre, s'intitule : « *Jan Franco sone veylen M. Jan Franco van Eersel* » dans un almanach qu'il fit paraître cette année à Anvers (1). Ce dernier continua la publication de brochures similaires jusque vers 1627 (2).

Les publications de Franco durent avoir un certain succès, car un de ses cousins R. F. *Verdonck* se qualifie : « *Mr. R. F. Verdonck, Cousijn van den overledenen Mr. Jan Franco van Eersel, Doctor* » dans un calendrier qu'il fit paraître en 1633 chez *Verdussen* à Anvers (3). D'autre part Jean-Baptiste *aux Truyes* fit également valoir sa parenté en se qualifiant « *Nepveu du deffunct M. Jean Franco* » dans l'almanach qu'il publia en 1614.

En 1549 Charles *aux Truyes* fut choisi conjointement avec son frère Jean *aux Truyes*, conseiller du Grand Conseil et M<sup>re</sup> Philippe *Doublet*, comme tuteur des enfants de son frère Jacques *Muysart* président du Conseil provincial de Namur qui venait de mourir inopinément (4).

Cependant Charles *aux Truyes* mourut lui-même prématurément (5) et ses enfants reçurent pour tuteurs leur oncle paternel Jean *aux Truyes*, leur oncle maternel

\*1621. L'approbatur de celui de 1610, contient les réserves suivantes : « *Haec praesentia, cumastra inclinant et non necessitatem inducant, digna est quae typis mandetur ad multorum ingenia exercenda. 24 Sept. 1609* ».

(1) Les Archiducs accordèrent des lettres de légitimation à Jean *Franco*, fils de Jean *Franco* de *Eersel*, docteur en médecine et chanoine de la métropole de Cambrai, qu'il avait eu, plus de dix ans avant son entrée dans les ordres, de Marguerite *van Benoden* (*Inventaire des Archives départementales du Nord à Lille*, t. II, p. 313).

(2) La B. R. possède (Section des imprimés, n° II. 10160) un « *Kalendrier ou Journal pour l'an de nostre Seigneur M. DC. XXVII* » de Jean *Franco*, fils. Les armes sont semblables à celles du père, sauf que l'écu n'est pas timbré, quoique entouré de lambrequins. Le casque et le cimier sont remplacés par une ange posé derrière l'écu.

(3) Bergmans, op. cit., p. 186.

(4) A. M. *Actes scabinaux*, S. I. reg. 186, f. 108 v°, acte du 4 juin 1562.

(5) Avant le 23 février 1572, date à laquelle sa veuve achète une rente (id. reg. 195, f. 35).

M<sup>re</sup> Jean *van Waelhem*, auditeur à la Chambre des Comptes de Brabant et Henri *de Leeuw* (1). Ces enfants étaient : Jean, innocent, Jean-Baptiste qui nous occupe et Charles, décédé jeune (2).

Jean-Baptiste, qui était né en 1558 (3) et qui décéda en 1625 (4), épousa par contrat du 8 décembre 1585 passé devant le notaire *J. de Munter* à Malines, Marie *Spapen* ou *Spaepen* (*de Paeppe*) fille de Grégoire et de Dlle Claire *Mans* ou *Mants*, fille de M<sup>re</sup> *Rombaut* (5).

En 1588-89 il demeurait paroisse St-Rombaut à Malines (6), peut-être dans la maison de ses parents au Vieux *Bruel*. En 1598 il résidait Montagne aux *Corbeaux*, paroisse Notre-Dame (7).

(1) id. reg. 201, f. 39, acte du 10 mai 1576.

(2) Déclaration du 16 octobre 1614 de Jean *de Heemskerck dil Beest*, écuyer, âgé de 29 ans et de Jean *Boels*, âgé de 58 ans (id. reg. 230, f. 196).

(3) Jean-Baptiste *aux Truyes* est dit âgé de 29 ans dans un acte du 21 juin 1586 (A. M. *Protocoles du notaire J. de Munter*) (Communication de M. le Dr G. van Doorslaer).

(4) B. R. ms II. 6601, fol. 382, gén. van *Waelhem* par *Houwaert*.

(5) A. M. *Protocoles du notaire J. de Munter* (Communication de M. le Dr G. van Doorslaer). Pour ce contrat Jean-Baptiste *aux Truyes* était assisté de M<sup>re</sup> *Gilles de Hondecoutre*, et Marie *Spapen* de M<sup>re</sup> *Gauthier Potes*, son beau-frère. Nous ne possédons aucune autre précision sur cette famille *Spapen*.

Sur les enfants et descendants de Jean-Baptiste *aux Truyes* voyez : B. R. ms 19460, f. 214 v°. — II. 6507, f. 49. — A. H. n° 5, t. VI, f. 149. — 128, t. 27, f. 69.

Les anciens registres paroissiaux de Malines ne font mention que de trois enfants (baptisés en 1588, 89, 98), soit par suite de lacunes dans la collection de registres antérieurs à 1600, soit que *J. B. aux Truyes* ait quitté la ville. Il passe des actes à Bruxelles les 2 janvier 1592, 26 septembre 1592 et 21 mars 1596 (B. R. II. 6495, f. 504, n° 3 ; f. 494, n° 7 ; II. 6491, f. 483, n° 4).

M<sup>re</sup> *Rombaut Mans* est peut-être identique à M<sup>re</sup> *Rombaut Mans*, chirurgien, décédé le 24 juillet 1571 enterré avec épitaphe à St-Rombaut à Malines, auprès de sa femme *Anne Feremans*, morte le 12 février 1551 (*Inscripti funér. de la prov. d'Anvers*, t. VIII, p. 213).

(6) Actes de baptême de ses enfants, paroisse St-Rombaut : *Barbe*, le 7 août 1538 et N... (registre entamé par l'humidité), le 25 août 1589.

(7) Acte de baptême de son fils, *Pierre*, le 21 janvier 1598, paroisse Notre-Dame.

Après cette dernière date nous ne relevons plus aucun acte sur lui ou sur ses enfants ou descendants dans les registres paroissiaux de Malines, ce qui montre qu'il avait quitté la ville (1).

Dans un grand nombre d'actes il est qualifié « joncheer » c'est-à-dire écuyer, prédicat propre aux gentils-hommes non titrés. Lui-même prend d'ailleurs la qualification de « gentilhomme » et « edelman » dans ses écrits. Par contre nous n'avons trouvé aucun acte lui donnant le titre de docteur en médecine qui lui est attribué dans une déclaration délivrée à Bruxelles le 18 janvier 1662 du vivant de ses enfants par Robert d'Andelot, sgr de Seghers-hove, roi d'armes de Brabant (2), ainsi que dans différentes généalogies anciennes (3). Comme d'autre part il se contente de la qualification de « mathématicien » dans ses écrits, il ne paraît donc pas clairement établi qu'il ait été docteur en médecine.

On a vu par ce qui précède que la famille *aux Truyes* occupait un rang élevé. Après Jean-Baptiste *aux Truyes* cette situation change brusquement. Ses enfants s'allient à des personnes d'un rang inférieur et leurs descendants tombent dans le peuple. Lui-même semble déjà avoir contracté un mariage moins brillant. « La famille

(1) Dans les registres aux actes scabinaux de Malines de 1600 à 1660 nous ne relevons que deux actes sur J. B. *aux Truyes*. L'un, du 29 avril 1605, relatif à une rente grèvent trois maisons sises les unes à côté des autres, au Vieux Bruel à Malines, l'autre, du 16 octobre 1614, touchant l'extinction d'une rente grevant l'Hof ter Muncken à la forêt d'Houthulst-lez-Ypres (reg. 227, f. 64 ; reg. 230, f. 196).

(2) A. H. ms 128, t. 27, f. 69, pièce originale sur parchemin.

(3) Une généalogie van Waelhem écrite vers 1628 par Chr. Butkens, prieur de St-Sauveur à Anvers dit « Mr Jan Baptiste Austruies doctor in de medecynen » (B. R. ms G. 731, f. 221).

Dans une généalogie dressée à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par J. Bte Houwaert, secrétaire de la ville de Bruxelles nous trouvons : « Baptista auxtruys doctor in medecynen tr. jo<sup>e</sup> marie 's papens ondt 75 jaeren was syne weduwe den 11<sup>en</sup> 7ber 1642 voor den nols Viers resid. tot Mechelen » (B. R. II. 6507, f. 40). D'après ce passage Marie s'Papens serait donc née vers 1567.

Une autre généalogie van Waelhem, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, dit : « Mr Jan Baptiste Austruies Doctoor in de Medecynen » (A. H. ms 5, t. VI, f. 149).

d'*Auxtruys*, écrivait au XVIII<sup>e</sup> siècle l'archidiacre *Foppens*, est tombée maintenant en décadence, mais il y subsiste encore quelques belles fondations ou bourses, lesquelles sont distribuées en faveur des héritiers paysans reconnus sous le nom d'*Austruys*, demeurans au village de Weert dans les environs de Malines » (1).

Le seul fait que la fortune de Jean-Baptiste *aux Truyes* fut fractionnée parcequ'il eut une dizaine d'enfants explique difficilement ce changement soudain. Il doit y avoir d'autres causes que nous ignorons et qui sont peut-être en corrélation avec son départ de Malines.

Ses cousines Isabelle et Cécile *Buysset* paraissent avoir porté grand intérêt à ses enfants car par leur testament des 12 janvier et 8 février 1642 elles fondèrent des bourses d'études, donnant la préférence à ses enfants et descendants (2).

Le 1<sup>er</sup> juin 1613 l'imprimeur anversois *Verhoeven* obtint un octroi l'autorisant à imprimer pendant dix années « sekere boecxken gheintituleert Almanach ofte Pronosticatie des iaer 1614 van M. J. Bap. *Auxstrucius*, mathematicus » (3). Cet almanach parut l'année suivante

(1) B. R. ms 21050. *Hist. du Conseil privé*, f. 361, notice sur Jean *aux Truyes* conseiller au Grand Conseil de Malines et au Conseil Privé, décédé en 1541.

Il résulte d'actes de procédure des 17 novembre 1632, 30 mai 1633 et 26 août 1633, qu'à cette époque certains enfants de Jean-Baptiste *aux Truyes* étaient déjà fixés à Weerde. (A. M. J. *Judicature des échevins*. S. V. reg. 31, fol. 73).

(2) Isabelle et Cécile *Buysset* étaient filles de Jean *Buysset*, écuyer, sgr de Lossignol, chambellan héréditaire de Hainaut, docteur en droit, secrétaire et greffier du Grand Conseil de Malines, décédé en 1607 et de Lucrèce *Charles*, décédée en 1601, fille de Jean *Charles dit Streignart*, chevalier, docteur en droit, conseiller et procureur général du Conseil de Frise, puis conseiller et vice-président du Grand Conseil de Malines, né à Anvers vers 1526, décédé en 1598 et de Jacqueline *van Waelhem*, sœur de Marie épouse de Charles *aux Truyes* (Ch. Piot. *Fondations de Bourses d'études établies en Belgique*. 1<sup>re</sup> partie, t. I. Province d'Anvers-Bruxelles 1885, pp. 372 sqq. — Azevedo. *Généalogie Coloma*, op. cit., p. 473, gén. *Buysset*. — B. R. ms II. 6598, f. 11, gén. *Charles*. — G. 1190, t. II, f. 181, quartiers *Buysset*).

(3) Archives Générales du Royaume à Bruxelles. *Conseil Privé*. Impressions et censure de livres, carton III.

avec le titre suivant :

*Almanach Pour l'An M. D. C. XIII. Diligemment calculé par M. Iean Baptiste Austrucij. / A Anvers. Chez Abraham Verhoeven, sur la Lombaerde Veste, au Soleil d'Or. 1614.*

In-folio plano, 7 colonnes longitudinales ; caractères romains, impression rouge et noire. Chaque mois est accompagné d'une vignette allégorique, gravée sur bois (H. 23 mm. L. 52 mm.). La 7<sup>e</sup> colonne contient : *Canon ou Declaration de / cestuy nostre Almanach 1614 / De la Nauigation des Bruxelles* (cette rubrique est accompagnée



Portrait de J. B. aux Truyes, inséré dans son almanach publié en 1614. Gravure sur bois. (v. Bul. du Cercle Archéol. de Malines, t. XV, 1905).

de la vignette d'un navire) / *Temps pour se marier / Les Quatre temps de l'an que l'on doit jeuner / Les signes des sept-Planètes / Les Aspects des Planètes. / Les douze signes célestes. / Pour la commodité des Voyageurs.* / Vient ensuite une gravure sur bois (H. 41 mm. L. 56 mm.) représentant Jean-Baptiste aux Truyes à mi-corps, richement habillé, installé dans son observatoire, devant une table sur laquelle on voit divers objets notamment une sphère. Par une large baie on voit le ciel étoilé avec le soleil et la lune. Derrière lui est suspendu au mur un écu aux armes de sa famille : *une fasce accompagnée de trois hures de sanglier* (1). Sous cette vignette on lit : *Par*

(1) La famille aux Truyes portait : *d'or à la fasce de gueules accompagnée de trois hures de sanglier de sable, défendues d'argent, lampassées de gueules. Heaume non couronné. Cimier : une hure de sanglier de l'écu entre un vol de sable et d'or.*

*M. Iean Baptiste Austrucij, Mathématicien* (1).

Un autre almanach fut publié par *aux Truyes* en 1616. Il a pour titre :

*ALMANACH / ou Journal pour l'An Bi- / sextil de nostre Seigneur M. DC. XVI. Par M. Iean Baptiste Auxtrues. / Gentilhomme et Népveu du deffunct / M. Iean Franco. / (gravure sur bois aux armes de l'auteur : une fasce accompagnée de trois hures de sanglier ; à gauche de l'écu l'inscription : *Aude et auge* ; à droite : *Aul strues, aul rues*). / A Anvers, chez Abraham Verhoeven, sur / la Lombaerde Veste, au Soleil d'Or, 1616 / (filet) / Avec Grâce et Preuilege.*

In-16 de 32 pp., caractères romains, rouges et noirs. A la page 2 et 3, une petite carte géographique : *Afbceldinge van de Gheheele Weirelt*. A la page 4 : *Canon ou Declaration de / Cestuy nostre Almanach 1616*. A la page 7, sous le titre : *Pour la Commodité des Voyageurs*, l'indication des marées pour des localités des Pays-Bas et du Nord de la France. Ensuite le calendrier avec une gravure sur bois, très grossière au dessus de chaque mois (2).

Ces armes se voient dans les manuscrits relatifs à l'Histoire du Grand Conseil de Malines et du Conseil Privé cités plus haut. Elles se trouvaient encore à Ste Gudule à Bruxelles sur la tombe de Marguerite *aux Truyes*, † 1570, tante de J. B. *aux Truyes* et femme de Hermès *de Winghe*, docteur en droit, conseiller et mtre aux requêtes de Philippe II, trésorier des chartes de Flandre, † 1573 (B. R. ms G. 1554, pp. 125-126, épitaphier de Ste-Gudule). On les voit encore aux Archives de Malines sur deux aquarelles représentant les membres du Grand Conseil de Malines, parmi lesquels on reconnaît les conseillers Jean *aux Truyes*, † 1541 et son fils Jean, ainsi que dans le registre de la gilde des archers de Malines, en regard du nom de Rombaut *aux Truyes*, prêtre, chapelain de cette gilde en 1654, et de l'autel de St-Jacques le Majeur à St-Rombaut dès 1636 (fils de J. B<sup>re</sup> *aux Truyes*-Spapen).

(1) Cette vignette est reproduite dans : van Doorslaer. *Almanachs malinois*, op. cit., p. 357, pl. XXVIII, et dans Cautlet, op. cit. Un exemplaire de cet almanach fait partie des archives de Courtrai. Le portrait de J. B. *aux Truyes* pourrait bien être hypothétique. En effet l'examen d'un grand nombre d'almanachs de différents auteurs permet de constater qu'ils sont presque tous ornés de la même vignette, avec de très légères modifications et de portraits peu différents (communication de M. Am. Dermul, bibliothécaire de la ville d'Anvers).

(2) van Doorslaer. *Almanachs malinois*, op. cit., p. 359. — de Bom, op. cit., p. 191.

Un exemplaire de cet almanach, provenant de la collection van Havre, se trouve à la Bibliothèque de la ville d'Anvers.

Cet almanach est suivi d'une deuxième partie intitulée :

*Prognostication / pour l'An Bissextile de nostre Seigneur / M. DC. XVI. / Calculé par M. Jean Baptiste Auxtruius, / Gentilhomme, et Cousin du deffunct / M. Jean Franco. (gravure sur bois aux armes de l'auteur) / A Anvers, Chez Abraham Verhoeven, sur la Lombaerde Veste au Soleil d'Or. 1616 / (filet) / Avec Grace et Preuillege /*

In-16 de 32 pp., caractères romains. Dans le privilège accordé par les Archiducs le 31 juillet 1615 à Bruxelles, inséré page 31, Franco est qualifié « Docteur ».

Après la pronostication suit une troisième partie qui a pour titre :

*Histoires / Plus memorables tant anciennes que nouvelles, contenant choses / advenues de l'An 1500 jusques a la / presente Annee M. DC. XVI / (gravure sur bois) / A Anvers, Chez Abraham Verhoeven sur la / Lombaerde Veste au Soleil d'Or. 1616. In-16, 64 pp., caractères romains.*

Un troisième almanach, publié en 1618 par aux Truyes est intitulé (1) :

*Almanach voor het jaer ons Heeren 1618, door J. B. Auxtruius, edelman, ende cosyn van M. Jan Franco. T'hantwerpen by Abraham Verhoven op de Lombaerde Veste in de Gulde Sonne, 1618 (Mappemonde, gravée sur bois).*

3 tomes en un vol. in-16. Comme la précédente, cette brochure se divise en trois parties : *Almanach, Prognosticatie, Cort verhaal van alle de gedencwerdichste saken, 1500-1618*. L'approbatur délivré par l'autorité religieuse fait des réserves curieuses sur le contenu de cet almanach : « Cum de futuris contingentibus non sit determinata veritas, optime haec prognosticatio facetiis plena imprimi poterit, quod censeo primo die Junii anno 1617 ».

STORMS dit STURMIUS (1559-1650).

Jean Storms (2) né à Malines en 1559, plus connu sous le nom de *Sturmius*, docteur en médecine, professeur de dialectique et de métaphysique à la Pédagogie du Lis à

(1) Un exemplaire de cet almanach se trouve à la Bibliothèque de la ville d'Anvers.

(2) van Doorslaer. *La médecine*, op. cit., p. 266. — Hermans. *Bibliothèque malinoise*, op. cit., pp. 250, 290, 306. — *Biographie nationale de Belgique*, t. 24. Bruxelles 1926-29, pp. 94-98. — Eug. de Seyn. *Dict. des écrivains belges*, t. II. Bruges 1931, p. 1684, avec portrait. — Godenne. *Malines Jadis et aujourd'hui*, p. 584 avec portrait.

Louvain, professeur de mathématiques et de médecine à la même université, plus tard recteur, décéda dans sa 91<sup>e</sup> année, après 65 ans de professorat.



Portrait de Jean Storms, dit Sturmius (1559-1650). Cliché Godenne.

Outre plusieurs ouvrages sur la physique, il publia un livre sur la comète de 1618 (1) :

*De cometa anni 1618, carmen reciprocum, naturam et effectum prodigiorum directo et opposito sensu explicans.*

Imprimé à la suite d'Erycii Puteani : *de cometa 1618 Paradoxologia*. Colon. 1619, in-18 et à Louvain J. Simonis 1633, in-4<sup>o</sup>.

WAUTERS dit VALÈRE ou VALERIUS (1607 † 1687).

Remy Wauters, dit Remmerus Valerius ou Remy Valère, curé de Muysen lez Malines, né à Berchem en Brabant septentrional vers 1607, décédé à Muysen en 1687 est l'auteur de plusieurs almanachs et d'un traité pour confectionner les cadrans solaires publié à Malines en 1662 en latin et en 1664 en français (2) :

*Tabulae Horographicae partim ad quamcumque latitudinem 51 Graduum supputatae, per R. D. Remmerum Valerium Berchemensem Parochiae de Muysen.*

(1) van Doorslaer. *La médecine*, op. cit., pp. 294-295.

(2) Zech-Dubiez. *Les almanachs malinois et leurs auteurs* (Bull. C. A. M., t. XII, 1902, pp. 109-110 avec portrait.

43 pages in-4°.

*Tables Horographiques par lesquelles est enseigné à des-  
crire et construire toutes sortes d'Horloges solaires sur toutes  
sortes de Plans supplés par Remy Valère, Pasteur de Muysen.  
A Malines, chez Jean Jaye, Imprimeur juré 1664.*

#### ROMBOUDTS.

En 1698 l'imprimeur malinois Gisbert *Lints* édita un  
almanach de Lierre calculé par « *Gummarus Romboudts  
Astrologus et Poëta Lyranus* » avec annotations de Jean  
*Knickerius* alias *Knicker* qui se qualifie « *sub-astrologant  
en synen Com-Poët* » (1).

Le même imprimeur édita en 1705 un almanach de  
Termonde calculé par le même Gommaire Romboudts  
« *onlancx Geadmitteerden Astrologus* » d'après les manus-  
crits de Remmerus *Valerius* (2).



Château Coloma à Leeuw-Saint-Pierre. (Photo Nels, Bruxelles).

#### COLOMA DE LEEUW (1747-1825).

Le comte Jean-Ernest-Ghislain-Xavier *Coloma*,  
baron de *Leeuw-St-Pierre* et membre de l'État noble de  
Brabant, fils de Charles-Vital, écuyer, page de l'Archidu-  
chesse Marie-Elisabeth, puis chambellan de l'Impératrice

(1) Sur cet almanach voyez plus amplement : *Zech-Dubiez*, op.  
cit., pp. 114-116.

(2) *id.*, p. 117.



Château Coloma à Malines, actuellement pensionnat.  
Ruines dans le parc. Cliché Godenne.



Château Coloma à Malines. Cliché Godenne.

Marie-Thérèse et d'Éugénie *Roose*, baronne de Leeuw-St-Pierre, naquit à Malines le 4 décembre 1747 (1).

Son grand'père Jean-Alphonse Comte de *Coloma* avait occupé les plus hautes charges de l'État, ayant été successivement conseiller au Grand Conseil de Malines, avocat fiscal à la même cour, conseiller-régent du Conseil suprême à Vienne, chef et président du Conseil privé et conseiller d'État.

Les proches parents de *Coloma* n'étaient pas seulement des magistrats éminents et des officiers de valeur, ils s'intéressaient également aux sciences et aux arts. Son père avait été reçu membre de l'Académie de Musique de Malines le 23 novembre 1745 (2). Son oncle Pierre-Alphonse-Liévin, comte de *Coloma* était un historien apprécié (3). Il rédigea la remarquable généalogie *Coloma* publiée vers 1777 par le chanoine *de Azevedo*, ouvrage in-folio de 500 pages, traitant non seulement de l'histoire d'une infinité de familles belges, mais encore de nos anciennes institutions (4).

A la mort de sa mère (1762) *Coloma* devint baron de Leeuw-St-Pierre et en cette qualité il fut admis à l'État

(1) J. F. A. F. de Azevedo. *Généalogie de la famille de Coloma*, p. 428. — Herckenrode, op. cit., p. 504, gén. Coloma. — B. R. ms G. 754, f. 172, gén. Coloma.

(2) G. van Doorslaer. *Académie Ste-Cécile. Société de Musiciens amateurs à Malines au début du XVIII<sup>e</sup> siècle*. (Bull. C. A. M., t. XIII, 1903, p. 123).

(3) Par sa femme, née *van der Laen de Lassus*, le Comte de *Coloma* était le beau-frère de Gérard-Norbert-Hyacinthe *van der Laen*, écuyer, dit le Chevalier *van der Laen de Lassus*, licencié ès lois, né à Malines le 5 juillet 1735, y décédé le 25 février 1809, qui avait épousé en 1775 Josine-Jeanne *Broers*, arrière-grand'tante de Mme le Maire, née *Broers*, femme du Commandant le Maire, vice-président de la Société belge d'Astronomie (Herckenrode, op. cit., p. 1156, gén. van der Laen. — O. le Maire. *Geslachtlyst der familie Ghysbrechts*, op. cit., p. 129, gén. Broers. — *Aankondigingsblad voor het arrondissement Mechelen*, n<sup>o</sup> 11, 12 Maart 1809, blz. 3, nécrologie de G. N. H. van der Laen).

(4) *Biographie Nationale de Belgique*, op. cit., t. IV, p. 307, art. par Ch. Piot.



Château Coloma à Malines. Bas-relief des ruines.  
Cliché Godenne.



Château Coloma à Malines. Bas-relief des ruines.  
Cliché Godenne.

noble de Brabant en octobre 1769 (1). Le beau château de Leeuw-St-Pierre qui lui échut alors est encore connu de nos jours sous le nom de château Coloma (2). Son nom a également été donné à une autre propriété « *Voschenborgh* » qu'il acquit en 1785 aux portes de Malines, le long du canal de Louvain et actuellement occupée par un pensionnat de jeunes filles dirigé par les Dames de Marie. Il



Château de Borght au Neckerspoel en 1580. Cliché Godenne

s'attacha à en embellir le parc et à l'orner de statues et d'œuvres d'art, au point que bientôt il put rivaliser avec celui de Wespelaer (3).

Du chef de sa mère il possédait encore au faubourg de Neckerspoel à Malines, le château de Borght, ancienne forteresse des Berthout, seigneurs de Malines, démolie

(1) Herckenrode, op. cit., p. 1675, gén. Roose. — *Almanach de la Cour de Bruxelles... de 1725 à 1840 formant l'introduction à l'Almanach Royal* (par H. Tarlier). Bruxelles, s. d., p. 116. — A. Wauters. *Hist. des environs de Bruxelles*, t. I., Bruxelles 1855, pp. 99 et 101.

(2) R. de Seyn. *Dict. Histor. et Geogr. des communes belges*. 1<sup>er</sup> édit., t. I. Bruxelles 1924, p. 604 avec vue du château Coloma.

(3) Godenne, op. cit., pp. 441-445, avec plusieurs vues de cette propriété.

dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et remplacée par une maison de campagne (1).

A Malines, *Coloma* résidait rue de la Blanchisserie, un bel hôtel, à façade monumentale ornée de pilastres et d'un fronton, bâti au XVIII<sup>e</sup> siècle, servant actuellement



Château de Borght, au Neckerspoel à Malines.  
Dessin de David de Noler.

d'entrée au Petit Séminaire (2). En 1785 il fit l'acquisition de l'hôtel d'Hoogstraenten contigu au sien. Cette habitation princière comprenait notamment quatre ailes de bâtiments autour d'une cour rectangulaire d'environ 41 mètres

(1) Reydam. *Les pleins fiefs de la seigneurie de Malines* (Bull. C. A. M., t. XIV, 1904, p. 166). — F. Steurs. *Geschiedkundige verhandelingen rakende de stad Mechelen*. Mechelen 1872-74, p. 124.

Il existe aux archives de Malines plusieurs vues anciennes de ce château (voir : Hermans. *Bibliothèque Malinoise*, dans : Bull. C. A. M., t. XIV, 1904, p. 284). L'une d'elles est reproduite dans Godenne, op. cit., p. 449. D'autres se trouvent dans : *Oud-Mechelen. Pentteekeningen door Leopold Godenne naar David De Noler en anderen*. Mechelen, s. d., pp. 73-74.

(2) Godenne. *Malines jadis et aujourd'hui*, op. cit., p. 244. — G. van Caster. *Hist. des rues de Malines*. Malines 1882, p. 53. Il existe aux archives de Malines plusieurs vues anciennes de cet hôtel. Voyez : Hermans, op. cit., pp. 283-284. — Archives Malines. *Albums Schœffer*, nos 400, 401.

sur 27 1/2, au milieu de laquelle on remarquait un puits monumental recouvert d'une flèche gothique en fer forgé. Quarante colonnes à chapiteaux armoriés formaient autour du préau une galerie dans laquelle se trouvaient les issues des divers appartements. A l'angle méridional des bâtiments s'élevait une tour de 100 pieds de haut. Une chapelle avec abside polygonale était bâtie en hors d'œuvre du côté sud-ouest (1). En 1777 on y voyait encore trois autels. Celui du milieu était orné d'un triptyque avec les portraits de Philippe de *Lalaing* chevalier de la Toison d'Or, et de sa femme Anne de *Reynenbourg*.

Au moment où *Coloma* fit l'acquisition de ce palais, il était habité par Reine-Charlotte de *Villegas-Pellenbergh*, douairière de messire Charles-Henry *Goubau*, chevalier, sgr de Middelwalle et Dietteren, décédé en 1776, maître aux requêtes de l'Hôtel de S. M. l'Impératrice Douairière et Reine et conseiller en son Grand Conseil séant à Malines, père du baron *Goubau*, ministre des Cultes sous le régime hollandais (2).

Lorsque *Coloma* mourut en 1825 les magnifiques œuvres d'art et les collections remarquables qui ornaient cette habitation princière furent mises en vente. Le cata-

(1) L'hôtel d'Hoogstraeten était un plein fief dépendant de la cour féodale de la ville de Malines. *Coloma* en fit relief le 20 septembre 1785 (Reydams, op. cit., p. 170).

Lors de la reddition de Malines en 1584 il fut stipulé que « les tapisseries de l'histoire de Grisledt appartenant à la maison de Hochstrate » devaient être livrées au sire de Maulde (note par L. Stroobant dans : Bull. C. A. M., t. XI, 1901, p. 289).

Il existe aux archives de Malines de nombreuses vues anciennes de ce palais (A. M. *Albums Schaeffer*, n° 377 à 388. Hermans, op. cit., pp. 282-283). Certaines sont reproduites dans Godenne. *Malines jadis et aujourd'hui*, op. cit., pp. 242-245 et dans Oud-Mechelen, op. cit., p. 22. Sur ce même palais voir encore van Caster, op. cit., p. 133. — L. I de Munck. *Gedenk-Schriften dienende tot ophelderinge... van den Heiligen... Rumoldus*. Mechelen, 1777, p. 27.

(2) Le Chevalier *Goubau* était l'arrière-arrière grand oncle du Commandant le Maire, vice-président de la Société belge d'Astronomie (A. H. Ms 126, t. II, *Preuves concernant l'appartement de la Cour*, dossier *Goubau*, pièce 36, acte du 22 juin 1784 passé en l'hôtel d'Hoogstraeten devant le notaire J. B. Waeyenborch, de Malines. — *Annuaire de la noblesse de Belgique de 1876*, p. 128, généalogie *Goubau*. — id. de 1874, p. 234, généalogie Mortgat).

logue qui en fut dressé forme une respectable brochure de 40 pp. intitulée : (1)

*Catalogue / d'une très belle collection de / Tableaux / d'Estampes encadrées et en portefeuille, de / Dessins, Aquarelles, Groupes, Statues et Bas-reliefs en marbre, albâtre, pierre blanche, / etc. ; Raretés, Antiques, Modèles d'architecture / et de Physique expérimentale*



Hôtel Coloma, ancien hôtel du Mont-Saint-Eloy, rue de la Blanchisserie, à Malines ; aujourd'hui bâtiment d'entrée du Petit Séminaire. Dans le fond, au sommet de la tour décapitée, un personnage scrute l'horizon à l'aide d'une longue-vue.

*tale, ainsi que d'une / riche collection de / Livres / En tous genres, délaissés par feu Monsieur le Comte / Ernest Coloma, Baron de Leeuw Saint / Pierre, et dont la vente publique se fera en / la Maison mortuaire à Malines, rue de la Blanchisserie, le Lundi cinq Septembre 1825 et jours / suivans. Cette collection pourra être vue et examinée, à la Mortuaire, dès le 1<sup>er</sup> Septembre. — / Malines. Hanicq, 1825. In-68° 6+34 pp.*

A l'effet de donner une idée de l'importance des collections de *Coloma* et des questions diverses auxquelles il s'intéressa, signalons que ce catalogue comprenait 1310 numéros divisés comme suit : tableaux : 135 ; dessins, aquarelles, estampes : 181 ; bas-reliefs, bustes, statues, etc. :

(1) Hermans. *Bibl. Malinoise* (Bull. C. A. M., t. XII, 1902, p. 230, n° 8). Un exemplaire de ce catalogue se trouve aux archives de Malines.

148 ; raretés, antiques, modèles, architectures, instruments de musique : 46 ; histoire naturelle et physique : 236 ; livres : 564.

Parmi les instruments de musique il en est de fort curieux : deux harmonicas primitifs, tels qu'ils ont été inventés par Franklin avec une quantité de verres en réserve ; un harmonica cylindrique perfectionné par M<sup>r</sup> Deudon avec caisse en bois de noyer et verres en réserve ; un idem avec caisse en bois de mahoni (*idem*) ; un idem de grande dimension en forme d'orgue (*idem*) ; une orgue à deux cylindres jouant chaque douze airs et mécanique en horlogerie ; une orgue de cabinet avec caisse en mahoni de la plus grande perfection et beauté, pouvant également servir pour chapelle ou église, ayant quatre et demie octaves depuis B en bas jusqu'à F en haut et une pédale pour faire le forte et piano avec sept registres, fait par le célèbre Joannes Schnetzler à Londres ; monocordium en caisse de mahoni, etc.

Dans la série intitulée : « Raretés, modèles etc. » on trouve entre autres : modèle en bois d'une mécanique à forer les canons ; petite imprimerie avec accessoires (1) ; dito plus étendue ; modèle en bois d'un pont à bascule ; modèle d'un petit télégraphe ; deux pièces d'artillerie en bronze avec leurs affuts et accessoires bien travaillés (longueur des pièces : une aune) ; deux idem ; deux idem ; deux mortiers sur affut, etc.

Les objets de physique expérimentale sont particulièrement nombreux. Parmi eux signalons : lunette d'approche avec support, globe céleste, globe terrestre et système du monde, tous trois de grande dimension avec des supports en porcelaine de sèvres de toute beauté ; trois ballons aérostatiques, etc. (2).

(1) Sur les imprimeries privées voyez : G. Dansaert. *Les Imprimeries particulières des Grands Seigneurs et Grandes Dames*. Bruxelles 1927.

(2) Voici quelques indications sommaires sur des ascensions de ballons qui eurent lieu à Malines au XVIII<sup>e</sup> siècle.  
9 février 1784. — Trois ballons sont lâchés à l'auberge St-Rombaut au Neckerspoel.

16 février 1784. — Nouvelle ascension dont un récit détaillé se trouve aux archives de Malines (avec schéma et plans des ballons et des appareils utilisés pour leur gonflement).

Ces détails indiquent que Coloma était non seulement un amateur d'art, mais encore un esprit curieux, avide de s'instruire sur les problèmes de la mécanique, de la physique et de l'astronomie. Cette dernière science l'attirait particulièrement (1). Vers 1775 il possédait déjà tout un matériel de lunettes d'approche, longues vues, compas et autres accessoires. A l'effet de mieux se livrer à ses observations astronomiques il conçut le projet d'installer un observatoire sur le sommet de la tour de St-Rombaut dans la maisonnette en bois qui s'y trouvait (2).

Il en parla à son ami André-Charles Deudon, échevin de la ville (3) qui lui promit de faire part de ses désirs

7 mars 1784. — Nouvelle ascension.

22 septembre 1785. — Un Français, M. de Lisle tente une ascension à Muysen dans une prairie de M. Nelis, en face du château de celui-ci.

16 octobre 1785. — Un ballon qu'on fait monter à Boortmeerbeek prend feu.

18 janvier 1786. — Ascension dans le jardin de la Commanderie de Pitzembourg à Malines.

6 février 1786. — Deux étrangers ayant fait des expériences aérostatiques dans l'enceinte du Couvent désaffecté des Carmélites, et les montgolfières étant tombés sur les toits des maisons voisines, l'écoute prie le magistrat de défendre les ascensions à cause du danger d'incendie.

13 février suivant. — Ordonnance du magistrat interdisant de faire monter des ballons.

A. M. EE. *Chroniques*. XXII, n<sup>o</sup> 6, pp. 397, 399, 481, 499, 501. — C. Magistrat. *Résolutions*. S. 1. reg. 24, 1785-1788, f. 21 v<sup>o</sup> et 25 v<sup>o</sup>. L. Stroobant. *Les Montgolfières à Malines*, dans : Bull. C. A. M., t. VII, 1897, p. 341.

(1) O. le Maire. *Observatoires d'Astronomie à Malines, 1775-1895 (Ciel et Terre — Bulletin mensuel de la Société Belge d'Astronomie, de Météorologie et de Physique du Globe*. II<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 12, Bruxelles 1935, pp. 201-203).

(2) On ignore l'époque de l'érection de cette maisonnette qui mesurait 4 mètres de long sur 2 mètres 44 de large (B. Raymackers en F. E. Delafaille. *Geschiedkundige Wandeling op St-Rumboldus Toren te Mechelen*. Mechelen 1863, p. 81). (Communication de M. R. van Aerde, archiviste de la ville de Malines).

(3) André-Charles Deudon, écuyer, avocat au Grand Conseil de Malines, échevin de cette ville, avait épousé Marie-Joséphine de Meester, fille aînée de Pierre, écuyer, conseiller-assesseur du Mont de Piété de Malines. Il était fils de Pierre-Joseph Deudon, chevalier, substitut procureur-général au Grand Conseil de Malines, puis conseiller, et de Marie-Charlotte van den Zype (Hereken-

à la prochaine réunion du magistrat. Celles-ci eut lieu le 27 mars 1775. *Deudon* exposa les désirs de *Coloma* qui demandait à faire usage de temps en temps de la maisonnette placée sur le sommet de la tour de St-Rombaut comme observatoire de physique et d'astronomie (tot eene observatoire plaetse physique ende voor d'Astronomie) et de pouvoir y placer une caisse d'instruments, s'engageant à faire tapisser cette maisonnette avec du papier peint et d'y placer des vitres et autres commodités (1).



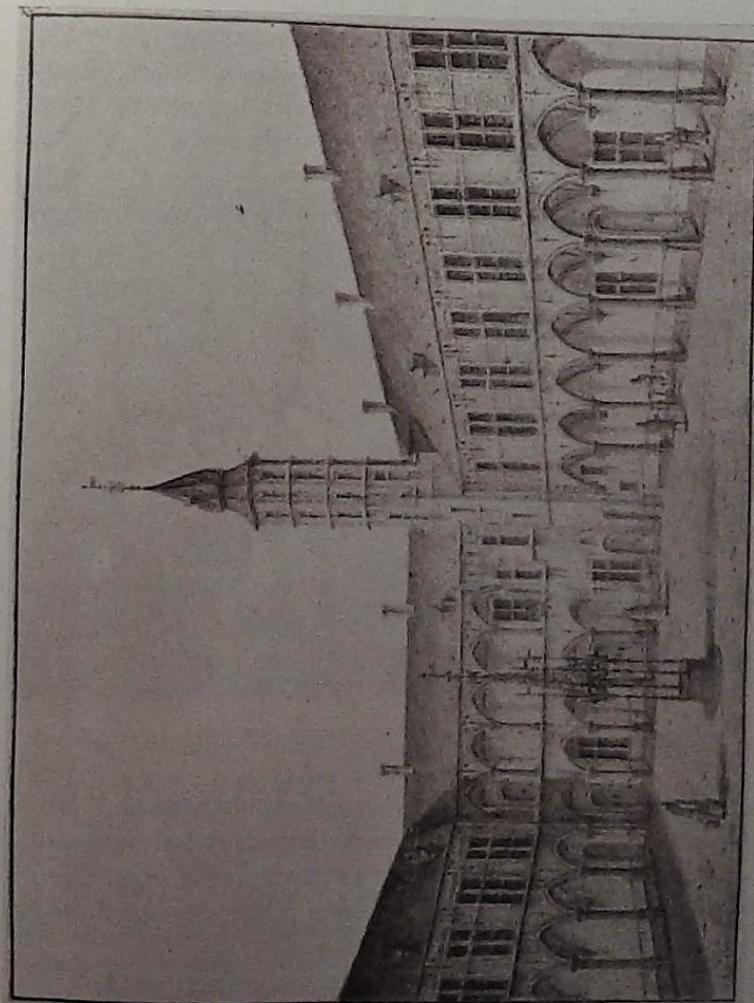
Hôtel d'Hoogstraeten à Malines Cliché Godenne.

Dix ans plus tard *Coloma* fit l'acquisition de l'hôtel d'Hoogstraeten. Ainsi qu'il a été dit plus haut, une haute tour de cent pieds s'élevait du côté méridional de ce palais.

rode, op. cit., p. 646, art. Deudon. — *Annuaire de la noblesse de Belgique de 1873*, généalogie Deudon).

Deudon travailla de longues années à perfectionner l'harmonica cylindrique à verres inventé par Franklin. Il fit même une communication à l'Académie de sciences de Paris sur cette question. Cet harmonica produisait des sons « angéliques » d'après ce que nous a dit Madame le Normand de Bretteville, née de Lannoy, (1850-193...), arrière-petite fille de Deudon. M. R. van Aerde, archiviste de la ville de Malines est l'auteur d'une biographie (malheureusement restée inédite) de Deudon.

(1) A. M. C. *Magistrat. Résolutions*, Série 1, reg. 21, fol. 95 r<sup>o</sup>. Nous remercions M. van Aerde qui a eu l'obligeance de nous communiquer une copie de ce document.



Hôtel d'Hoogstraeten à Malines. Vue intérieure.

Elle comprenait une cage d'escalier et, à chaque étage une grande chambre. Coloma fit enlever une partie de la flèche bulbeuse qui la couronnait et construire à la place, en guise d'observatoire, une plate-forme entourée d'un garde-corps en fer (1). Sur diverses vues anciennes de cet hôtel, conservées aux archives de la ville de Malines on remarque cette balustrade. Derrière celle-ci un personnage scrute le ciel à l'aide d'une lunette, ce qui indique que les transformations effectuées par Coloma à cette tour avaient pour but de faciliter ses observations astronomiques. Il est fort



Hôtel du comte d'Hoogstraeten à Malines (Dessin de de Noter).

probable qu'à partir de cette époque il abandonna l'observatoire aménagé sur la tour de St-Rombaut puisqu'il pouvait s'installer plus commodément chez lui et qu'il évitait ainsi de traverser les rues sombres et désertes de la ville par des nuits froides et glaciales.

On a vu précédemment que les collections de Coloma furent dispersées à sa mort en 1825. Il se pourrait cependant que ses archives n'aient pas été vendues et auraient été conservées par les descendants de sa sœur unique Marie-Philippine Coloma, dame de l'Ordre de la Croix

(1) van Caster, op. cit., p. 133 ; Godenne, p. 243.

Étoilée épouse de Joseph de Visscher, baron de Celles, chambellan de LL. MM. II. et membre de l'État noble de Brabant (1).

Coloma ne s'intéressait pas seulement aux sciences, il cultivait aussi les arts. Dans sa propriété sise sur les rives du canal de Louvain à Malines il créa un des plus beaux parcs du pays. De nos jours encore on y admire de remarquables ruines avec portique à colonnes de marbre, niches, statues, bas-reliefs, etc. Son palais de Malines était décoré à profusion et l'on y admirait des toiles et des statues de maîtres réputés.

Lorsque l'Académie royale des Beaux-Arts de Malines fut instituée en 1773, il s'empressa de s'inscrire comme membre et il fut nommé commissaire, fonctions qu'il occupa avec le Comte de Respani, MM. van den Venne (2) et Deudon (3). En 1818 il devint directeur de l'Académie, fonctions qu'il occupa jusqu'à son décès, et qui furent alors conférées à M. Pierels de Croonenburgh.

Les questions littéraires ne lui étaient pas indifférentes. Le samedi 28 janvier 1786 à 3 heures, lorsque la Société Patriotique se réunit pour la première fois, l'assemblée choisit pour commissaires MM. de Briez, bourgmestre de la ville (4), Coloma, baron de Locuw et F. Scheppers qui fut désigné en qualité de secrétaire comme étant le plus jeune (5).

(1) Herckenrode, op. cit., p. 2034, gén. de Visscher. — *Annuaire de la noblesse de Belgique de 1872*, gén. de Visscher.

(2) Jean-Baptiste van den Venne, écuyer, sgr d'Ophem et de Montenaeken, bourgmestre de Malines (*Annuaire de la noblesse de Belgique de 1872*, p. 255, gén. van den Venne).

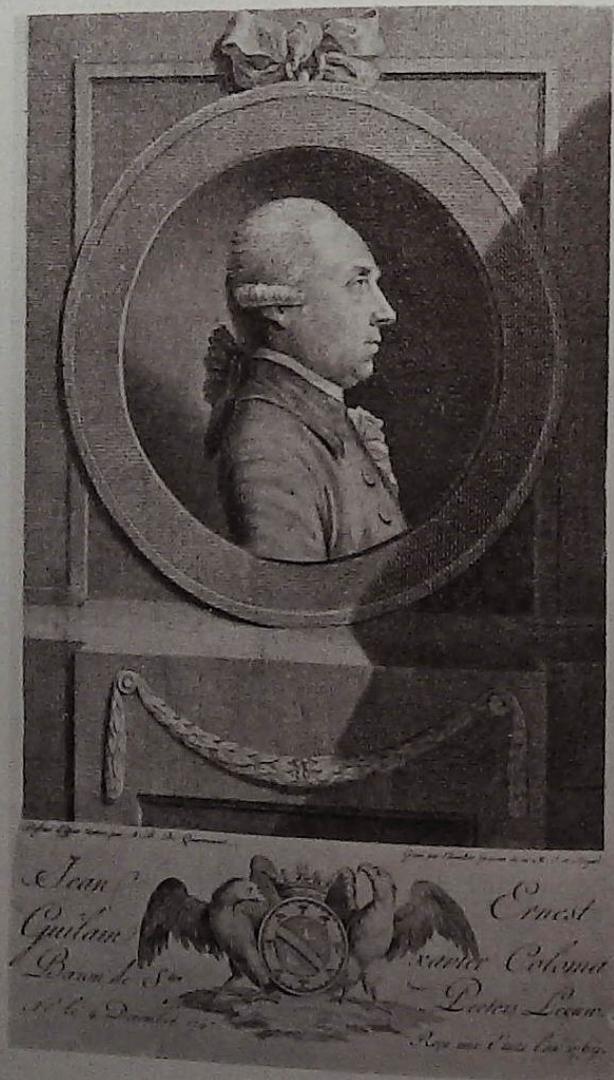
(3) *Wekelijks Bericht voor de Provincie van Mechelen*, 1786, 12 mars, p. 139. Sur cette académie voyez : Emm. Neeffs, *Hist. de la peinture et de la sculpture à Malines*, pp. 49-84.

(4) François-Henri-Louis Franco y Feo, sgr de Briez, Contich, etc. (Herckenrode, op. cit., p. 762, art. Franco y Feo. — *Azevedo. Généalogie de la famille Coloma*, pp. 416).

(5) La Société Patriotique comprenait à ce moment 58 membres. Le 5 février suivant elle en comptait 72 (A. M. BE. *Chroniques*, XXII, n° 6, pp. 496, 499, 511).

Jean-François Scheppers (1760-1826), fut membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Malines (1786), commissaire et secrétaire de la Société Patriotique (1786), échevin de la ville en 1790-1792,

Pendant la révolution brabançonne *Coloma* se montra un ardent défenseur de nos libertés. Le 27 octobre 1789 il fut arrêté et transféré à Bruxelles où il fut emprisonné



Portrait de Coloma, baron de Leeuw-Saint-Pierre, à l'âge de 40 ans.

commissaire des logements (fourrier) de la ville (1790), aumônier de la ville (1787), administrateur provisoire (1792), commissaire au département des vivres (1794) (O. le Maire. *Geslachtslyst der familie Ghysbrechts*, op. cit., p. 94. — O. le Maire. *Notice sur la famille de Schepper dite Scheppers*. Malines 1922, p. 7).

à la Broodhuys avec d'autres membres des États de Brabant, notamment les Comtes de *Lannoy* et de *Duras* (1). Pendant la nuit ils entendirent dresser, sous leurs fenêtres, un échafaud qui ne leur était heureusement pas destiné (2). Libéré quelques jours plus tard, *Coloma* rentra à Malines le 21 novembre.

Le 18 décembre suivant Malines était en pleine effervescence patriotique : *van der Noot* et *van Eupen*, accompagnés des abbés de Tongerlo, de Parck et de St-Bernard, du Baron de *Hove* et du Comte *Coloma*, faisaient leur entrée dans la ville (3).

L'année suivante parut un superbe recueil de portraits destiné à rappeler les traits des héros de la révolution.

Les planches étaient dues aux talents d'André-Bernard de *Quertenmont*, peintre et directeur de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers. *Coloma*, alors âgé d'une quarantaine d'années, se trouve en bonne place dans cette galerie. Son portrait, de profil, est orné de ses armes et de l'inscription suivante : *Jean-Ernest-Julien-Navier Coloma, Baron de Ste-Peeters Leeuw, né le 4 décembre 1747, reçu aux Etats l'an 1769* » (4).

(1) A. M. EF. *Chroniques*. XXII, n° 6, pp. 719, 736, 751.

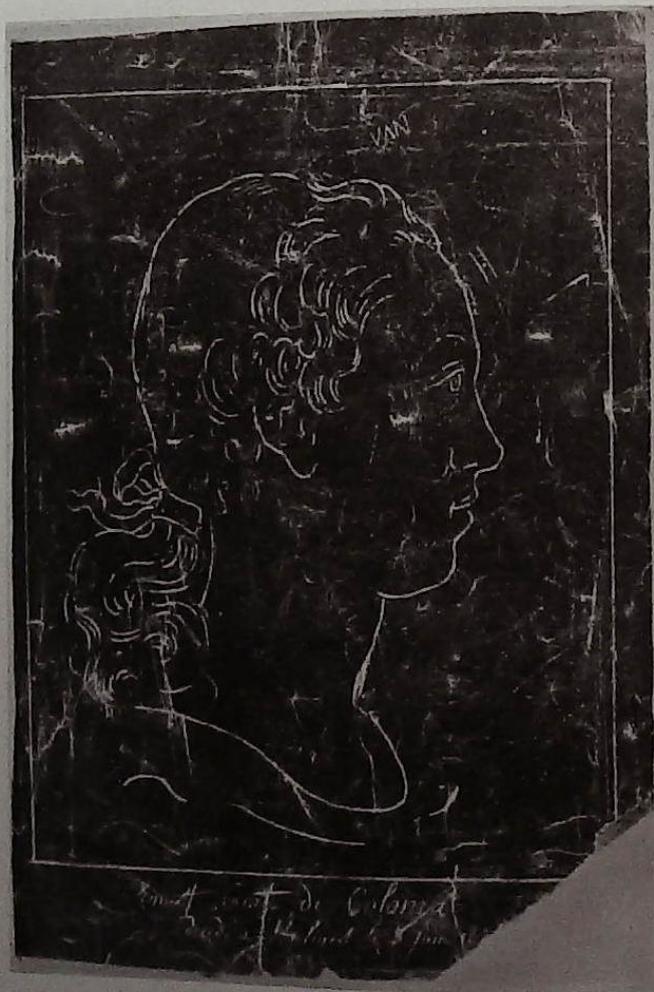
(2) A. Wauters. *Hist. des environs de Bruxelles*, t. III. Bruxelles 1855, p. 217.

(3) A. M. EF. *Chroniques*. XXII, n° 7, 1789-1798, p. 18. — H. Coninckx. *Mechelen gedurende de dagen der Brabantsche onwetteling*. Mechelen, s. d., p. 40.

(4) *Recueil de Portraits de Nosseigneurs Les Etats de Brabant qui ont assisté à l'Assemblée Generale réunie à Bruxelles depuis le 17 avril 1787 jusqu'au 1 décembre de la même année avec un appendice contenant les portraits de M<sup>rs</sup> les Abbés des Abbayes jusqu'alors vacantes, ainsi que de M<sup>rs</sup> les Chefs du troisième membre du Tiers Etat de l'an 1789 suivi d'un Supplément où seront les Portraits de plusieurs Personnes qui se sont distinguées dans la révolution de la Belgique Tous Gravés d'après les Dessins Originaux d'André Bernard de Quertenmont Peintre et Directeur de l'Académie des Beaux-Arts à Anvers 1790. Pl. XXIV.*

Dans un exemplaire interfolié de cet ouvrage, conservé au Cabinet des Estampes de la Bibl. Royale de Bruxelles, on trouve plusieurs esquisses préparatoires pour le portrait de Coloma (pl. 79 à 82).

Il existe encore de lui un charmant portrait exécuté dans sa jeunesse : figure de profil encadrée de boucles soyeuses et vaporeuses réunies à l'arrière par un léger ruban (1).



Portrait de Coloma dans sa jeunesse.

Coloma mourut en célibat, le dernier de sa famille, le 5 juin 1825, à 5 heures 1/2 du matin en son hôtel, rue de la Blanchisserie à Malines. Le 8 au matin sa dépouille

(1) B. R. Section des Estampes. Recueils de portraits, littéra C, portrait à la pointe sur papier huilé.

mortelle fut transportée à Leeuw-St-Pierre « *generalyck beklagd om zyne menigvuldige weldaden* » ajoute un contemporain (1).

#### LE MAIRE (1859-1935).

Le Commandant Albert *le Maire*, fils du lieutenant-général Octave *le Maire* (2) et d'Elise *du Reulx*, naquit à Louvain le 5 juin 1859, à l'époque où son père était en garnison en cette ville (3).

(1) A. M. EE. *Chroniques*, XXII, n° 9, 1814-1829, p. 202.

(2) Le lieutenant-général *le Maire* (1830-1916), président de la Société des Officiers pensionnés, président d'honneur de la Société royale des Anciens Cuirassiers de l'Armée belge, avait fait la campagne de 1870 en Belgique.

Il collabora à la *Belgique Militaire* et fit paraître avec son frère Henri *le Maire*, capitaine-commandant aux Guides, un ouvrage intitulé : « *La Cavalerie Belge de 1850 à 1860. Souvenirs de deux anciens cavaliers* ». Mons, 1901. L'illustration (35 dessins à la plume) de ce livre est due à ses talents. Il est également l'auteur des dessins qui illustrent l'ouvrage de son gendre le colonel de *Cannart d'Hamale* : *Histoire du Cannart's hof. Seigneurie située à Stevoort (Limbourg) et origines de la Maison de Cannart d'Hamale*. Mons, 1901.

Eug. de Seyn écrit erronément dans son *Dictionnaire Biogr. des Sciences, des Lettres et des Arts en Belgique*, t. II. Bruxelles 1936, p. 665, que le général *le Maire* avait pour père le Commandant Albert *le Maire*. Il est fils d'Albert-Henri *le Maire* et d'Octavie *Mortgat* cités plus loin.

(3) La famille *le Maire*, qui serait originaire du nord de la France (Artois-Picardie) avait sa résidence habituelle à Bruxelles depuis 1775, lorsque Mathieu *le Maire* (1750-1805), dont le père Pierre-Bernard était capitaine et membre du conseil de guerre du Prince-Évêque de Liège, quitta cette dernière ville pour se fixer à Bruxelles où il acheta un grand immeuble rue de l'Impératrice, en face du palais du Conseil privé et du Conseil de Finances. Cette maison comprenait deux bâtiments à front de rue, une cour ayant au midi un grand jardin s'étendant derrière plusieurs propriétés voisines, et dans le fond une maison, des écuries et remises avec sortie rue Nuit et Jour.

Mathieu *le Maire*, qui avait fait ses humanités à Liège, était un patriote ardent. Pendant la révolution brabançonne il publia deux journaux patriotiques : *Le Vrai Brabançon* et *L'Ami des Belges*. Lors de la révolution française il fut arrêté et emprisonné sous l'inculpation de propager secrètement un journal tendant à renverser le gouvernement républicain.

Son fils Albert-Henri *le Maire*, né à Bruxelles en 1790-1873, fit ses études sous la direction d'un précepteur qui dirigeait en même



Portrait du commandant le Maire, vice-président de la Société Belge d'Astronomie.

Après avoir fait ses études au collège Ste-Barbe à Gand, il fut admis à l'École Militaire, à l'âge de 16 ans, en qualité d'élève de la 41<sup>e</sup> promotion d'armes spéciales, par décision ministérielle du 19 octobre 1875, ayant obtenu le n<sup>o</sup> 9 du classement sur 57 admis. Le 7 novembre 1877, alors qu'il avait 18 ans, il fut nommé sous-lieutenant à l'École d'Application. Trois ans plus tard, le 17 janvier 1880, il fut admis à l'artillerie, n<sup>o</sup> 6 du classement, et le 23 du même mois il fut désigné pour le 2<sup>e</sup> régiment, 18<sup>e</sup> batterie à cheval, en garnison à Malines, ville où il fit presque toute sa carrière et où son père avait débuté trente ans auparavant comme sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment de Cuirassiers (1).

temps le comte de Ribaucourt. Il remplissait les fonctions de procureur du Roi à Termonde lorsque la révolution de 1830 éclata. Les services éminents qu'il rendit alors lui valurent d'être appelé à Bruxelles dès le 19 octobre par le Gouvernement provisoire à l'effet d'y remplir les mêmes fonctions. Plus tard il devint greffier en chef de la Cour d'Appel de Bruxelles et bourgmestre de Grembergen où il possédait une maison de campagne (L' Général O. le Maire. *Notes biographiques et généalogiques concernant la famille de M. Albert-Henri le Maire et de son épouse Madame Octave-Marie-Josèphe Mortgat*. Bruxelles, 1912. — O. le Maire. *Recherches généalogiques faites vers 1759 par Pierre-Bernard le Maire de Grimberieux, capitaine au service de S. A. C. le Prince-Evêque de Liège*. Liège 1927. Extrait de la revue : *Vieux Liège*, 13<sup>e</sup> vol. 1928. — *Le procureur du Roi de 1830 : Albert-Henri le Maire*, dans *L'Eventail* du 1 juin 1930 et dans *Le Patriote Illustré* du 22 juin 1930).

(1) Il avait été nommé sous-lieutenant par A. R. du 23 mai 1850 et envoyé en garnison à Malines par disposition ministérielle du 18 juin suivant. Nous possédons l'étendard du 1<sup>er</sup> régiment de Cuirassiers, donné à ce régiment par Léopold 1<sup>er</sup>, le 11 décembre 1831, place Royale à Bruxelles.

Le général le Maire avait certaines attaches à Malines par sa mère Octavie Mortgat (1805-1872) dont le grand-père maternel Charles de Waepenaert, chevalier, sgr de Kerreboeck, capitaine au régiment de Murray, bourgmestre de Termonde et député aux États de Flandre (1749-1794), avait plusieurs parents membres du Grand Conseil et du Magistrat de Malines. Par sa mère Marie-Thérèse Goubau, dame de Beveren, Triest, Bousval, née et décédée au château de Beveren-Waas (1717-1787), ce dernier était le neveu de Charles Goubau, chevalier, sgr de Middelswalle et Dietteren, conseiller au Grand Conseil de Malines qui habitait, ainsi qu'on l'a

Des infirmités incurables contractées en service commandé et par le fait du service vinrent briser une carrière qui s'annonçait brillante. En 1898, alors qu'il avait le grade de capitaine-commandant, il fut mis en non-activité pour les motifs qui viennent d'être indiqués. Par arrêté Royal du 22 mars 1899 il fut pensionné et créé chevalier de l'Ordre de Léopold par A. R. du 26 septembre suivant.

Non seulement il s'intéressait aux questions techniques militaires en sa qualité d'ingénieur issu de l'École d'Application de l'Artillerie et du Génie, mais il s'occupait encore activement d'histoire, d'archéologie, d'astronomie et de sciences exactes.

Il fut un des membres fondateurs de la Société Astronomique de France et de la Société belge d'Astronomie et dès la constitution du conseil général de cette dernière société en avril 1895, il fut élu conseiller. Quelques mois plus tard, le 9 décembre il fut nommé vice-président, fonctions qu'il occupa jusqu'à son décès (25 juillet 1935), soit pendant quarante ans.

Il fut également secrétaire du « Comité des Étoiles Filantes », composé d'une dizaine d'astronomes belges, français, allemands, hollandais et italiens. En 1899, lors du retour périodique du maximum des Léonides, qui se produit tous les 33 ans, le nombre d'observateurs faisant partie de ce groupement créé dans le but d'organiser des observations collectives et simultanées d'étoiles filantes, était d'environ trois cents. Ceci permit au comité de disposer d'un vaste réseau d'observatoires s'étendant non seulement sur toute l'Europe, mais encore à l'Est jusqu'à l'île de Ceylan, à l'Ouest jusqu'au Mexique et au Canada et au Sud jusqu'en Égypte et Algérie.

vu précédemment, le beau palais de Hoogstraeten à Malines.

Pendant sa jeunesse Octavie Mortgat fit de fréquents séjours à Malines chez sa tante Eléonore de Waepenaert (1778-1843) dont la maison était contiguë de celle de M<sup>me</sup> de Cannart d'Hamale, née de Waepenaert (1762-1822) tante de cette dernière (*Annuaire de la Noblesse de Belgique* de 1874, p. 234, gén. Mortgat, 1893, p. 179, gén. de Waepenaert, 1876, p. 126, gén. Goubau).

Le résultat des observations fut publié par le Commandant le Maire dans les bulletins de la Société belge d'Astronomie (1).

À Malines (2) il avait formé un groupe de personnes s'intéressant à l'Astronomie, parmi lesquelles on comptait MM. van Hoey (3), directeur du Conservatoire de Musique, Claes, directeur du Mont de Piété et le chanoine Michiels, excellent mathématicien qui fut, à Malines, le collaborateur le plus précieux du Commandant le Maire (4).

(1) A. le Maire. *Premier coup d'œil sur les observations des Léonides en 1899* (*Bull. de la Soc. Belge d'Astronomie*, 5<sup>e</sup> année. Bruxelles, 1900).

Cette étude donne le nom des membres du comité, ainsi que la liste des observateurs. Pour Malines il est fait mention de M. de Wille, demeurant à la Mélane. Il s'agit de M. Lionel de Wille-Lousbergs, né à Bruges le 19 mai 1845, décédé à Malines le 15 janvier 1916, cousin du général Baron de Wille de Haelen et père d'Edgard de Wille-du Jardin, officier d'artillerie qui se distingua en 1914 à la défense du fort de Waelhem.

(2) Le Commandant le Maire s'était fixé à Malines à la suite de son mariage avec Marie-Louise Broers, fille de François, bourgmestre de cette ville, membre de la Chambre des Représentants et du Conseil provincial d'Anvers, et d'Esther Beeckman de Craijloo, sœur de la Vicomtesse de Lantsheere. Une relation de son mariage béni le 26 novembre 1891 par S. E. le Cardinal-Archevêque Goossens, se trouve dans les « *Nouvelles du Jour* », journal quotidien paraissant à Bruxelles, du 28 novembre suivant (p. 4, col. 2). (*La Noblesse Belge*. Annuaire de 1892, 1<sup>e</sup> partie, p. 212. — O. le Maire. *Geslachtlijst der familie Ghysbrechts*. Mechelen 1930, p. 77, généalogie Broers. — Alph. de Vlaminek. *Geslachtsboom der familie Schellekens*. Dendermonde 1872, p. 23, extrait de : *Hel Guldenboek van Dendermonde* inséré dans le Rapport Communal de cette ville).

(3) Gustave van Hoey né à Malines le 26 octobre 1835, y † 18 janvier 1913.

(4) L. Michiels né à Bael le 12 novembre 1828, décédé le 3 mai 1904, chanoine de St-Rombaut à Malines, professeur de mathématiques au Collège St-Rombaut de cette ville (1863-1885), inspecteur de l'enseignement moyen de l'archidiocèse de Malines (1885), s'occupait de mathématiques, d'horlogerie, d'astronomie et de musique. Il est l'auteur d'une méthode de musique chiffrée et d'une étude : « *Détermination de l'heure au moyen d'un gnomon à suspension* » dont le Commandant le Maire a donné un compte-rendu dans les *Bulletins de la Société astronomique de France* (t. 15, 1901, p. 302) et de la *Société belge d'Astronomie* (Année 1901, pp. 318 sqq).

Les réunions se tenaient dans l'ancien hôtel de Busleyden où une chambre de la tour avait été aménagée en observatoire (1).

Au cours de la séance du 9 décembre 1895 de la Société belge d'Astronomie, M. *Jacobs*, président de cette



Hôtel de Busleyden à Malines, vue générale. Cliché Godenne

société, rendit hommage à l'activité du groupe réuni par le Commandant le Maire et c'est à cette occasion que celui-ci fut élu vice-président de la Société belge d'Astronomie.

(1) Cette demeure princière avait été bâtie par le célèbre Jérôme de Busleyden, fondateur du Collège des Trois Langues à Louvain, nommé conseiller au Grand Conseil de Malines en 1503 et décédé à Bordeaux en 1517.

La façade de ce palais est agrémentée d'une galerie à colonnes et certaines salles sont décorées de remarquables peintures murales, que certains attribuèrent à *Mabuse*. Dans la cour intérieure s'élève une élégante tour surmontée d'une galerie ajourée et coiffée d'un fût à bulbe. A l'époque où le groupe d'observateurs réuni par le Commandant le Maire y tenait ses réunions, cet immeuble était occupé en partie par le Conservatoire de Musique et par le Mont de Piété. Pendant la guerre il fut partiellement détruit par les obus allemands. Une aile a été restaurée et sert de musée. Voyez : Godenne, op. cit., pp. 340-344.

Les recherches du Commandant le Maire sur les cadrans solaires, les cadrans à la lune et aux étoiles (1), l'amènèrent à s'intéresser à toutes sortes d'instruments anciens servant à indiquer l'heure, et à réunir une collection d'horloges anciennes, dont il étudiait, réparait et améliorait lui-même le mécanisme. Il possédait aussi une série



Hôtel de Busleyden à Malines. Cour intérieure. Cliché Godenne.

de chronomètres dont il annotait les variations selon les saisons et les températures. Le résultat de ses observations fut publié par la Société belge d'Astronomie et la Société Astronomique de France (2).

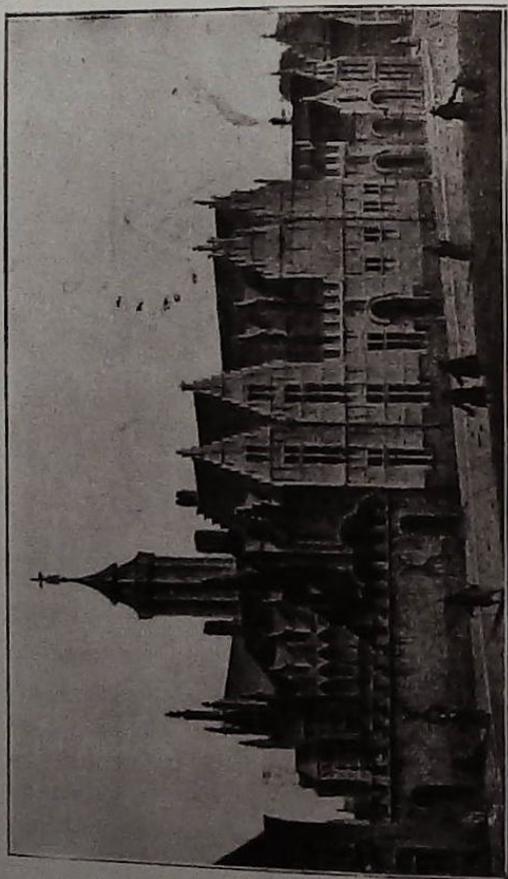
Ses connaissances techniques et mathématiques, jointes à l'expérience pratique qu'il acquit en matières d'horlogerie étaient hautement appréciées des horlogers de Malines et de Bruxelles, qui ne manquaient pas de le consulter lorsqu'ils avaient un problème compliqué à résoudre.

Les baromètres l'intéressaient également. Il réparait plusieurs instruments anciens et en construisait de son invention.

(1) Voir plus loin la liste de ses publications.

(2) Même remarque.

A l'effet de procéder lui-même à la réparation, la transformation et la construction de ces divers instruments scientifiques, il avait installé chez lui un atelier où il construisit notamment une grande horloge reproduisant les airs du carillon de Malines (1).



Hôtel de Busleyden à Malines. Façade méridionale.  
Cliché Godenne.

L'histoire et l'archéologie trouvèrent en lui un amateur averti et consciencieux. Il lisait couramment et copiait

(1) On sait que le carillon de Malines joue cinq minutes à l'heure, trois minutes à la demi heure, une minute au quart et quelque secondes au demi quart. Cette horloge occupait une grande partie du palier du second étage de son hôtel de la rue des Vaches à Malines.

les documents anciens et il passa même plusieurs années après la guerre à classer et analyser les nombreux documents en sa possession (1).

Le 20 mai 1898 il avait été admis comme membre du Cercle Archéologique de Malines. Deux ans plus tard il fut élu conseiller et en 1904 il devint membre de la commission des publications.



Hôtel seigneurial Long Fosse aux Poils, habité par le commandant le Maire. Cliché Godenne.

Il fut encore vice-président de la Croix Rouge de Malines et jusqu'à la fin de sa vie il fit partie de la Société des Officiers pensionnés et de l'Association des Ingénieurs issus de l'École d'application de l'Artillerie et du Génie où « son autorité était précieuse pour les jeunes membres, groupés autour des anciens » (2).

(1) Ces documents, formés de plusieurs centaines de liasses, registres et parchemins, se rapportent principalement à Termonde. Un fonds moins important concerne Tournai.

Parmi les nombreux travaux exécutés à cette époque par le Commandant le Maire signalons la copie du livre de raison d'un de ses parents, Gaspard *Snoeck* (1552-1629) que l'astronomie préoccupait également. Celui-ci est enterré avec épitaphe armoriée dans le chœur de l'église St-Georges à Anvers, auprès de sa femme Sara de *Tassis*, fille d'Antoine, chevalier, maître des postes d'Anvers. (O. le Maire. *Antoine de Tassis* (1510-1574). Baesrode 1932, p. 12. Extrait de : *Bijdragen tot de geschiedenis*, 1931). — O. le Maire. *Les premiers maîtres des postes d'Anvers* (1534-1660) dans : *Le Patriote Illustré* du 1 janvier 1933).

(2) Lettre du Conseil d'Administration de l'A. I. A., n° R. 18945, du 27 décembre 1934.

Lors de ses premières observations astronomiques il habitait Fossé aux Poils à Malines, un grand hôtel bâti au XVIII<sup>e</sup> siècle, composé d'un bâtiment principal précédé d'une cour d'honneur encadrée sur les côtés de deux ailes de bâtiments comprenant les écuries et remises d'un côté et les cuisines de l'autre. Derrière s'étendait un grand jardin avec sortie rue de la Montagne (1).

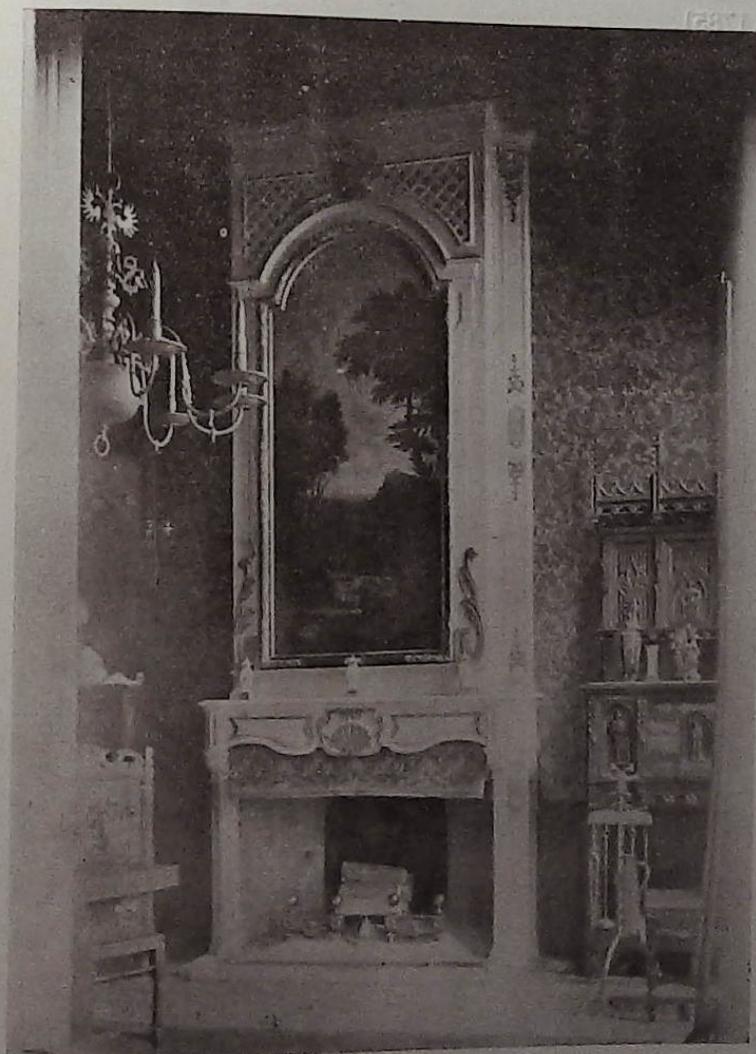
En 1897 il acheta l'ancienne propriété *van Mockenborch* (2) d'une contenance de 15 ares 66 centiares, comprenant hôtel de maître, dépendances, écuries, remises, serres et jardin avec sortie rue de l'École, situé rue des Vaches n<sup>o</sup> 33 (actuellement rue Frédéric de Mérode), en face du Grand Séminaire et à côté de l'ancien hôtel *de Witthem de Boutershem* (hôtel *aux Truyes* au XVI<sup>e</sup> siècle, actuellement école communale pour filles).

Parmi les anciens propriétaires de cet hôtel, qui est un ancien fief dépendant du seigneur de Malines (3), figurent Jean *van Mockenborch* (1561) ; Jean *van der Laen*, chevalier, seigneur de Schrieck et de Grootloo, † 1633, bourgmestre de Malines, donateur de la belle crucifixion de van Dyck qu'on admire encore de nos jours à l'église St-Rombaut ; Jean-François *de Santa Cruz*, écuyer, sgr de Boortmeerbeek, fils du bourgmestre d'Anvers (1670) ; Jean-Joseph *de Vreven*, chevalier, conseiller au Grand Conseil (1671) ; Marie *de Gortler*, dame de Keerbergen, Bollo, Cruys, Roosendael (1706) ; Georges *de Croes*, sgr de Vy-

(1) On trouvera une vue de cet hôtel dans Godenne, op. cit., p. VIII.

(2) Les détails que nous donnons sont extraits des titres de propriété de cet hôtel, en possession de M. *Cracco-Moroy*, propriétaire actuel.

(3) Il existait aux Archives de Malines, dans *l'album Schaeffer*, une aquarelle (n<sup>o</sup> 435) du début du XIX<sup>e</sup>, représentant l'hôtel *van Mockenborch* et l'hôtel *de Witthem*. Nous eûmes l'occasion de la voir vers 1929. Depuis ce document a disparu. Voyez : Hermans. *Bibl. Malinoise*. (Bull. C. A. M., t. XIV, 1904, p. 280, cartes, vues et plans). Il existe aux Archives de Malines une collection d'aquarelles et de lavis, formée au début du XIX<sup>e</sup> siècle, représentant les hôtels, églises, maisons, châteaux etc. de Malines et des environs, comprenant environ 1055 documents (Hermans. *Inventaire des Archives de Malines*, t. VIII, 1894, pp. 284-286).



Hôtel *van Mockenborgh* à Malines. Cheminée Louis XIV, actuellement au château de Ter Balck à Neder-Ockerzeel.

verstein sous Bonheyden (1) ; Jacques *van Aken*, sgr d'Heysbroeck, avocat au Grand Conseil (1724) ; Jean-Baptiste *van den Wiele*, écuyer, bourgmestre de Malines (1785).



Hôtel van Mockenborgh à Malines. Cheminée Louis XIII

(1) Lors de la vente de l'immeuble par les héritiers de feu M. Hippolyte d'Avoine à M. Casimir *van den Wiele* (célèbre collectionneur de tableaux), en 1890, les vendeurs se réservèrent ces tapisseries. Nous ignorons si M. *van den Wiele* les racheta ou si les vendeurs (famille de Cock) les conservèrent.

Le bâtiment central de cet hôtel a des murs de 70 cm. d'épaisseur et doit être un ancien steen bâti au moyen âge. Les chambres y étaient primitivement si élevées qu'on en réduisit la hauteur (au XVII<sup>e</sup> siècle probablement), de sorte qu'elles ont actuellement deux planchers et deux plafonds superposés. Un grand pignon à front de rue paraît avoir été enlevé au XVIII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIX<sup>e</sup>. La galerie signalée dans un acte de 1591 paraît avoir été



Eglise Saint Rombaut à Malines. Le Christ en Croix par Antoine van Dyck, offert par Jean van der Laen, chevalier, seigneur de Schrieck et Grootloo, bourgmestre de Malines. Cliché Godenne.

supprimée depuis longtemps. Jadis plusieurs chambres étaient décorées de tapisseries encore en place en 1830. Les tapisseries de haute lice qui ornaient le grand salon subsistèrent jusqu'en 1890. Une magnifique cage d'escalier Louis XIII avec balustres torsés en chêne massif est encore en place. Déjà en 1705 la grande salle à manger du côté du jardin était décorée de cuirs dorés et d'une cheminée monumentale Louis XIV, en marbre blanc, qu'on y admire encore aujourd'hui et dont le trumeau est orné

d'un grand tableau, genre Huysmans de Malines. Le remarquable plafond qu'on voit encore dans cette salle date vraisemblablement de la même époque. Dans une chambre à l'étage se trouve encore une cheminée à manteau gothique, en pierre blanche. Une belle cheminée Louis XIV, en pierre blanche, avec trumeau orné d'un grand paysage dans le genre de celui qui a été cité plus haut, provenant d'une chambre derrière la cuisine, a été placée dans un des salons du château de ter Balck à Neder-Ockerzeel, propriété citée dès 1154 (1), que Madame le Maire tenait par succession de son arrière-grand oncle Josse Vounck, membre de l'Académie Royale et Impériale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, professeur d'anatomie, chirurgie, histoire naturelle et médecine à l'Université de Louvain, médecin de S.A.R. l'Archiduc Charles de Lorraine (2).

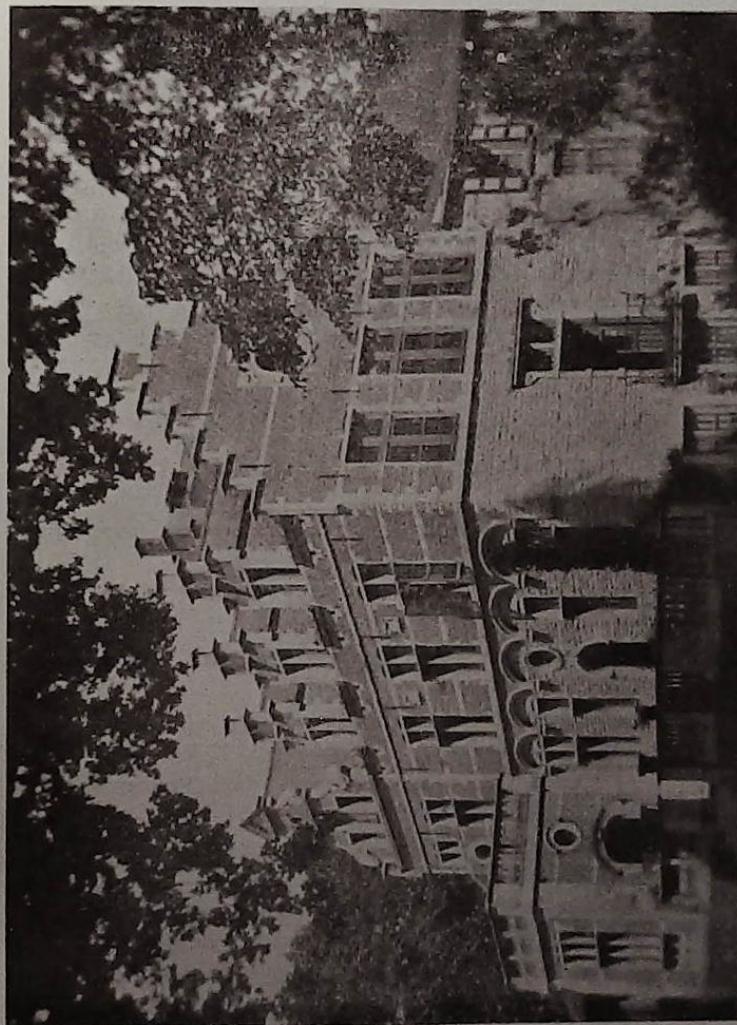
Au cours de la première séance de l'année académique 1935-1936 de la Société Belge d'Astronomie, de Météorologie et de Physique du Globe, tenue le 30 novembre 1935 dans le local des sociétés savantes de la Fondation Universitaire à Bruxelles, le général Seligmann, président, rendit un dernier hommage à la mémoire du Commandant Albert le Maire qui fut parmi les premiers à contribuer à l'œuvre astronomique de la cette société (3).

(1) Wauters. *Histoire des environs de Bruxelles*. T. III, Bruxelles, 1855, pp. 144, 149.

(2) E. de Seyn. *Dict. Histor. et Géographique des Communes belges*, 2<sup>e</sup> édit., art. Neder-Ockerzeel où l'on trouvera une vue du château de Ter-Balck.

(3) Voyez le compte-rendu de cette réunion dans : *Ciel et Terre*, op. cit. LI<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 12, décembre 1935, p. 181. — *Le Soir* du 2 décembre 1935, *La Libre Belgique* du 5 décembre 1935.

Pour la biographie du Commandant le Maire voyez encore : *Le Commandant Albert le Maire (1859-1935), Vice-président de la Société Belge d'Astronomie (Ciel et Terre. op. cit. LII<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 1 et 2, janvier et février 1936, pp. 12-16, 31-38)*. — *Le Commandant d'Artillerie le Maire (1859-1935) (La Belgique Militaire, 65<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 22, Bruxelles 15 décembre 1935, p. 734)*. — de Seyn. *Dictionnaire Biographique*, op. cit., t. II, p. 664.



Château de Ter Balck à Neder-Ockerzeel. Vue générale.

*Publications du Commandant Albert le Maire (1).*

1. — REMARQUES SUR LA LOI DES ERREURS (avec figures), (Bull. S. B. A., 1<sup>re</sup> année, 1895-96, pp. 124-128).
2. — REMARQUES SUR LA LOI DES ERREURS (avec figures), (id. pp. 207-213).
3. — TACHES SOLAIRES (Observations) en collaboration avec G. Balat (Bull. S. B. A., 2<sup>e</sup> année, 1896-97, p. 18).
4. — CADRAN ÉQUATORIAL PORTATIF DONNANT LE TEMPS MOYEN A TOUT INSTANT DU JOUR (avec figures) (Bull. S. B. A., 2<sup>e</sup> année, 1896-97, pp. 163-165).
5. — LES CADRANS SOLAIRES (avec figures et planches), (id. pp. 209-215).
6. — LES CADRANS SOLAIRES (id. pp. 291-301).
7. — LES CADRANS SOLAIRES (Annuaire S. B. A., 1897, p. 141).
8. — SUR LA SIGNIFICATION ATTACHÉE AUTREFOIS AU MOT « COMPASS » PAR LES ALLEMANDS (Bull. S. B. A., 3<sup>e</sup> année, 1897-98, p. 32).
9. — LES CADRANS SOLAIRES (id., pp. 47-54).
10. — PREMIER COUP D'ŒIL SUR LE CIEL ÉTOILÉ. (id., pp. 77-80).
11. — POUR RECONNAÎTRE LES CONSTELLATIONS (avec figures), (id., pp. 101-106).
12. — LES CADRANS SOLAIRES, LIGNES ACCESSOIRES, FORMES DIVERSES (id., pp. 166-171).
13. — LES CADRANS A LA LUNE ET AUX ÉTOILES (avec figures), (id., pp. 385-389).
14. — METHODES D'OBSERVATION DES PENDULES ET DES CHRONOMÈTRES (id. 4<sup>e</sup> année, 1898-99, pp. 72-75).
15. — METHODES D'OBSERVATION DES PENDULES ET DES CHRONOMÈTRES (id. pp. 93-97).
16. — METHODES D'OBSERVATION DES PENDULES ET DES CHRONOMÈTRES (id. pp. 181-184).
17. — PREMIER COUP D'ŒIL SUR LES OBSERVATIONS DES LEONIDES EN 1899 (avec liste des observateurs de 1899) (id., 5<sup>e</sup> année, 1900, pp. 12-26).

(1) Abréviations :

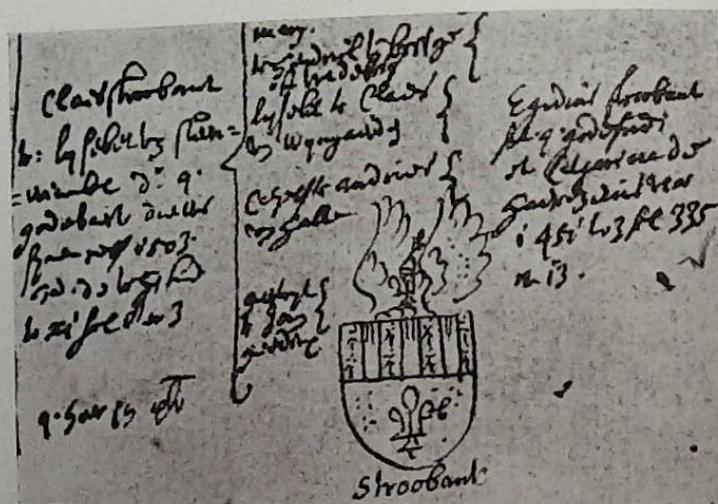
S. B. A. = Société belge d'Astronomie ;

S. A. F. = Société Astronomique de France.

Cette liste a été dressée grâce aux recherches obligeantes de Madame Gabrielle Camille Flammarion, secrétaire général de la Société Astronomique de France et de M. Fid. Dutry bibliothécaire de la Société belge d'Astronomie. Il nous est particulièrement agréable de leur adresser ici nos sincères remerciements

18. — OBSERVATIONS DES LEONIDES (id. p. 61).
19. — DETERMINATION DE L'HEURE AVEC UN GNOMON A SUSPENSION (avec figure) (id. 6<sup>e</sup> année, 1901, pp. 318-322).
20. — DETERMINATION DE L'HEURE AVEC UN GNOMON A SUSPENSION (Bull. S. A. A., 1901, p. 302).
21. — REMARQUES SUR LE SPECTRE DE NEPTUNE (id.).
22. UNE NOUVELLE DISPOSITION DU PENDULE COMPENSE AU MERCURE DES REGULATEURS (avec figure). Bull. S. B. A., 9<sup>e</sup> année, 1904, pp. 156-159).
23. — CADRANS SOLAIRES, CADRANS A LA LUNE ET AUX ÉTOILES (titre de la couverture) — LES CADRANS SOLAIRES, COMMUNICATION FAITE A LA SOCIÉTÉ BELGE D'ASTRONOMIE (titre intérieur). Bruxelles, Balat, 57, rue Potagère, 1897, in-8°, 58 pp. et 18 ill. dont 2 pl. hors-texte.





Extr. du Manuscrit 6598 de la Bibl. Roy., p. 131 (Fonds Houwaert).

## Les Sires d'Eppeghem.

par

LOUIS STROOBANT.

Mais le temps, qui d'un souffle emporte les Empires.  
Un matin culbuta les donjons et leurs Sires.

Les premiers possesseurs du village d'Eppeghem-lez-Grimberghe sont sans nul doute les Berthout. Ces puissants dynastes qui ont possédé une bonne partie du Brabant et presque toute la Campine, ne voulaient pas reconnaître la suzeraineté des ducs. Arnou de Grimberghe, apparenté au comte de Vianden, au sire de Breda, de Moy en Artois, de Boussu, etc. était à table dans son castrum de Grimberghe avec ses fils et quelques fidèles vassaux dont Godefroid Screihane (d'Ursel) et Arnou d'Oyenbrugghe. Ils reçurent l'envoyé du duc de Brabant qui leur exposa les prétentions de suzeraineté du duc. Les Berthout lui

répondirent orgueilleusement que depuis deux siècles ils ne relevaient que de Dieu et d'aucun seigneur. Cela semble s'être passé peu après le décès, d'Arnou I, en 1137. En 1159 le duc de Brabant prit et détruisit le castrum de Grimberghe.

Les prétentions de la maison de Grimberghe semblent avoir leur origine dans une extraction peut être commune avec la maison de Louvain. Les Berthout seraient issus de Childebrand, frère de Charles Martel. Berulphe, fils de Childebrand, aurait été comte amovible ou gouverneur de Malines, vers l'an 714 pour Pepin le Bref, qui possédait Malines. De Berulphe serait né Ado qui épousa Else d'Hesbaye, fille de Lambert, comte de Hesbanie. Ado aurait reçu, en 753, de son parent, le roi Pepin, la terre de Bratuspant, ou pays de Malines.

Un frère d'Ado aurait été Rado, comte de Malines et trésorier du roi de France, qui épousa une sœur de Paul-Emile, évêque de Rouen. Ils eurent Mathilde qui aurait épousé Arnou de Grimberghe et Assche, fils d'Alard, sire de Grimberghe et Assche et de sa femme Grimaria ; petit fils d'Odelard, en 660, sire de Grimberghe et Assche et de Nonna, princesse d'Aquitaine, sœur de Saint Amand, évêque de Liège. (Ms. 789 de la Bibliothèque Royale, Généalogie des sires de Grimberghe).

d'Arnou de Grimberghe et de Mathilde serait né Berthold I qui donna son nom à la race. Il aurait été général dans les armées de Charlemagne, sire de Grimberghe et d'Assche, comte de Malines du chef de sa mère et continua à gouverner le pays de Malines. Il aurait épousé Irmengarde, sœur de St Hildebert, qui fut archevêque de Cologne de 782 à 818. Ils eurent Gocelin, Boggis, etc.

J.-B. HOUWAERT, citent BARLANDUS, *Chron. ducum Brabantiae* (Ms. II 6555, p. 79 de la Bibl. Royale) dit que Carloman fut prince de Hesbaye et duc de Brabant, comte de Louvain † 615 et père de 1° Pepin de Landen, 2° de Grimoald d'Hesbain, seigneur du pays de Grimberghe lequel épousa une fille du comte de Teisterbant et de Clèves, 3° d'Amelberghe d'Hesbain qui épousa le comte Walbert. Il est notoire, dit le manuscrit, que Grimberghe prit son nom de Grimoald qui fit bâtir le château (?).

Mais que valent ces généalogies fabuleuses, reprises de Lucius Tongrensis, dont parle VALÈRE ANDRÉ in *Bibliothecae Belgicae... vetus historicus... totam à fabulis compositum*.

Cependant G. VAN DIEVE, *Histoire de Tervueren*, (Manuscrit N° 13520 de la Bibliothèque Royale), remonte aux mêmes origines Pepiniennes, ce qui nous permet de supposer un fond de vérité dans ces traditions généalogiques.

Ce serait donc dans l'origine commune de la maison de Louvain et de celle de Grimberghe qu'il faudrait rechercher la rivalité qui semble avoir existé entre les deux familles.

JUSTE LIPSE, *Historie van Leuven*, livre II, chap. 2, parle de la lutte entreprise par les sires de Grimberghe pour se soustraire à l'obéissance des ducs de Brabant. L'ancien château de Grimberghe fut ruiné, fortifié et réédifié au cours de dix-sept années ininterrompues de batailles au XII<sup>e</sup> siècle. Les châteaux de Poddegem, de Schiplaeken, de Linth, d'Impden, de Ter Tommen, de Imple, Cobbenbosch, Oyenbrugge, etc. furent autant de postes avancés défendus par des feudataires de Grimberghe. Le château de Bouchout était une tenure relevant des ducs de Brabant, tandis que le restant du territoire de Meysse était tenu en fief des Berthout.

Les Berthout, et notamment Walter de Grimberghe qui signe un diplôme de 1096, avaient à Grimberghe un castrum fameux, dont personne ne peut indiquer l'emplacement exact. On a supposé qu'il s'est élevé au Senecaberg, non loin de Vilvorde ou à Borgt, mais cela reste incertain.

*Ende te Grimbergen, daer stond mede*

*Een borch sterc ende groot ;*

*Men wist haerre genoot*

*In menich mylen verre no bij.*

C'est VAN HEELU, *Brabantsche Ycesten* (vers 526-541) qui dit que Malines appartenait aux Grimberghe et que le château de Grimberghe était si fort et si vaste, qu'à bien des milles à l'entour on ne trouvait pas son pareil. SANDERTS suppose que l'antique manoir des châtelains de Grimberghe s'élevait à *Ter-Tummen*.

Quand au castrum de Grimberghe, il aurait été pris et incendié en 1159.

« Cette forteresse *grande et fameuse* qui paraissait « pouvoir résister à toute puissance humaine, fut, par un « juste jugement de Dieu, livrée avec flammes et détruite « de fond en comble ». A. WAUTERS, *Environs*, II, 163, citant SIGEBERTI, *Auctarium Affligemense*, ad. ann. 1159, dans PERTZ, *Monumenta Germanica*, VI, 404.

Il semble démontré qu'au cours du XIII<sup>e</sup> s. le castrum de Grimberghe resta en ruines, tandis que les Berthout datent leurs actes de Rumpst, Ruysbroeck et de Ninove.

Vers 1179 les Berthout se rallient à leurs suzerains. Mais ces puissants dynastes s'étaient entourés de vassaux fidèles et de *meysseniers* dont les manoirs formaient autant de postes avancés de leur citadelle de Grimberghe.

A. WAUTERS, *Environs*, II, 160, écrit « Dans la « légende de Ste Berlende, *Humberck*, endroit que l'on « croit identique à Grimberghe, est cité comme une des « deux forteresses d'Odelard, père de cette sainte. La légende ajoute que, grâce à ses fortifications et *aux marécages qui l'entouraient*, *Humberch* se défendit avec succès contre les Huns ».

Certains auteurs identifient le *Humberch* avec *Humberch*. GHESSOÛTÈRE situe *Humberch* à Oombergen, dans le pays d'Alost. Nous pensons qu'il s'agit du *Hunneberg-lez-Grammont*.

*In de borch te Nettelaer*

*Die tshertogen was sekerleke*

*Ende aldaer stont bij Strombeke.*

La forteresse de Nedelaer ou Nettelaer, appartenant au duc de Brabant, se serait trouvée entre Vilvorde et Éppeghem, sur une hauteur. Ce serait le tumulus appelé le *Notelaeren berg* où le baron DE LOË et SAINTENOY ont fait des fouilles. Cette citadelle des ducs de Brabant fut prise en 1159. Sire Gérard de Herlaer (lez Vilvorde), Henri d'Oyenbrugge (d'Éppeghem) et le châtelain de Grimberghe sont cités comme étant montés les premiers à l'assaut.

*Le Grimbergsche oorlog*, poème publié en 1852, par les *Bibliophiles Gantois*, dit que Grimberghe était un fief

de Lothier que les Berthout défendirent pendant plus de vingt années contre les prétentions de suzeraineté des ducs de Brabant.

La bataille de Ransbeke, à laquelle le jeune duc Godefroid, encore au berceau, aurait assisté, se serait livrée en 1152. C'est cette rencontre, dont certains historiens ont nié l'existence, qui est chanté dans le *Grimberghsche oorlog*. Il y est dit que Arnou de Grimberghe appela ses feudataires et *meysseiers*, parmi lesquels sont cités Arnou d'Oyenbrugge, Arnou de Hombeke, Willem van der Tommen, Arnou de Cobbenbosch, Peter van Imple, Alaert van Beigem, Paridaen d'Éppeghem, Gérard d'Ophem, Gérard de Herlaer-lez-Vilvorde, Gérard van Lier, etc.

On délibéra sur la résistance des Berthout, sires de Grimberghe à Godefroid duc de Brabant. Parmi les griefs qui furent soumis à l'Empereur, ceux de Grimberghe firent valoir que *jamais* les dynastes de Grimberghe (les Berthout) n'avaient tenu un fief des ancêtres de Godefroid de Louvain, dont ils refusaient de reconnaître la suzeraineté.

Nous ignorons si ce poème est réellement apocryphe, mais il convient de souligner que les feudataires qui y sont énumérés ont tous existé, ce qui nous semble être un argument en faveur de la source historique du *Grimberghsche oorlog*. Un autre manuscrit de la *Bibliothèque Royale* (n° 221, *Généalogie des Baecx-Berthoud*), donne un relevé des combattants d'une bataille, livrée en 1137, entre le duc de Brabant et Berthout, sire de Grimberghe.

Nous y relevons, *Voor de eerste a parte brabantica* : Arnou van Wemmele, Jan van Campenhout, Gerard Pedius (van Pede), Arnold van Cranem, Lambert van Wezemael, N. van Diest, N. van Bierbeek, N. van Rotselaer, Godefried van Leefdael.

*Van de kant van Grimberge* : Arnou van Cobbenbosch, Simon van Meelen, Willem van Pommeren, Willem van den Bosch, Arnou Oyenbrugghe, Gérard van Ophem, Arnou Berthoud, Walterus Berthoud, Gérardus Berthoud.

A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, II, 542, 558 est assez sobre en renseignements sur les feudataires des Berthout et notamment des sires d'Éppeghem.

Il est vrai que WAUTERS n'a pas eu à sa disposition les précieux manuscrits du fonds J. B. HOUWAERT, actuel-

lement acquis par la *Bibliothèque Royale* (N°s II 6489, 6490, 6491, 6497, 6499, 6509, 6601) qui nous permettent de faire connaître quelques renseignements inédits sur les sires d'Éppeghem.

Ce village, jadis possession des Grimberghe-Berthout se trouve sur une voie romaine (*den hooge wech*), venant de Schaerbeek, par le S. d'Évere, par Dieghem où elle traverse la Woluwe, non loin de sa source, pour continuer vers Peuthy, Élewyt (bourgade romaine) par Hogstage (Hofstade).

Les van Éppeghem (fascé d'or et de sinople de 6 pièces) ont occupé le manoir d'Ympele. En 1154, vivaient Arnoul, Lidekin et Guillaume d'Éppeghem. Celui-ci, chevalier, avant de mourir, donna à l'abbaye de Grimberghe, avec le consentement de sa femme Hildegarde et de sa fille Elisabeth, une manse à Netherhem (Nederhem-lez-Wolverthem) et un bois à *Impde* (en 1170). Paridaen apparaît en 1180 ; Gocellin ou Gosuin, son frère, en 1181, 1188, 1198, 1211 ; un autre Paridaen, fils de Gosuin, chevalier, en 1207, 1220, 1224, 1239, 1240 ; le chevalier Guillaume, en 1243. En 1198 Iwan d'Éppeghem cède un alleu à Osseghem au monastère d'Afflighem. Paridaen d'Éppeghem, scelle d'un fascé avec une fleur de lis en cimier. Tenants : des oiseaux posés sur des branches d'arbres.

Othon van Éppeghem, chevalier, sire d'Éppeghem épousa Christine van Cats. Leur fille, Marguerite d'Éppeghem, *dame d'Ympele ou Impel à Eppeghem*, épousa Jean d'Oyenbrugghe, sire de Milhé, cité en 1334, fils de Guillaume d'Oyenbrugghe et de Cathérine, fille et héritière de Guillaume, sire de Milhé ou Milse, chevalier. Il † 1369 et gît aux carmes à Malines. Sa veuve C. van Cats, se remaria à Gilles van Streput. Marguerite d'Éppeghem portait d'argent à la croix de gueules accompagnée à dextre d'une merlette de sable et chargée en cœur d'un croissant d'or (Bouchout ?) Jean d'Oyenbrugghe, son mari, portait le fascé des Oyenbrugghe, chargé d'un lambel d'argent.

La seigneurie de Humbeek fut achetée en 1313 par Daniel de Bouchout à Floris Berthout, de Malines. Daniel, né vers 1255-60, possédait le castrum de Bouchout, les domaines de Sterrebeek, Saventhem, Wemmel et Sempst. Il fut sénéchal du Brabant en 1301 et 1306. (Cf. manuscrit

n° 11, tome I, p. 106 du Conseil héraldique). Son fils Gilles, sire de Bouchout et de Sterrebeek, épousa Elisabeth de Berthout de Berlaer, dont Jean de Bouchout, né vers 1315, sire d'Humbeeck. Il est cité en 1356 et fut avec le duc Jean III à la journée de Buirenfosse. En 1362, il acheta la châtelainie de Bruxelles et conduisit en 1371 les troupes Bruxelloises à la bataille de Bastweiler, et en 1386 au siège de Gavre. Son rôle en Brabant est décrit par A. WAUTERS, *Environs de Bruxelles*, II, 282. Il mourut en 1391 ne laissant que des enfants naturels, parmi lesquels sont cités : Léon, sire de Releghem, Gérard, sire de Raemsdonck, Jean dit le bastart, Gilles lequel épousa une Busco (van den Bosch), Laurent, doyen de Ste Gudule, Cathérine, religieuse à Auderghem, Cathérine II, religieuse à Hérenthals, Elisabeth, religieuse à Leliendaël, etc., etc.

La généalogie des Bouchout reste à faire. Celle publiée in BUTKENS, *Supplém.* II, 269 est remplie de contradictions. Cf. Ms. BAERT, 95H, p. 111, Bibl. Royale.

Ces Bouchout, issus des Crainhem furent apparentés aux van Eppenheim qui portent leurs armoiries, d'or à la croix de gueules, d'après RIETSTAP.

L'auteur du *Grimberghen oorlog* donne aux Crayenhem : *van gouden met eenen cruce daerin van kelen, meer noch min ; eene craye in den quartier van sable : selc was sijn banier.* Cf. Vlaamsche Bibliophielen, II, vers 3809.

D'après une généalogie des Oyenbrugge remontant à l'an 1092, ils descendraient des Berthout et seraient enterrés à l'abbaye de Grimberghe. (Ms. 15, tome III, p. 187 du Conseil héraldique).

Les Oyenbrugge descendent de Arnou d'Audenarde, miles de Oyenbrugge, fils de Gérard MILITIS DE ALDENARDE. Il combat contre Godefroid à la barbe, duc de Brabant, avec les sires de Grimberghe.

Il aurait changé ses armes *contre* son frère aîné et porta les armes d'Audenarde. Il aurait épousé Mathilde de Liere, issue des anciens seigneurs de Rivieren d'Aerschot. Ils eurent :

Henri d'Oyenbrugge qui fut à la quatrième bataille de Grimberghe avec son père, épousa Alix de Aa, fille du vicomte de Bruxelles. En 1217 elle portait de gueules au sautoir d'argent. Ils eurent :

Arnou d'Oyenbrugge qui épousa Ode van Diest, issue des plus anciennes bannières de Brabant, fille d'Arnou, quatrième baron de Diest, sire de Lintre. Ils eurent :

Henri ou Jean, sire d'Oyenbrugge et de la cour de Coolhem. Il est cité en 1298 et 1307 et épousa Sophie d'Eschene, dite de Bouchout. D'après le Ms. II 6595, p. 254 par J. B. HOUWAERT, où nous trouvons cette généalogie, Oyenbrugge porte, de sinople à trois fascés d'argent et sa femme Eschene porte : d'argent à la croix de gueules, qui est Bouchout.

Ce furent les parents de Guillaume d'Oyenbrugge, fils cadet qui hérita du château et de la seigneurie d'Oyenbrugge.

Le lieu-dit Oyenbrugge se trouve au N. de Pont-Brulé, au canal de Willebroeck.

Non loin de là, entre Pont-Brulé et Eppenheim, au N. de la Senné, se trouvait le manoir dit *Cattenhuys* alias *Yndevelde*.

*Yndevelde* (champ de la fin) à Eppenheim, appelé plus tard *Cattenhuys* (maison des chats) d'après les van Cats, est une ancienne villa romaine. C'était un fief comprenant des terres, un cens valant 24 livres, 10 escalins, 18 deniers de Louvain, 24 oiseaux, moitié chapons moitié oies, 100 œufs ; 2 jours de corvées de fenaison, 2 jours de corvées pour le fumier, 2 keuren, 2 hommages.

Ce fief est possédé en 1443 par Jan Stroebant, fils de Gérard et de Cathérine van Haren. Jan Stroebant épousa Béatrice de Cater, fille de Gérard (de Nossegem) cité en 1478 (cf. Ms. II, 6532, 6509).

L'*hof van Liere*, sous Ramsdonck, fut acheté le 1 décembre 1626 par Anne van Cats, dame de Lassus, avec le livre censal qui rapportait 87 1/2 chapons, 77 1/2 escalins de Louvain, 500 deniers de Louvain.

Ce manoir (démoli), s'élevait en face de celui des Oyenbrugge et était occupé au XIII<sup>e</sup> s. par Guillaume de Lira, chevalier.

Au S. du village d'Eppenheim, au pont sur la Senné dit *Dullaert*, convergent trois antiques voies : 1<sup>o</sup> le chemin de Vilvorde-Eppenheim ; 2<sup>o</sup> le *Loghe wech*, également de Vilvorde à Eppenheim ; 3<sup>o</sup> le chemin de Houtem à Eppenheim.

Ces trois chemins forment à Eppenheim la *steenweg* (chaussée) vers Sempst et Malines. Cf. le plan de VAN LANGREN pour un *aque ductus* de Pont-Brulé à Malines, in Ms. II 6613, vers la p. 210, *Biblioth. Royale*.

Jan batard van Oyenbrugge, qualifié sire de *Impel* à *Eppenheim* en 1430, mourut 29 Août 1482 et gît à N. Dame à Malines, devant l'autel de S. Corneille. Il avait épousé en 1419, Cathérine van Berbelghem alias van Molendonck, décédée 23 octobre 1457, fille de Jacques et d'Agnès van Cruyninghen, ailleurs Coninck. Cathérine van Berbelghem, alias Molendonck, portait : d'argent à la croix de sable, chargée en cœur d'un écu à trois pals (Berthout ?) et sur chaque branche de la croix une étoile à six rais d'or.

Jean van Oyenbrugge eut un fils naturel, Otto, qui fut sire de *Impel* à *Eppenheim*, après son père. Sa femme † 1415, aurait épousé 2° Conrad de Costere. Un autre batard, Joos van Oyenbrugge, devint sire de *Impel* à *Eppenheim*, par donation de son oncle Jean van Oyenbrugge. Joos † sans hoirs en 1429. Il gît aux Carmes à Malines.

Son frère Jean van Oyenbrugge, également bâtard, devint sire de *Impel*. Il † 1467 et gît à N. Dame à Malines.

Le 10 Novembre 1423 *voor schepenen van Loven*, Jan van Oyenbrugge et Willem van Woluwe *die men hiet van Buggenhout wonende te Eppenheim* une dette de 1000 livres tournois sur ses biens et manoir de *Imple* à *Eppenheim* tenu du sire de Grimberghe. Il fonda une bourse à l'église N. D. à Malines.

Josse d'Oyenbrugge, fils de Jean, chevalier, sire d'Oyenbrugge et Molendonck, hérita du manoir de *Impel* à *Eppenheim*, de son oncle Josse d'Oyenbrugge mort sans hoirs. Le Josse (neveu) fut drossard de la terre de Grimberghe pour le comte de Nassau. Il mourut le 13 Septembre 1506 et gît à N. Dame à Malines, près de ses parents. Il avait épousé en 1490, Marie d'Ursul, fille de Philippe, chevalier sire d'Asschereyaene-lez-Londerzeel et de Marie van der Heyden. Leur fils, François d'Oyenbrugge, sire de *Impel-lez-Eppenheim* † 1 Novembre 1540, épousa Marguerite Quarré, fille de Maximilien, greffier des finances, puis maître des Comptes à Bruxelles et de sa première femme Marie t' Serrarts, Conseiller au Grand Conseil à Malines (14 octobre 1541) plus tard, Pré-

sident du Conseil de Namur. Elle épousa 3° Jean Pipenpoy, Chevalier, seigneur de Merchtem et bourgmestre de Bruxelles † 1557. Elle épousa 4° Charles Cigogne, noble italien. Elle eut de son 1<sup>er</sup> mariage :

Louis d'Oyenbrugge, sire de *Impel-lez-Eppenheim*, qui portait : écartelé : aux 1 et 4 d'Oyenbrugge ; aux 2 et 3 d'Ursul. Il épousa Marguerite Kerreman, fille de Guillaume, chevalier, sire de Waesbeke, bourgmestre de Malines en 1542 et 1547 † 25 juillet 1550 et de Barbe Azeniers. Ils eurent :

Englebert d'Oyenbrugge, sire de *Impel-lez-Eppenheim* épousa Marie de Zootpeene, dame de Hoymille, dont Maximilien d'Oyenbrugge, sire de *Impel-lez-Eppenheim*, Capitaine d'Infanterie, décédé célibataire.

Le manoir de *Impel* fut vendu le 9 juin 1611 par les héritiers d'Englebert d'Oyenbrugge à Jean de Weynssone, receveur général au quartier de Lille, Douai et Orchies, et à sa femme Cathérine de Voeght (relief du 28 septembre 1611). Le 19 juin 1662, Jean-Jacques de Weynssone, sire de Lillard, cèda ses droits sur le fief de *IMPEL*, qui se composait alors d'une maison entourée d'eau, à laquelle on ne parvenait que par un pont-levis, d'une petite maison de campagne et d'autres dépendances, à Marie van Rittenberghe, veuve de l'avocat Jules César (relief du 7 mars 1663). Par testament daté du 15 décembre 1678, Marguerite le légua à Jean-Michel, Locquet, vicomte de Hombeek, sire de *Impel* et van den Broeck, Ecoutête et Surintendant de la ville de Malines † 5 avril 1726, époux de Françoise van Mechelen, fille d'Edouard et de Marie-Louise de Berghe, fils de Jean-Antoine Locquet, conseiller de Brabant, et de Marie-Christine César. On vendit ensuite *Impel* pour 15.308 florins, pour payer les dettes du vicomte, à Thérèse-Barbe-Josèphe Gielis-Hujoel, douairière d'Antoine-François Charliers, avocat fiscal du conseil de Brabant (14 octobre 1741). Marie-Caroline Charliers, dame de *Impel* à *Eppenheim* épousa, en 1743, Jean-André, baron de Reynegom, père de Lambert-Joseph van Reynegom, sire de *Impel*. Une demoiselle de cette famille porta *Impel* au baron Charlé de Waspick qui l'a légué aux enfants du comte de Villegas de Jette S. Pierre. A. WAUTERS, *Environs*, II, 542.

Un autre fief à Eppenheim, relevant également de Grimberghe, était l'*hoff van Cobbenbosch* comprenant l'*hoff van Ympele* dit d'*leen van de Moirter*, avec 18 bonniers de terres et une cour féodale de 18 hommages.

Le château d'Impel touche à celui d'Êtvelde auquel était annexé une cour féodale de deux hommages dite la *maison de Heetvelde à Eppenheim* et 16 bonniers de terres et de pâtures, le tout tenu en fief du duché de Brabant.

Aert van Cobbenbosch, né vers 1325, décédé ante 1391, épousa Lysbeth van Heysvoort, vers 1347 et 2<sup>e</sup> Elisabeth van Vossem, vers 1366.

Nous trouvons un Willem van Heysvoort, époux de Marguerite de Duysbourg-lez-Tervueren en 1370, et une Assele van Heysvoort qui aurait épousé Sarteel de Vossem.

Les van Cobbenbosch qui portent un fascé de six pièces d'argent et de gueules semblent être issus des van Eppenheim. Cf. DE RAADT, *Sceaux*. Arnoul de Cobbenbosch figure dans un diplôme de l'an 1180, d'après A. WAUTERS, *Environs de Bruxelles*, III, 760.

Arnold van Cobbenbosch *heere vant hoff van Cobbenbosch gelegen in de prochie van Eppenheim*, est cité en 1347 comme époux de la veuve de Sarteel van Vossem. Ils eurent A. Adrien van Cobbenbosch, époux de Cathérine Backe laquelle est décédée en 1385. Les Backe (Bacx, Back), seraient des cadets des Berthout. Il portent de gueules au chef d'argent a un lion rampant de gueules.

B. Henri van Cobbenbosch qui épouse (ante 1388), Jeanne van den Bischopdomme. C. (doute) Assela de Cobbenbosch, née vers 1320, citée en 1347. D. Arnold de Cobbenbosch fils bâtard (?) d'Arnold et d'Élisabeth Mouts. Le bâtard Arnold de Cobbenbosch cité de 1354 à 1384 posséda le *hof de Heysvoert* à Wezembeek. Il est qualifié *militis* et épousa Cathérine de Cobbenbosch, fille de Jean. Ils eurent. 1<sup>o</sup> Henri de Cobbenbosch né vers 1350, chevalier, prisonnier à Bastweiler en 1374. Il fut mayeur du comte de Spanheim dans le pays de Grimberghe et épousa Helwige de saint Géry, fille de Jean et d'Helwige de Weert (fille de Guillaume). Le partage de leurs biens eut lieu le 3 octobre 1424. 2<sup>o</sup> Jean de Cobbenbosch, *militis*, cité 1370 à 1385, devint Poorter de Bruxelles en 1371, et épousa Clarisse van Coninxloo, fille d'Abraham, fils de Gérard van Coninx-

loo, seigneur de Rollecote à Eppenheim qu'il relève de la dame de Spanheim. 3<sup>o</sup> Gérard de Cobbenbosch né vers 1350, cité de 1371 à 1404, qui devient *oppidi* de Bruxelles en 1377 et épouse Cathérine Daems, fille de Pierre et de Gertrude van Ruysbroek, veuve d'Arnold de Leefdaele, sire de Bierbeek. Gérard de Cobbenbosch hérite en 1374 du manoir de Cobbenbosch. En 1404 il intervient dans un acte passé par Daniel Stroobant, fils de feu Godefroid et de sa femme, M. Crabbé, fille de Wouter.

4<sup>o</sup> Aleyde de Cobbenbosch, citée de 1371 à 1385, décédée ante 1400, épousa ante 1383 Jean Stroebant (né vers 1330-40) fils d'Égide Stroebant (de Houtem-lez-Vilvorde), né vers 1300 et d'Élisabeth Cassart dit Plaetman. Ils héritent de l'*hof te Heysvoert* avec moulin à eau à Wezembeek. Le 17 mars 1385 Jan Stroebant et sa femme Aleyde de Cobbenbosch déclarent que Henri de Cobbenbosch a réglé la succession revenant à la mère l'Aleyde, Lysbeth van Heysvoert, épouse d'Arnold de Cobbenbosch (Ms. 1985 p. 3 du fonds Goethals à la Bibl. Royale).

5<sup>o</sup> Marguerite de Cobbenbosch, citée de 1382 à 1404 épouse Henri de Blare.

6<sup>o</sup> Cathérine de Cobbenbosch, citée de 1363 à 1413 épouse H. de Poirtere dont deux fils : Willem et Gérard de Poirtere, cités en 1413.

Le 1<sup>o</sup> Henri de Cobbenbosch eut de Helwige de S. Géry les enfants qui suivent : A. Cathérine de Cobbenbosch née vers 1380-90, encore en vie en 1439. B. Marguerite de Cobbenbosch, citée de 1415 à 1470, épousa Jan Bake, orfèvre, qui fait relief d'un fief à Relegem en 1457, fils de Jacques Bake également orfèvre. Marguerite de Cobbenbosch épouse 2<sup>o</sup> (?) Daniel de Clerck (de Sterrebeek), fils d'Henri (?). Les de Clerck de Saventhem sont alliés aux Cuelens, Bogaert, Mommaert, vander Meeren, etc.

Elle possède, en 1437, le manoir de Cobbenbosch. C. Égide (Gilles) de Cobbenbosch scelle en 1443 et épousa Marguerite de Nederalphen, veuve en 1447, fille de Théodore et de Marguerite van Herdersen, petite-fille de Jan van Nederalphen (1312). Égide de Cobbenbosch admis en 1439 au lignage de Sweerts, devient échevin de Bruxelles la même année. Marguerite van Nederalphen est veuve en 1447 et épouse en secondes nocces Jan van Colen, dont un fils, Imbrecht van Colen, cité 1492.

Mais Henri de Cobbenbosch (1<sup>o</sup>) eut plusieurs bâtards : A. Willem de Cobbenbosch. B. Leonis de Cobbenbosch lequel épousa Cathérine Vincx (1446), dont Cathérine de Cobbenbosch qu'épouse Pierre van Yssche, fils d'Henri (cités 1452 à 1476) ; Gertrude de Cobbenbosch épouse 1<sup>o</sup> de Jan van de Keldere, fils de feu Jean (1460) et 2<sup>o</sup> Willem van den Bischcopdomme, fils de Jean, chevalier (1439) ; Henri de Cobbenbosch, prêtre (1459).

Jan Bake, ci-dessus, eut de Marguerite de Cobbenbosch ; 1<sup>o</sup> Else Bake, née vers 1420, encore citée 1489, épousa Willem van Cottem, échevin de Bruxelles pour le lignage de Sweerts en 1476, fils de Gilles et de Marie de Dyoen.

Son sceau armorié est figuré in Ms. II, 1215, p. 262, Cathérine van Cotthem épousa Henri van Bodegem (Beugem) fils de Louis, fils naturel de Philippe dit le bon, duc de Bourgogne qui fut obligé de briser ses armes et de Béatrice 't Serclaes, dame de Bodegem ou Beugem.

D'eux descend Jeanne J. de Beugem qui épousa 26 mai 1774 Adrien-François de Selliers, officier de la Chancellerie de guerre (Cf. Ms. t. IV, p. 63 du Conseil héraldique).

Les époux van Cotthem-Bake possèdent le *hof te Impel à Eppenheim* et eurent 5 enfants van Cottem cités 1494. Cathérine Bake épousa Henri de Becker, orfèvre du duc de Bourgogne, fils d'Arnould et de Marguerite van Obbergen dicta *Sbosmeyers* 1446. Ils sont cités de 1469 à 1509. Jean Bake cité 1470, décédé ante 1489, *leenman de Cobbenbosch*.

Les époux de Becker-Bake eurent : A. Isabelle de Becker épouse de Jacques van Axele. B. Marguerite de Becker épouse de Nicolas Rombauts, peintre verrier (partage de biens en 1539) dont Jan Rombauts, peintre verrier qui possède en 1623 le manoir *te Impel ou Moirtere* à Eppenheim. C. Pierre de Becker, orfèvre, cité 1489 et 1501, époux de Cathérine Spierinex (1513), alias de Berlaer.

Lancelot de Gottengijs (de Gottignies) fille de feu Lancelot « *hout in leenen 't hoff geheten Rollocote gelegen in de prochie Eppenheim* ».

Christian Baers tient le tiers des biens d'*Impele* « *daer jouffrouwe Cathelyne Bacx op staet* ».

Jan Rombouts, fils de feu *Meester* Claes (verrier célèbre) tient une partie d'*Impele oft d'leen van den Moirter*, à Eppenheim.

Jan Rombouts tient 1/6 *op alle de goeden van Cobbenbosch in de prochie Eppenheim*.

Merten van Bossuyt 1/3 de la 1/2 de la Seigneurie de Cobbenbosch.

Jan Rombouts le 1/3 de la 1/2 de la même Seigneurie, vers 1623.

(Archives de l'État, scabinal n<sup>o</sup> 3218<sup>2</sup>).

Les époux Jan de Cobbenbosch-van Coninxloo, ci-dessus eurent 1<sup>o</sup> Arnold de Cobbenbosch cité 1363. 2<sup>o</sup> Cathérine de Cobbenbosch *juvenis* (en 1384) qui épouse Jan de Visscher, d'Eppenheim. 3<sup>o</sup> Arnold de Cobbenbosch cité 1388, 1405 et 1413.

Les époux Gérard de Cobbenbosch-Daems eurent Roger de Cobbenbosch 1404-1405.

Les époux J. Stroebant-de Cobbenbosch eurent A. Marie Stroebant, née vers 1373, mariée ante 1400 : Willem van den Effelterre, fils de Baudouin. Ils possèdent des terres à Crainhem et à Wezembeek.

B. Assele Stroebant, née vers 1365 (?) épousa ante 1400 Jan van Ophem.

C. Marguerite Stroebant, née vers 1365-70, épousa ante 1400 Jan van den Eynde et 2<sup>o</sup> Conrad van Linth, fils de feu (en 1414) Jan, feudataire de la maison de Grimberghe. Ils figurent dans un acte de partage de 1400. Cité en 1422 avec Willem van Effelterre et sa femme Marguerite Stroebant.

Cathérine van Linth † ante 1520, épousa Jan Stroebant (né vers 1430), dont A. Marguerite Stroebant, épouse de Mathys Maerschalcck, en vie en 1520 ; B. Anne Stroebant, épouse de Geert van Bouchout, et feu (en 1520) Lysbeth Stroebant, épouse de feu t'Smeets, dont Marguerite tsmeets laquelle épouse Willem van der Jeucht, qui sont en vie en 1520. (Ms. II 6488, p. 255, Bibl. Royale).

D. (doute) Elisabeth Stroebant moniale à Bigard en 1452, citée in Ms. II 6489, p. 344.

E. Jan Stroebant cité pour des terres à Woluwe et à Hombeek (?) En 1480 parmi les 47 *strijdbare mannen* de Hombeek-lez-Malines, figurent Gilles van Ranst, Jacob van

Ranst, Jan Stroebant, Jan van Ranst, etc. tous feudataires de Grimberghe. Cf. *Mechlinia*, 1928, p. 45. Il n'est pas sans intérêt pour l'histoire des anciens fiefs brabançons, de dire quelques mots des familles que nous venons de citer.

Les de Becker, d'Éppegem, portaient écartelé : aux 1 et 4 trois fleurs de lys ; aux 2 et 3, trois fleurs de lys au franc quartier chargé de trois marteaux. Une petite-fille de Marguerite de Cobbenbosch, fut Isabelle de Becker, décédée ante 1519, épouse de Jacques van Axele, écoutête de Malines en 1483. Ces de Becker et les Backx furent orfèvres des ducs de Brabant et de Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle.

Helwige de S. Géry qui épousa Jean de Cobbenbosch était la fille de Jean de S. Géry, échevin de Bruxelles en 1361 à 1368 et d'Hedwige de Weert, qui épousa en secondes noces Jan van der Tommen, chevalier, fils de Gosuin et de Cathérine van Lier dit Immerzeel. Helwige de Weert, décédée vers 1430 était fille de Guillaume de Weert, échevin de Bruxelles, en 1336, et de Clara van de Winckele, fille de Jean, sire de Rivieren.

Conrad van Linth, fils de Jean, cité en 1413, à Éppegem, épousa Marguerite Stroebant, fille de Jean et d'Aleyde de Cobbenbosch.

Au XIII<sup>e</sup> s. les chevaliers van Linth sont feudataires des sires de Grimberghe. Jan van Linth avec cinq échevins de Grimberghe, assiste en mai 1267 à une assemblée tenue au cimetière. En 1284 Jan van Linth achète des fiefs à Grimberghe. *L'hoff te Linth* se trouvait à Grimberghe, près de l'abbaye. Au XIV<sup>e</sup> s. il est possédé par les vander Tommen qui le tenaient de la cour féodale des Berthout. Plus tard le château de Linth est une grande construction irrégulière entourée d'eau avec tourelle octogonale qui d'après A. WAUTERS, (*Environs*, II, 261) aurait servi de prison et de donjon. Les sires de Linth possédaient également *l'hoff ten Damme* avec une cour féodale et une cour censale.

Les Heysvoert, alliés aux Cobbenbosch, proviennent de Wezembeek où nous trouvons le moulin de *Heysvoert* (Heysvoort en 1440, Heisvort en 1448) et la ferme dite *Hof ten Bisdomme* sous Sterrebeek. Ces deux fiefs furent possédés par les van den Bisdomme et passent aux vander Meeren (de Sterrebeek), par le mariage de Jan vander Mee-

ren avec Cathérine van den Bisdomme. En 1448 Égide van Ginderboven dit vander Beeken cède ce fief à Conrad van der Beecken. En 1370, un Willem de Heysvoort épouse Marguerite de Duysbourg. *Heysvoirt* signifie *voord* = gué (près) du moulin à eau de Sterrebeek. Assele de Heysvoort est en 1347 la femme de Sarteel van Vossem. En 1129 est cité Alard de Voshem qui possédait les grands bois de Vossem près de Duysbourg-lez-Tervueren. En 1154 un *libre homme*, Renerus van Vossem possède *l'hoff ter Munt*, à Tervueren. En 1152 un Wenemaer de Vossem vend l'alleu d'Osseghem au Heysel à Laeken, à l'abbaye d'Afflighem (*Environs*, II, 378). Les Heysvoert portaient d'or à trois fleurs de lys de... (sable ?)

Les van Coninxloo (de Redelgem), sont alliés aux van der Goten, de Vos, van de Winckel, vander Schuere, de Beere, van Male. Leur généalogie ancienne, se trouve in Ms. II, 6601, p. 343 par J. B. HOUWAERT, à la *Bibliothèque Royale*.

Coninxloo est un hameau au S. O. de Vilvorde, entre Heembeek et Grimberghe et qui appartenait à l'abbaye de la Cambre. Les van Oyenbrugghe y avaient des domaines provenant des van Cobbenbosch. En 1369 Daniel de Bouchout, chevalier, fils de Daniel, hérite du manoir de Coninxloo à Vilvorde. Déjà en 1312 Jean, fils de Jean de Coninxloo, tenait en fief, du Brabant, un manoir et 24 bonniers à Coninxloi. Un Gord ou Godefried de Coninxloo, greva au XIII<sup>e</sup> siècle d'une redevance de douze muids de seigle, au profit de Jan Cortbeen, le moulin banal de Dieghem que René de Haeren avait vendu en 1285 au duc Jean. (*Environs*, III, 98).

Abraham van Coninxloo, père de Clarisse (qui épousa van Cobbenbosch) se distingua à la bataille de Scheut en 1356, en voulant relever l'étendard du Brabant que le sire d'Assche avait honteusement abandonné. DE VANDERE, *Hist. monasterii N. D. de Gratia*, p. 45, dit « un brave écuyer Abraham van Coninxloo qui habitait Grimberghe, le manoir de Ten Daele, voulut relever l'étendard, mais le chasseur du sire d'Assche, Borse, de Laeken, s'élança sur lui et le tua ». L'endroit où d'Assche avait jeté le drapeau s'appela depuis *den Asschevaeneput*, puits du fanion d'Assche.

La seconde fille d'Abraham van Coninxloo fut Marguerite van Coninxloo qui épousa Sarteel van Edegem (1381). Le fief d'Edegem (Edenghem en 1246) serait l'ancien château de Ranssem-lez-Erps.

Henri de Cobbenbosch (1385) petit-fils d'Assele de Heysvoirt, est cité en 1386 comme mayeur du comte de Spanheim au Pays de Grimberghe. Simon, comte de Spanheim avait épousé Marie, fille de Henri de Vianden. En 1356, après la bataille de Scheut, Spanheim refusa de soumettre la terre de Grimberghe à Louis de Male. Ses biens furent hérités par Jean, comte de Nassau, petit-fils d'Aleyde de Vianden.

Les Back ou Bacx sont issus des Berthout vers l'an 1111. Leur généalogie se trouve dans le Ms. 1221 et 1222 du fonds GOETHALS à la *Bibliothèque Royale*. Ce manuscrit, qui paraît être l'œuvre de P. MOOR, est très important pour la branche des Bacx de la Meyerij de Bois-le-Duc, issus d'Arnou de Cobbenbosch, Paridaen d'Éppegem et autres : « *Dat de familie van Back alsdoen gevallen was in canouillie (tombée en quenouille) ende haeren glans tene-mael verlooren heeft*, et avait perdu son lustre.

Les van Cotthem descendent de Jean van Cotthem (né vers 1350), père de Goswyn van Cotthem qui épousa Marie van Huldenberg. Ils eurent A. Gilles van Cotthem échevin de Bruxelles de 1446 à 1465, époux de Marie van Dyoen. Elle est veuve en 1479. Le partage de leurs biens à lieu en 1495. Leurs enfants suivront. B. Jeanne van Cotthem (sœur de Gilles) épousa Guillaume van Buyseghem, fils de Jean. Elle est veuve en 1406 et épousa 2° Frank van den Heede (?) dont elle est veuve en 1451. C. Anne van Cotthem (sœur de Gilles) épousa Jan de Pape, fils de Guillaume 24 avril 1438, à Leeuw S. Pierre.

Les époux Gilles van Cotthem-van Dyoen eurent Willem van Cotthem, échevin de Bruxelles pour les Sweerts en 1476 † ante 1504. Il épousa Else Bake ou Backx, fille de Jean et de Marguerite van Cobbenbosch. Ils possèdent au XV<sup>e</sup> s. le manoir *te Imple à Eppenheim*.

De ce mariage 1° Barbe van Cotthem qui épousa Jan Spierinck. 2° Jan v. Cotthem reçu au lignage de Sweerts le 13 juin 1504, échevin de Bruxelles 1510, 1520, 1521 et 1529. Il épousa Marguerite van Steenberg (d'azur au lion d'ar-

gent barré d'un cotice de gueules). Ils héritent en 1505-6 de la ferme de *Couwenbossche à Eppenheim*. Un Jan van Cotthem épouse à Bruxelles (S. Gudule) en février 1543 Cathérine Stroobant (mariages à S. Gudule, p. 51 à l'hôtel de ville de Bruxelles). 3° Corneille van Cotthem qui hérite de la moitié *van den hove van Campenhout en Eppenheim*.

Les époux Jan van Cotthem-van Steenberg eurent A. Willem van Cotthem, reçu au lignage de Sweerts, le 13 juin 1523 et qui épousa Cathérine *van Impde geseid van Wemmel*. Il fut *rentmeester s'lands*. Sa veuve Cathérine *van Impde*, mourut le 28 mai 1538. Elle gît aux prêcheurs à Bruxelles et portait de gueules à cinq macles d'argent. Son neveu (?) Antoine *van Impde geheeten van Wemmel*, mourut le 18 juin 1580. Il avait épousé Marguerite van Oudenhaege, décédée le 27 février 1572. Ils gisent également aux prêcheurs à Bruxelles, *tegenover den tweeden bichtstoel beginnende van den aulaer van Sint Peeters*. (Ms. 231, tome II, p. 216 et 229 du *Conseil héraldique*).

D'après le manuscrit n° 2, tome XIII, p. 111, des archives du Conseil héraldique, *Swever van Impde dit van Wemmel*, épousa Marguerite Jacobs dit Loevergem, dont Antoine van Impde dit van Wemmel, qui épousa Hedwige de Herbosch, dont Swever II van Impde dit van Wemmel qui épousa Elisabeth Diericx, dont Aert van Impde dit van Wemmel qui épousa Anna Moens, dont Gerard van Impde dit van Wemmel qui épousa Mathilde van Hove, fille de Hubert van Hove, drossard de Grimberghe, dont les Mortgat, annoblis 7 juin 1734.

Une sœur de Willem van Cotthem ci-dessus, fut Marie van Cotthem qui épousa Henri de Bruyne, de Bruxelles, dont Marguerite de Bruyne qui épousa Gilles van de Putte (écartelé aux 1 et 4, d'argent à trois bandes d'azur ; aux 2 et 3 d'or à 3 marteaux de gueules) dont Anne van de Putte qui épousa Jan Beydaels, de Bruxelles, dont Jean Beydaels lequel épousa Anne van de Perre, fille de Melchior et d'Anne Jacobs. Melchior van de Perre était général des monnaies à Bruxelles. Il était fils de Jan van de Perre, *kamerknecht* et orfèvre de Charles V qui le nomma le 10 octobre 1545 Conseiller et maître de la monnaie en remplacement de Jean Noirot. Ce van de Perre fut un artiste de mérite. Il grava de nombreux sceaux et donna à ALBERT

DÜRER lors de son voyage aux Pays-Bas une bague en or, une Lucrèce gravée sur agathe et d'autres pierres. DÜRER lui donna en échange un de ses tableaux et des gravures. Anne Jacobs qui épousa van de Perre était la fille de Jean Jacobs † 1587 et de Marie Pannis qui gisent à Bruxelles à l'église de la chapelle et nièce de François Jacobs (d'azur à 3 coquilles d'or) bourgmestre des nations à Bruxelles. C'est de cette famille d'orfèvres que provient la fondation Jacobs de Bologne, dont plusieurs Bruxellois ont joui. Corneille Jacobs fut premier joaillier de l'Archiduc Léopold à Bruxelles et général de la monnaie. Marie Beydaels, fille de Jean et d'Anne van de Perre, épouse à Bruxelles Guillaume Stroobant (d'or à la fleur de lys d'azur au chef d'hermines à 3 pals de gueules). Sa sœur Marguerite Beydaels épousa Jérôme van Caverson, Colonel. Une autre de ses sœurs, Barbe Beydaels, épousa Jan van Zeverdonck. Pierre Micault, capitaine d'une compagnie libre de 400 fantassins allemands, fut sire d'*Indevelde* à Eppenheim en 1605. Cf. Suppl. au Nobiliaire des Pays Bas, p. 207. Le 16 avril 1613 il est créé chevalier. A. WAUTERS, *Environs*, II, 131, dit qu'il devint Drossard du comté de Lingen en Frise et † 1622. Il épousa 1<sup>o</sup> Gouwer van Fritema, dont la mère van Aytta et 2<sup>o</sup> Aldegonde van Achelen. Par son testament, daté de Lingen le 2 Septembre 1622, il cèda à son second fils, Frédéric, les seigneuries de Diepensteyn, Sombeke, Ophem, etc., les terres et cens de Maes, avec les prairies de Ghindertaelen, qui sont à Steenhuffel et Merchtem, avec les dîmes, le droit de lever une quatrième et cinquième gerbe, à la condition de payer la pension de sa sœur Marie, religieuse à Forest. En vertu des dernières dispositions de Pierre Micault, ses biens, si ses trois enfants mouraient sans laisser de postérité, devaient passer, par moitié, aux descendants de son frère Léonard, seigneur de Huysinghen, et de sa sœur Louise, femme de Louis Verreycken ; seulement, ses biens de Frise appartiendraient au fils de son beau-frère Folcart Fritema, et aux enfants de sa sœur, la veuve de Thomas Gramaye, chaque branche pour une moitié.

*Nederhem* et *Indevelde-lez-Eppenheim*, échurent à Nicolas Micault, fils de Pierre, qui fut haut prévôt du chapitre de S. Servais à Maestricht, à condition de payer

une rente à Louisa Micault, religieuse à Ghislenghien.

D'après les *registres aux chartes de la chambre des comptes*, n<sup>o</sup> XVIII, f<sup>o</sup> 138, la seigneurie foncière dite de Bouchout et Zellaer, *Nederhem à Eppenheim*, produisaient ensemble un revenu de 11,462 florins.

Micault avait acquis de Charles Pensaert les fief, cens, amendes, droit de mainmorte, annexés à la ferme de *Nederhem à Eppenheim*, provenant de Jean Oliviers (1528) et de Jean et Marguerite van Ophem (femme d'Imbert d'Ittre (1489)).

Marguerite d'Ophem, dame héritière de Releghem, Eppenheim et Nederhem était la fille d'Henri van Ophem, chevalier, sire de Releghem, Eppenheim et Nederhem, échevin de Bruxelles en 1458 et de Marguerite Uyttenlimminge, fille de Jacques, chevalier, bourgmestre de Louvain en 1428. (Ms. II, 6601, p. 228 de la Bibl. Royale).

Les héritiers de Pierre Micault abandonnent la ferme même à Antoine Rovelesca, *opperste keldermeester* des Archiducs (1606). A côté de la ferme, il y avait alors, dit A. WAUTERS, *Environs*, une maison de plaisance, bâtie de pierres et entourée d'eau, et une brasserie. Ces biens furent possédés par Thierry Absolons (1628), Micault, au Comté de Steenhuffel (avec 108 bonniers) en 1683, aux Paffenrode et aux Nelis.

Pierre était fils de Nicolas Micault, chevalier, seigneur d'*Indevelde-lez-Eppenheim*, Huyssinge et d'Oosterstein, docteur en Droit canon et en Droit civil, Conseiller et Maître des Requêtes ordinaire au Conseil Privé (1554) et Commissaire général des vivres des armées du Roy aux Pays-Bas, par patentes du 18 mai 1572 et de Marie Boisot, dame de Huyssinghen, Buysinghen, Eysinghen, Dorpe et Tourneppe † 22 juin 1579 qui gisent tous deux à Ste Gudule à Bruxelles. Elle était fille de Pierre Boisot, chevalier, sire de Ruart etc. trésorier de l'Ordre de la Toison d'or † 1561 et de Louise de Tisnac † 1569. Sur les Boisot morts en avril avant 1576 voir : (A. WAUTERS, *Environs*, II, 728).

Nicolas était fils de Jean Micault, Chevalier également trésorier général de finances et de l'ordre de la Toison d'or et de Livine van Welle dite *Cals*, fille de Nicolas,

châtelain de Gouda et de Gertrude van Botland. Les Micault portent d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 chats assis d'argent, les 2 en chef affrontés.

Jean Micault, sire d'Oosterstein fut secrétaire, puis conseiller du conseil de Brabant (1434). Il devint garde des chartes de Brabant et de Limbourg. Cf. le ms. de FOPPENS, *Histoire du conseil de Brabant*. (Ms. 9937 de la Bibl. Royale). Il acheta le *Callenhuys* ou manoir d'*Yndevelde* de Henri van Hofstade. Ce domaine appartenait en 1404 à sire Gilles van Hofstade, chevalier, et en 1474 à Henri van Hofstade.

Le portrait de Jean Micault, sire d'Oostersteyn, trésorier de la Toison d'or et celui de ses trois fils se trouve sur un tableau du Musée de Bruxelles (n° 493). Ce sont deux volets d'un triptyque représentant la résurrection de Lazare par Jean-Corneille Vermeyen (1500-1559), peint probablement en 1550 pour l'autel des Micault en l'église Ste-Gudule, à Bruxelles. Le volet de gauche de ce triptyque représente la femme de Jean Micault, Livine van Welle, et ses quatre filles.

Louise Micault † 8 juillet 1622, âgée de 55 ans, fille de Nicolas renseigné plus haut, épousa Louis Verreycken, seigneur de Hamme, Sart-sur-Thyl, *Impden* (en 1147 *Immechia*) *lez-Wolverthem*, Rossum, Mueseghem et Ruart, qui fut en 1578 secrétaire d'État et audiencier du Roi aux Pays-Bas. (d'azur au chevron d'or accompagné de trois glands du même). Il fut créé chevalier le 10 juillet 1596 et devint conseiller d'État et au conseil de guerre, ambassadeur à la paix de Vervins en 1598 et à la trêve d'Anvers en 1609. Le 10 novembre 1611 il est trésorier de l'ordre de la Toison d'or. Il mourut le 23 octobre 1621, âgé de 69 ans.

Son fils Louis-François Verreycken fut créé baron de Bonlez, le 16 juin 1643 et baron de Gesves le 19 avril 1649, acheta en 1606, de Marie-Mencie, fille de Jean de Witthem, sire d'*Impde*, cette Seigneurie qui provenait de Marguerite de Merode, femme de Jean de Witthem.

Les quartiers de Louis-François, sont Verreycken, Micault, Busleyden, Vander Dilt, Schoonhove, vande Werve, Blehen et Joymart. Il épousa Anne-Marie de Busleyden, dame de Rhode, dont les quartiers sont : Busleyden, Gondeval, vander Noot, Watermael, van der Dilt,

Bernuy, Sandelin, van de Werve.

Le château d'*Impde* était pourvu à cette époque de tours, galeries, de fontaines, de balcons et d'un pont en pierre à trois arches. Cf. CANTILLON, *Vermaclykheden van Brabant*, I, p. 143.

Le château d'*Impde* s'élevait près de la rive occidentale du ruisseau qui traverse Wolverthem du S. au N. Il comprenait trois corps de logis de style renaissance à grandes fenêtres quadrangulaires. Il fut détruit en 1828 à l'exception des remises et de la demeure des chapelains. Le château moderne est un bâtiment à toit élevé précédé de deux petits pavillons. Il était habité, en 1846, par M. Pangaert. La chapelle d'*Impde* (*altare Immechia* en 1145, *capella de Himethea*, en 1147) dépendait de l'église de Meuseghem. A. WAUTERS, *Environs*, II, 321 qui donne de nombreux renseignements sur les Leefdael propriétaires d'*Impde* depuis 1221.

En 1560-61 Richard de Merode renonça à sa part dans la seigneurie d'*Impde* en faveur de Henri de Merode son aîné. Celui-ci eut plusieurs enfants de sa servante Gertrude Crommen. Il les fit légitimer en 1550 après un mariage secret. Une de leurs filles épousa Florent de Merode, avoué de Duffel. (WAMESIUS, *Consilia civilia*, I, 122, cité par A. WAUTERS, *Environs*, III, 445).

Le 23 janvier 1510 les échevins de Bruxelles remettent à Marguerite de Melun, fille de Robert, vicomte de Gand, épouse de Jean de Merode, une armoire en bois d'ébène contenant les archives de Leefdael et d'*Impde*. A. WAUTERS, *Environs*, II, 321 ajoute que le fief primitif d'*Impde* comprenait le château dit *oude hoff van Leefdaele geheeten Aersele* avec 20 bonniers de terres, 30 de bois, dits bois d'*Impde* et de Leefdael, un moulin sur la Logenbeke, une cour féodale, etc.

Par mariage la baronnie d'*Impde* passa aux Boussu qui le vendirent en 1700 pour 180000 florins à Eugène-Alexandre, prince de Tour et Taxis. Louis Verreycken hérita (relief du 21 mars 1643) de la ferme de *Molewyck* provenant de Philippe Micault. Ce bien passa à Jeanne-Marie Verreycken aieule de Marie-Josèphe du Bosch, dame de Meere, Overham, le 31 décembre 1705. Il mourut le 6 mai 1654 et avait épousé le 4 février 1615 Anne-Marie de

Busleyden, dame de Doorne † 26 mars 1639, fille de Gilles, chevalier, bourgmestre de Bruxelles en 1592 à 1619 et de Cathérine van der Dilft, dame de Leeuwerghem et de Doorne. Leur fils, Charles Verreycken, fut seigneur puis *baron d'Impden*. C'est en sa faveur que la terre d'*Impden* fut érigée en baronnie par Philippe IV, le 24 décembre 1659. Il épousa la veuve de Nicolas de Varick, vicomte de Bruxelles, née Marguerite de Schoonhoven, fille de Philippe, sire de Waenrode et de Josine de Blehen d'Abée.

Leur fille, Philippine-Anne-Louise Verreycken, *baronne d'Impden* † à Malines 22 avril 1729, avait épousé en 1673 Philippe de Henmin, comte de Boussu et de Beaumont sire de Liedekerke et de Beveren, vicomte d'Auxy, Grand d'Espagne. Son fils vend Impde, en 1700, à Corneille Zegers, sire d'Heetvelde pour 180000 florins pour compte du prince de La Tour et Taxis. Ceux-ci relèvent Impde en 1702, 1714, 1739. Impde fut aliéné par eux en 1838 et morcelé. *Environ* II, 321. Philippe de Henin, prince de Chimay, chevalier de la Toison d'or † 25 mars 1688.

A l'E. du chemin de Grimberghe à Malines se trouve le château dit de *Wolfslinde*. A l'O. se trouvait l'*hoff te Rollecoten*, ruiné dès 1612. Il en subsiste un monticule (le doujon) entouré d'eau. Ce manoir fut possédé par Marie Van den broecke (1474), par les de Gottignies (XV<sup>e</sup> s.), par Anne de Hamal et son mari Antoine de Berchem, sire d'Elsbroek (1597 à 1618). A ces derniers succèdent les familles Bresson, Boisschot, Brouckhoven et Liedekerke.

Du château de *Wolfslinde* (tilleul au loup) dépendait la ferme *hoff te Vuyst* au hameau *Ryken*. Ils sont possédés par Gilles, Henri et Madeleine de Rycke (1545) enfants de Josse ; peu après, (1548) Guillaume Martini, pensionnaire de la ville d'Anvers l'occupe pendant 50 ans. Marie-Jeanne Martini, fille de Philippe-Eugène, porta *Wolfslinde* en mariage à Charles-Balthazar Hoeffnagle, sire de Wez, contrôleur général des fortifications à Bruxelles. Leur fils, le capitaine Alexandre-Joseph Hoeffnagle et sa femme Joséphine-Claire d'Huylenbroucq vendirent le manoir de *Wolfslinde* à Jean-Joseph Zeghers, greffier de la ville de Bruxelles, époux de Marie-Marthe Olimart (1739). Il fut possédé ensuite par Pierre de Meester, conseiller du mont de piété de Malines (1759) par sa fille, Jeanne-Marie de Meester,

femme de Gérard van Outheusden lequel fit rebâtir le manoir en 1794. *Wolfslinde* fut acheté le 13 juillet 1852 par M. Powis de Ten-Bosch. Ms. *Liber généal.* III, p. 132 de J. B. HOUWAERT (ma bibliothèque). Ms. II 6509, p. 83 par J. B. HOUWAERT à la *Bibl. Royale*. A. WAUTERS, *Environ*, II, 543.

La Mairie d'Éppegem était au début du XVI<sup>e</sup> s. en mains de Jan Terwecoren lequel épousa Jeanne Hallemans, fille de Jean, *Mayeur der bancke van Bruyssegem*.

Leur fils Jérôme Terwecoren, en vie en 1655, fut *mayeur* de Brussegem et d'Éppegem. Il épousa Barbe van der Becken (Ms. II, 6460, p. 14 de J. B. HOUWAERT et 795 de la *Bibl. Royale*).

Au XVI<sup>e</sup> s. les Terwecoren sont alliés aux Stroobant (de Tervueren), van Nieuwenhove, van Lever, Proost, Leemans, de Joncker, etc. (*registre scabinal*, n<sup>o</sup> 3810bis).

Ces notes sommaires sur quelques anciennes lignées brabançonnnes sont glanées dans les précieux manuscrits généalogique de J. B. HOUWAERT qui faisaient foi devant le Conseil de Brabant. Ils comprennent environ 180 registres acquis récemment par la Bibliothèque Royale. Schaerbeek, juin 1936.

*22795*

## Sainte <sup>(1)</sup> Julienne de Liège dans le Brabant.

### Considérations sur ses reliques.

Abbé G. LAMBERT.

Si les grands faits se rapportant à la vie de la Promotrice de la Fête Dieu se passent à Liège, tout ce qui suit sa mort a pour centre l'abbaye de Villers-la-Ville.

Elle meurt dans la recluserie de Fosses (Province de Namur) le 5 avril 1258, le vendredi après Pâques, âgée de 66 ans. Aussitôt Dom Gobert d'Aspremont (2), son fidèle ami, est mis au courant : il accourt et ramène la dépouille mortelle à Villers, selon le désir (3) qu'elle lui avait jadis exprimé d'y être enterrée.

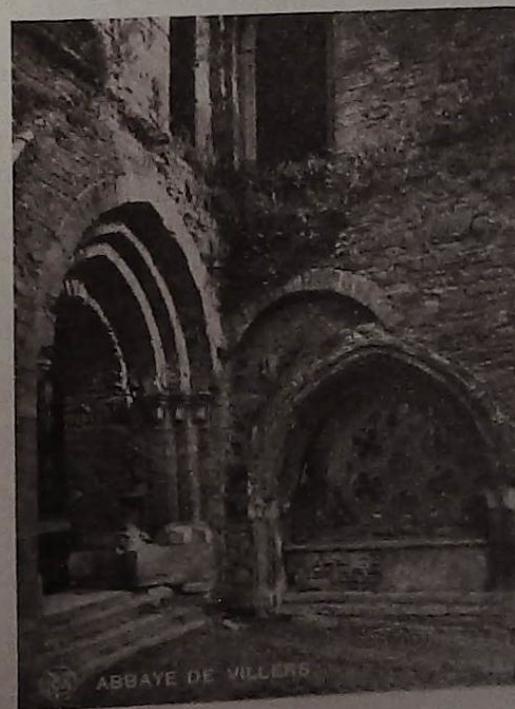
(1) La Promotrice de la Fête-Dieu n'est pas inscrite comme Sainte au catalogue de l'église universelle. Cependant elle peut être considérée comme telle par toute l'église de Belgique depuis la requête en août 1868 faite par nos évêques, auxquels s'était jointe la reine Marie-Henriette. A cette occasion parut le 8 juillet 1869 le décret de la Congrégation des rites, déclarant que l'office et la messe de Ste Julienne seraient accordés à tous ceux qui le demanderaient. Deux cent Ordinaires déjà à cette époque firent la demande. La lettre de Monseigneur Kerkhofs, du 21 novembre 1927, appuyée par son Eminence le Cardinal Van Roey avec les autres évêques de Belgique, est adressée aux prélats du monde entier et accentue de jour en jour l'extension du culte de Sainte Julienne.

(2) Dom Gobert d'Aspremont, issu d'une des plus nobles familles de France, avait été dans le monde un puissant et riche chevalier. Il revêtit l'habit monastique en 1249 et mourut le 20 août 1263. On voit encore aujourd'hui son beau tombeau à côté du transept, non loin de la salle du Chapitre, à Villers.

(3) On a voulu conclure de ce désir de Ste Julienne qu'elle était de l'ordre Cistercien. C'est aller un peu loin. Ce désir s'explique facilement par le fait qu'exilée depuis plusieurs années, elle aimait de retrouver une abbaye de son diocèse natal (Villers faisant partie du diocèse de Liège), et précisément une église, où depuis cinq ans se célébrait la Fête-Dieu, dont elle avait été zélatrice.

A l'arrivée du corps tous les religieux sortirent pour le recevoir, on l'exposa d'abord et on lui fit des funérailles solennelles le dimanche 7 avril.

Pendant le service, un prêtre inconnu à la communauté se présente, demande à parler et fait un magnifique sermon sur le Saint Sacrement, ainsi que sur l'amour que lui avait voué la défunte. Ce fait extraordinaire (1) frappa



Ruines de Villers-la-Ville. Tombeau de Gobert d'Aspremont qui fit venir les restes de Julienne à l'abbaye de Villers.  
(Photo Nels, Bruxelles).

tellement les moines, qu'ils décidèrent que Julienne ne serait pas soumise à la loi commune de l'inhumation ; son corps fut déposé derrière le maître-autel, à côté des Saints du monastère. Ce dépôt ainsi effectué, le 7 avril 1258 fut considéré comme la première translation des reliques de Sainte Julienne.

(1) Ce fait merveilleux est raconté aussi par l'abbé Denis, qui se place dans sa vie de Sainte Julienne au point de vue purement historique.

En effet le manuscrit dit Florarium du XV<sup>e</sup> siècle porte formellement : « VII avril, à Villers, en Brabant, la translation de Julienne, vierge, sainte moniale de Cornillon ».

C'est aussi l'avis du Cardinal Deschamps dans sa requête présentée en 1868 pour obtenir la canonisation. Voici comment il s'énonce : « Le corps de Julienne fut transporté dans l'église de Villers et mis derrière le maître-autel de l'église ».

De même le Promoteur de la foi, la même année, dans le procès dit : « Aussitôt après son décès, le corps de Julienne fut transporté dans l'église de Villers et mis derrière le maître-autel ensemble avec les autres reliques ».

D'après ces textes, il s'agit bien de ce qui se passa le 7 avril 1258 ; fait que le manuscrit Florarium permet de préciser : « le corps de la bienheureuse Julienne ramené le 6 à l'abbaye fut le lendemain, d'un consentement unanime, non pas enterré, mais par exception dispensé de l'inhumation et immédiatement placé dans la sépulture réservée aux corps des Saints du monastère, c. à d. derrière le maître-autel de l'église » (1).

Ce fut donc bien une vraie translation rituelle et on peut dire que directement après sa mort le culte de Julienne commença. On objectera qu'il existe une gradation marquée parmi les actes du culte à l'égard des personnes mortes en odeur de Sainteté, et que le premier de ces actes est l'« *elevatio e sepulchro* », c. à d. l'élévation du corps en dehors de la tombe. Sans doute, mais il n'était pas

(1) Derrière le maître-autel à l'intérieur, dit Schuermans. A l'intérieur évidemment On n'aurait jamais pensé le contraire si un annaliste parlant du ministère abbatial de l'abbé de Vleeschouwer (1569-1578) n'avait écrit « D'une rare piété il s'adonna beaucoup aux exercices spirituels... Jusqu'alors les corps des Saints se trouvaient derrière le maître-autel *extra ecclesiam* à l'extérieur de l'église ; l'Abbé s'y rendait la nuit pour prier ». — Notons que nous sommes à l'époque des troubles. — Ainsi le texte se comprend. Sans doute les moines, ne sachant pas ce qui pouvait se passer à tout moment, avaient placé les reliques dans une cachette à l'extérieur. Combien de reliquaires, pendant les 4 années de la guerre mondiale, ont été remisés en dehors des églises, dans des endroits même profanes. Ce n'était pas dans une idée de profanation... mais bien de conservation.

possible d'accomplir cet acte à l'égard de Julienne, puisqu'elle n'avait pas été inhumée, ayant été placée directement parmi les corps des Saints du monastère, comme nous l'avons dit plus haut. Il s'agissait donc pour elle de procéder à un acte plus marqué du culte, acte que le Pape Benoît XIV indique dans son ouvrage sur la canonisation : il range parmi les signes d'un culte plus expressif la translation d'un corps d'un lieu plus modeste à un endroit plus élevé.

C'est ce qui eut lieu dans la

### Deuxième translation (1).

Voyons ce qui se passe dans la chrétienté ; le 11 août 1264 le Pape Urbain IV proclame solennellement la Fête-Dieu comme fête de l'Église universelle par la Bulle « *Transiturus* ».

Ce fait devait nécessairement attirer l'attention des moines de Villers, qui possédaient le corps de la Promotrice du St. Sacrement. Il n'est donc pas étonnant que l'abbé Almeric (1268-1271), pour la vénérer davantage, ait eu l'idée de faire construire derrière le maître-autel, sous la fenêtre médiane un « mausolée triparti », qui pendant trois siècles contient les reliques des Saints du monastère. Cette translation d'un lieu plus humble à un endroit plus digne (la 2<sup>e</sup> pour Julienne) (2) fut solennellement effectuée le 14 juin 1269 par les Abbés de Clervaux et d'Igny, comme l'atteste le document de Malines, qui donne les noms des corps — il n'en indique que sept — dans l'ordre suivant :

1. Boniface, moine de Clervaux, envoyé à Villers.
2. Godefroid, sacristain.

(1) L'abbé Monchamp, ancien professeur d'histoire au Séminaire de Liège, dans sa brochure « Les reliques de Sainte Julienne à l'abbaye de Villers » « contribution à l'histoire de son culte » (Liège, Dumarteau 1898) considère cette translation comme la première, s'appuyant sur le manuscrit de Malines « *De translatione quorumdum corporum retro cancellum* ».

(2) L'abbé Monchamp considère cette seconde translation comme la première par le fait qu'elle a lieu au même endroit derrière le maître-autel. Mais au même endroit, la seconde pouvait très bien s'opérer par exhaussement.

3. Abundus de Huy.
4. Arnoulphe de Cornebout, moine convert.
5. Julienne, autrefois prieure de Cornillon.
6. Helewide, recluse à l'église St. Cyr (1) à Nivelles.
7. Marquine, recluse à Villambroux (2).

Il est à noter que dans un texte en vers de l'abbaye de Villers, de même que dans le bref de Clément VIII (5 novembre 1599) on parle de dix corps.

Comme le fait très bien remarquer l'abbé Monchamp le monument triparti fut sans doute ouvert peu de temps après la translation de 1269 — peut être bien en 1271, puisque ce fut encore sous l'abbé Almeric, qui mourut cette année — pour y admettre trois nouveaux corps, qui sont ceux de Marie de Gravio, d'Henri de Gest, de Guillaume de Dongelberg. Ce sont ces dix noms, que nous trouverons inscrits plus tard à la voûte sous laquelle se trouvait le monument en marbre noir, dont nous parlerons plus loin.

Continuons le cours de trois siècles. Le concile de Trente (1545-1553) préconisa tout particulièrement le culte du St. Sacrement. Marguerite de Parme (1522-1586) qui avait pour ce culte une grande dévotion, ne pouvait manquer d'y attacher celui de Sainte Julienne. Elle avait conçu le projet de rassembler les reliques des Saints des Pays-Bas, contrée dont elle était la Gouvernante et Julienne y trouva une place toute indiquée à côté d'autres serviteurs de Dieu, comme Sainte Lutgarde (3), Sainte Christine l'admirable, etc.

(1) L'église St. Cyr se trouvait à Nivelles au faubourg près de la station du chemin de fer de Manage à Ottignies.

(2) Villambroux à la chaussée de Mons à Nivelles. Il y existait une léproserie où Ste Marie d'Oignies vécut quelque temps.

(3) Rayssius, dans le *Gazophylacium* écrit en 1628, que la levée du corps a été faite, et que ses ossements recueillis dans une châsse ont été placés avec honneur sous un autel (sub altari) lui consacré. C'était sans doute dans la châsse en argent, actuellement à Ittre, et qui porte la date de 1624 ; celle en bois est datée de 1643, d'après le curé d'Ittre ; de 1647 d'après le livre du Docteur Desneux « Le Brabant Wallon » ; elle vient donc beaucoup plus tard. Faut-il admettre la date de 1624 comme première translation des reliques de Sainte Lutgarde ? Notons qu'elle est morte le 16 juin 1246 ; donc 12 ans avant Ste

Un procès-verbal dressé le 3 décembre 1564 par l'archevêque de Cambrai, Maximilien de Berghes, constata l'authenticité de ces reliques, dont trois vertèbres de Julienne de Cornillon, provenant de l'abbaye de Villers. En reconnaissance, la Gouvernante donna une châsse d'argent, dans laquelle, d'après une lettre du 21 janvier 1746, écrite par Martin Straignier, Abbé de Villers, furent placés les ossements de Julienne. Ce fut la

### Troisième translation

qui se fit, d'après les données de Schuermans, dans le courant de l'année 1565.

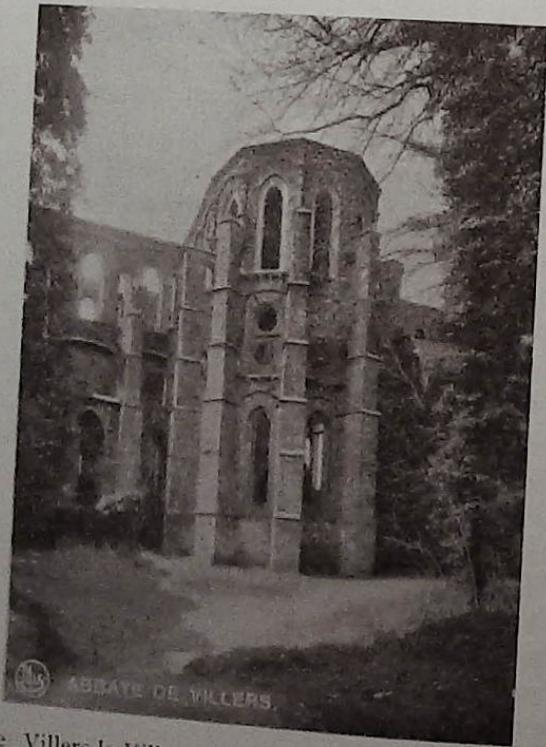
1565 ! fin de cette année se forme le Compromis des Nobles, qui instigua et excita les troubles religieux du XVI<sup>e</sup> siècle. Sous les abbatiats de de Vleeschhouwer (1569-1587) et d'Henrion (1587-1620) la fureur iconoclaste s'acharna sur Villers, la gloire de la patrie, l'honneur du Brabant comme écrit un chroniqueur. Pendant seize ans le premier a dû se réfugier avec ses moines dans différentes villes... C'est de Nivelles que l'abbé Henrion ramena sa communauté au bercail. Le règne d'Albert, nommé gouverneur de Belgique en 1596, rendit petit à petit la tranquillité à nos régions.

Mais pendant la période de troubles que sont devenues les reliques ? D'après des manuscrits de Villers, les iconoclastes sont arrivés trop tard à l'abbaye, ils ne trouvèrent pas les reliques, sur lesquels ils n'auraient pas manqué d'exercer leur fureur.

Julienne. Qu'on l'ait seulement élevée de la tombe trois siècles après : cela nous paraît tardif surtout pour une sainte entourée d'une telle vénération par les prodiges qu'elle opérait. Du reste puisque déjà en 1565 nous voyons Marguerite de Parme envoyer au cardinal Henri, roi de Portugal, des parcelles détachées de l'épine dorsale et du crâne, c'est bien un signe que depuis longtemps ses ossements avaient été élevés de la tombe. Mais comme nous le disions dans un article du *Folklore Brabançon* « Sur les traces de Ste Lutgarde » (Juin 1934) il sera difficile de connaître exactement l'année de cette élévation, les titres prouvant l'authenticité des reliques de Sainte Lutgarde ayant été égarés lors de l'expulsion à Aywières.

En effet, celles qui étaient contenues en des recipients de transport facile furent amenées par les moines dans leur fuite à Bruxelles, à Anvers, etc... comme l'attestent les enquêtes ecclésiastiques conservées aux archives du royaume.

Quant au monument triparti et à la châsse de Julienne de Cornillon leurs dimensions s'opposèrent à tout déplacement : on se contenta d'extraire les saintes reliques.



Ruines de Villers-la-Ville. Le Chevet de l'Eglise. Derrière se trouvait la cachette où on avait mis à l'abri les restes de Sainte Julienne. (Photo Nels, Bruxelles).

La châsse donnée par Marguerite de Parme fut fractionnée, et les fragments joints aux autres objets d'argenterie et d'orfèvrerie du monastère, qui remplissaient trois coffres, emportés par les moines dans leur exode ; ils furent vendus à Liège, à Namur, comme suprême ressource.

Les reliques elles-mêmes furent placées séparément avec des étiquettes spéciales dans une caisse à dix compar-

timents, puis le tout fut enterré dans le « Mons Sanctus » derrière le chœur de l'église, là où se trouvait le premier cimetière des moines depuis 1147.

Quand les exilés rentrèrent au monastère, les ossements furent extraits de leur obscure cachette sous terre... et placés dans un endroit provisoire peut-être dans quelque sacristie, où on ne leur rendait plus les honneurs mérités.

Malheureusement le dépôt dans les tréfonds du sol au cimetière d'abord, puis dans un abri modeste avaient fait pâlir les étiquettes sans doute par suite de l'humidité, à tel point que lorsqu'on sollicita à Cornillon les reliques de Julienne, l'Abbé Henrion put seulement transmettre des reliques extraites des dix compartiments, seul moyen pour lui d'affirmer que parmi les dix il s'en trouvait une de Julienne. Ainsi l'atteste une inscription latine trouvée dans le sépulchre du maître-autel de l'église de Cornillon ; elle porte la date de 1590. Donc à cette époque l'abbé Henrion était déjà rentré avec sa communauté. Mais le dépôt provisoire dans un local provisoire ne pouvait durer. L'Abbé Henrion, signalé dans la chronique de Villers comme le distingué promoteur du culte divin, résolut, en guise d'expiation, d'élever un mausolée dans la chapelle dédiée à Saint-Bernard (1).

C'est là qu'il transporta les dix corps des Saints, comme l'attestent les vers composés à cette occasion.

(1) Des auteurs disent que la chapelle de Saint Bernard était la première à gauche en arrivant dans l'église. Schuermans la place dans le porche, s'appuyant sur la description qu'en donne Moschus. Celui-ci dit : 1) que la chapelle formait un carré ; 2) ce carré avait environ 20 pieds de côté ; 3) devant l'autel il y avait place pour trois monuments : celui des reliques disposé sans doute en largeur, et aux deux côtés ceux du père et de la mère de l'Abbé Henrion ; 4) en outre dans le pavement, quatre cadres de mosaïque, représentant l'histoire de l'Enfant Prodigue, très en rapport avec l'idée que le Narthex était jadis destiné aux pénitents ; et de plus deux pierres tumulaires des abbés Mariot et Cupis de Camargo ; 5) enfin l'entrée de la chapelle est assez large pour comporter une clôture de huit compartiments de grillage en cuivre doré, séparés par une colonne en marbre doré. Or celle que les autres auteurs désignent la première en entrant dans l'église n'a pas la forme carrée, elle se présente plutôt en forme de parallélogramme allongé ; elle n'a que 5 m. 97 tandis que celle de Narthex a un développement de 8 m. 15 ce qui dépasse q. q. peu vingt pieds.

Fratrum comitante caterva  
 Robertus (1) Praesul, latitantibus abdita terris.  
 Dena beatorum, trans templum corpora cinxit.  
 Aere laborato, dignoque hoc marmore clausit.  
 Ce qui peut se traduire ainsi :

Entouré de ses frères l'Abbé Robert accompagna  
 au delà de l'église et autour de celle-ci les dix corps des  
 bienheureux qui avaient été dissimulés par les terres, les  
 dérochant aux regards, et les enferma au moyen de ce mar-  
 bre remarquable, ouvragé de métal.

Ce dépôt constitue la

#### Quatrième translation des reliques de Ste Julienne.

Elle eut lieu solennellement le 17 janvier 1599. A la  
 demande de l'Abbé, le Pape Clément VIII accorda une  
 indulgence plénière à tous ceux qui iraient le jour de la  
 fête de Ste Julienne honorer ses reliques en l'église de  
 Villers ; des indulgences particulières étaient en outre  
 accordées à ceux qui, à cette occasion, prieraient dévote-  
 ment au « Mons Sanctus » (la Montagne Sainte) où les  
 reliques avaient été enfouies pendant l'abandon de l'abbaye.

Voici la description du mausolée, telle que la donne  
 Moschus (2). Nous traduisons du latin : « Le tombeau se  
 trouve dans une chapelle de forme carrée, dont le côté  
 mesure environ vingt pieds ; il est en marbre noir trans-  
 parent, poli d'une façon artistique. A la partie supérieure  
 existent trois colonnes en jaspe avec des chapiteaux en  
 marbre ; l'entrée de la chapelle comporte une cloture de  
 huit barreaux en cuivre, séparés par une colonne carrée en  
 marbre, dont la surface intérieure dorée, sculptée à la per-  
 fection porte des roses et des petites fleurs. Ouvrage tout  
 à fait artistique, magnifique et de grands frais.

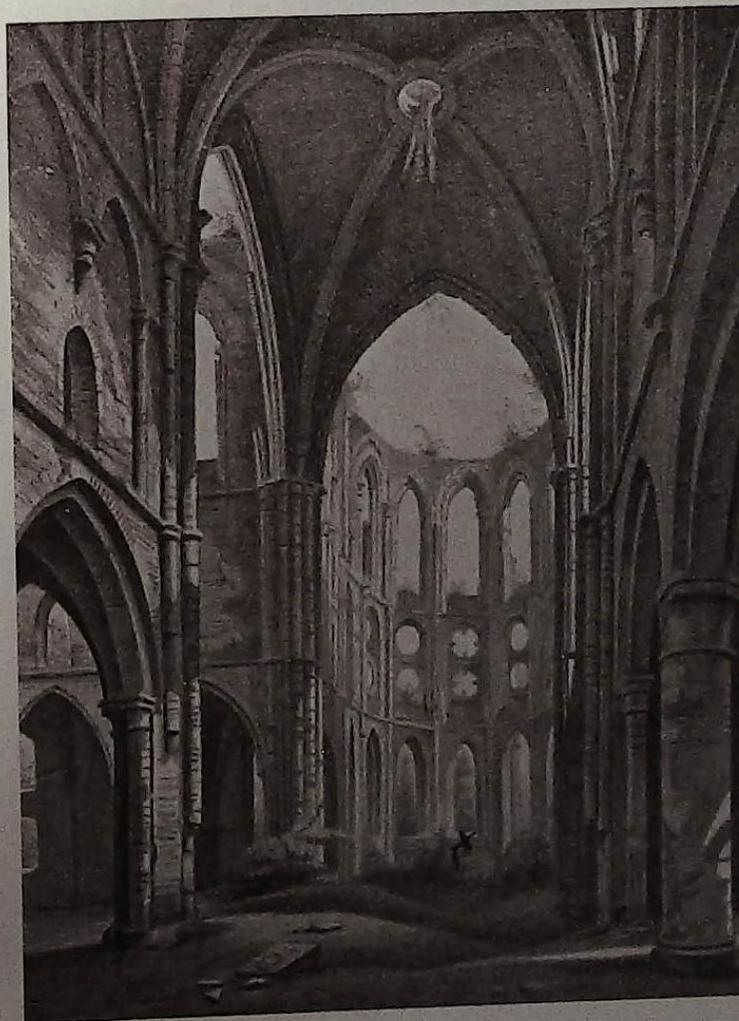
Comme entête on lit ces paroles du Psaume 150  
 « Laudate Dominum in Sanctis ejus » (3). Le tout est

(1) Robert Henrion.

(2) Moschus, curé à Armentières, originaire de Nivelles, donne  
 cette description à l'occasion de sa biographie d'Arnoul Cornebout,  
 publiée en 1600 et dédiée à l'Abbé Henrion.

(3) Loez le Seigneur dans ses Saints.

couronné par les armoiries de l'Abbé (1) qui se composent  
 de flammes et d'étoiles avec en dessous la devise : « Utrum-  
 que aeternum ». Dans le pavement de la chapelle quatre

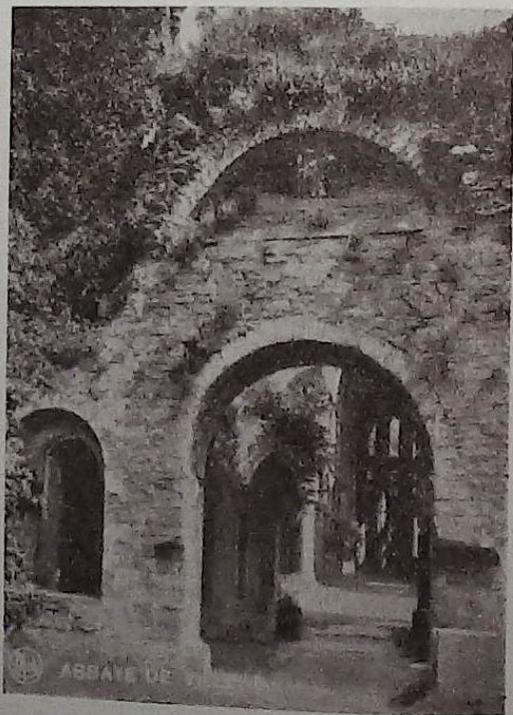


Ruines de Villers-la-Ville. Transept de l'Eglise. La croix indique  
 l'emplacement du monument tripourti.

cadres en mosaïque représentent des scènes de l'enfant  
 prodigue ».

(1) Dans le cas présent l'Abbé Henrion.

Dom Guyton (1) dans ses notes de voyage écrit : « La chapelle St-Bernard est au septentrion, autel privilégié. Il (le Saint) est au dessus du tabernacle en grande figure. Au devant sous une arcade est un tombeau en marbre noir, élevé de terre, qui renferme les Saints et les Saintes dont les noms et personnages sont à la voûte figurés et écrits ». (Suivent alors les noms des dix Saints, que nous avons énumérés plus haut).



Ruines de Villers-la-Ville. Porche de l'Église ou du côté gauche en entrant, se trouvait le monument en marbre noir.

(Cliché Nels, Bruxelles).

C'est dans ce beau mausolée que furent conservées les reliques des dix Saints jusqu'à la révolution française.

Depuis lors qu'est-il devenu ?... Que sont devenus les restes, qu'il renfermait ?...

(1) En 1747 ou 1748, le monastère de Villers fut visité par un délégué de l'Abbé de Clairvaux, le cistercien Dom Guyton, qui a laissé des notes de voyage : on peut y lire la description de la chapelle St. Bernard et du tombeau en marbre noir.

Quant au tombeau, il est certain qu'il avait échappé aux dévastations de 1794, puisqu'il est encore mentionné dans un inventaire du 5 vendémiaire an V.

Depuis plus rien... les recherches faites pour le retrouver ayant été vaines, il faut croire que les habitants de



Pierre tombale de Ste Julienne de Cornillon, retrouvée à Baisy en 1926, représentant les armoiries et la devise de l'abbé Henrion.

(Collection de M. Ed. Brunard à Baisy-Thy.

la région l'ont emporté par pièces et morceaux, comme cela s'est fait pour des tabernacles, des autels, des portes, etc... Que de choses précieuses n'ont pas été trouvées par les antiquaires chez les habitants de la région de Villers. Aller découvrir au milieu de cet éparpillement soit une pièce de

marbre, soit une colonne de jaspe serait un hasard. Mais le hasard, c'est la Providence — *Fors mihi Deus*, — et c'est ainsi qu'en 1926, je trouvai un morceau intéressant, encastré dans le mur de fond de la petite chapelle St. Antoine au Fosty (Baisy) : c'étaient les armoiries de l'Abbé Henrion (1), que l'on peut voir actuellement dans la magnifique collection de pierres de Monsieur le Bourgmestre Édouard Brunard, à Bois-St-Jean (Baisy). Ce marbre est à double face, identique des deux côtés, preuve que le monument n'était pas adossé à un mur... ce qui semble corroborer la thèse de Schuermans, qui le place dans le narthex, où il y avait l'espace nécessaire.

Quant aux reliques de Ste Julienne que faut-il en penser ?... D'après Schuermans tout espoir de les retrouver séparément doit être abandonné d'une façon absolue. Le fait est certain ; nous avons sous ce rapport les attestations formelles de Fisen, de l'Abbé Straignier, de Dom Guyton (2). Mais faut-il renoncer à retrouver l'ensemble des reliques des dix Saints ?... D'abord jamais dans aucun document on n'a lu qu'elles ont été volées, ou vendues, ou dispersées par la révolution ; d'un autre côté jamais on n'en a retrouvé nulle part la moindre parcelle ; alors ne pourrait-on pas supposer qu'elles ont été mises dans une cachette par les moines, qui comme au XVI<sup>e</sup> siècle, devaient bien prévoir ce dont étaient capables les révolutionnaires qui approchaient.

Pourquoi cette cachette ne serait-elle pas la même que celle, qui au XVI<sup>e</sup> siècle, avait si bien préservé le trésor de leurs reliques, c. à d. au Mons Sanctus, derrière le chœur de l'église, là où jadis, comme nous l'avons dit

(1) Ces armoiries concordent entièrement avec la description qu'en donne Mosschus (voir plus haut) à l'exception de la devise, qu'il marque dans ce sens : « *Utrumque aeternum* » tandis que la pierre retrouvée porte : « *Utrum vis aeternum* ». C'est celle-ci donc qui fait foi ; aussi cette devise est plus belle, plus énigmatique ; si les étoiles désignent le ciel, les flammes l'enfer, elle laisse le choix entre ces deux éternités.

(2) Ces trois auteurs affirment par des attestations écrites que les reliques de Ste Julienne ont été mêlées avec les restes des autres Saints à tel point qu'on ne peut plus les distinguer les uns des autres.

plus haut l'Abbé de Vleeschouwer allait les vénérer en secret pendant la nuit. Une recherche dans cette direction ne serait-elle pas plus indiquée que toutes celles que l'on a faites jusqu'ici à l'intérieur de l'église, et qui n'ont amené que la violation des tombes de personnes pieuses, ayant fondé des chapelles à l'abbaye. Les commission des fouilles, créée par arrêté royal du 3 juillet 1895, pourra seule nous renseigner, d'après ses archives, si oui ou non il faut abandonner tout espoir pour retrouver le précieux dépôt dans la direction du « Mons Sanctus ». Quoiqu'il en soit, il me reste à exprimer un vœu, qui sera cher à tous les « amis de Villers » à tous les admirateurs de Ste Julienne : c'est qu'une plaque commémorative, placée sous la fenêtre médiane du chœur, là où se trouvait jadis le monument triparti, rappelle le souvenir de la Promotrice de la Fête-Dieu, fête pour laquelle le Cardinal de St. Cher, légat du Pape, accorda le 26 avril 1252, des indulgences à ceux qui la célébreraient dans l'église de l'abbaye.

En allant vers la chapelle de Notre Dame de Montaigu, érigée par l'Abbé Henrion, le promeneur aperçoit à droite une grande pierre armoriée : au milieu une chouette, en dessous la devise : *Post tenebras spero lucem*. Après les ténèbres, j'espère la lumière ». C'était la devise de la célèbre abbaye et combien significative : n'est-ce pas de ce lieu d'horreur, selon l'expression de St. Bernard, que jaillit le rayonnement de cette admirable construction, ainsi que le rayonnement de cette longue théorie de Saints.

Puis ce furent de nouveau les ténèbres... tristes débris couchés dans la poussière, sur lesquels le Touring Club a eu l'excellente idée de raconter l'histoire du passé par le placement d'indications aux différents endroits des bâtiments. Dieu suscitera-il un jour le restaurateur de ces tristes débris ?... C'est le secret de l'avenir... peut être que plus d'un moine blanc en rêve dans sa cellule... Ces tristes débris garderont-ils à jamais ensevelies dans leurs cachettes ténébreuses les reliques des dix Saints ?... Ça pourrait dépendre d'une heureuse initiative de fouilles menées dans la bonne direction. S'il y a le moindre petit espoir, pourquoi ne pas l'essayer ?... Les vieilles devises ne conservent-elles pas en elles-mêmes ce mystérieux pouvoir d'opérer ce qu'elles signifient ? *Post tenebras, spero lucem*. Après

les ténèbres, la lumière... Si caresser cet espoir pour la gloire toujours plus grande de notre Sainte nationale Julienne, est déjà si doux, quelle allégresse débordante dans le pays entier si la Providence voulait le réaliser.

(Tout notre documentation est appuyée sur les recherches faites par H. Schuermans († 26 mai 1905) ancien membre correspondant de la commission royale des manuscrits, recherches qu'il avait condensées dans trois brochures : « Les reliques de la B. Julienne de Cornillon » (1899) éditée à Nivelles à la maison Ch. Guignardé ; « La Châsse des XXXVI Saints à Anvers — Julienne de Cornillon » parue en 1900 à Anvers à l'imprimerie Vve De Backer, rue Zirk, 35 ; « L'église de l'abbaye de Villers » (1904) imprimée chez Van Langendonck, 60, rue des Chartreux, Bruxelles).

200/205

## Anciennes dénominations des points cardinaux et des vents.

JULES DEWERT.

En 1923, le *Folklore Brabançon* (1) a ouvert une enquête sur les anciens noms donnés aux points cardinaux. Des notes envoyées par quelques correspondants, il résulte que les quatre points principaux étaient *bise*, *wèvre*, *vent* et *escorce* (ou *escorce*, *escorse*, *escorche*, *schors*, *scor*, *Écosse*, *cosse*), termes employés jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le Brabant Wallon, le Namurois et l'est du Hainaut.

De ces quatre termes, le premier seul a subsisté dans la langue française et les dictionnaires définissent *bise* par *Nord*. Littré donne même un texte d'Ambroise Paré où *bise* a ce sens. M. Haust, dans son *Dictionnaire liégeois*, traduit de même *bihe*, *bise* par : vent du nord et *bihé* par : venter du nord. Toutefois il ajoute que le vent Nord-Est s'appelle parfois *basse bihe* ; que *hwèce-vé* (de *hwèce* écorce de chêne) est : mauvaise *bise*, vent du Nord-Est ou du *Nord-Ouest* (anc. franç. *escorchevel*, vent qui écorche les veaux ; Nam. vint *d'chwache*, expliqué ordinairement par vent d'Écosse). On voit l'incertitude qui regne lorsqu'il s'agit, aujourd'hui, d'expliquer le sens exact de l'une de ces dénominations. Aussi emploie-t-on le plus souvent les noms des localités d'où souffle le vent : V. de France (sud) ; d'Ardène ou d'Fagne (S. O.) d'Lovaye (Louvain = d'ouest), d'Tongue (Tongres = nord), d'Abe (Aix-la-Chapelle = nord-ouest). Même confusion à Noville sur Mehaigne où *choiche* est l'Est, au lieu du Nord-ouest.

Cependant René Minon, pour le Hainaut Français et Aimé Demeuldre, pour Soignies, traduisent : *Ecosse*, par Nord-Ouest. D'autre part j'ai toujours eu l'impression

(1) *Folklore Brabançon*, 3<sup>e</sup> a. pp. 84, 205, 209 ; 4<sup>e</sup> année, p. 42.

qu'à Genappe, les gens considéraient la bise comme un vent de nord-est.

Mes doutes se sont confirmés à la lecture du bon livre de Dom Ursmer Berlière sur la *Topographie et la toponymie de Gosselies* (1). On y constate qu'au XV<sup>e</sup> siècle on disait : bize et vent ; aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : wèvre, scorce ou écosse, bise, vent. Au XVIII<sup>e</sup> siècle on trouve parfois en même temps : midi, vent, bise, écorce, ce qui prouve que *vent* n'était pas le midi. Dans un dénombrement de 1753, c'est déjà tout un mélange des anciens noms et des nouvelles dénominations qui, sous le régime français (1795-1814) seront désormais seules employées : levant, couchant, bise — levant, vant, couchant et bise — oriant, midi, occident, septentrion — vent et bise, midit, cosse — bise, écosse, vent — cosse, midi, bise — mydij, vevre, écosse, bise — vant, vevre, bise, écosse.

Aussi dom Berlière ne s'y est pas trompé et dans un plan de Gosselies au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'il a établi, il a tracé à l'angle supérieur droit une rose de vents qui comporte les huit directions suivantes : Nord, bise, est, wèvre, sud, vent, ouest, scors. On voit qu'il identifie bise avec nord-est, wèvre avec sud-est, vent avec sud-ouest et scors avec nord-ouest.

Nous en trouvons une preuve nouvelle et péremptoire en remontant beaucoup plus haut, à la biographie de Charlemagne par Eginhard (*Einhardus, Vita Caroli*, par. 29).

Nous lisons que Charles donna aux mois des appellations selon sa propre langue, tandis qu'auparavant, chez les Francs, ils portaient partie des noms latins, partie des noms barbares. Ainsi l'empereur, précurseur de Fabre d'Églantine dans sa désignation des mois selon la nature, fut ainsi le premier nordique qui voulut extirper le latin de la langue germanique. Ce fut en vain. Le latin redouble ses efforts et fait si bien qu'au bout de quelques siècles il déracine complètement, même de la langue du peuple, les appellations thioises. Celles-ci sont remplacées, plus exactement encore qu'en français, par les termes latins. Exemple :

(1) Dom U. Berlière. *Recherches historiques sur la ville de Gosselies*, 2<sup>e</sup> partie, Duculot, Gembloux, 1926.

lat. *Januarius* ; all. *Januar* ; anglais *January* ; néerl. *Januari* ; franç. *Janvier*.

Peut-être faut-il voir là le résultat de l'action du clergé. Il avait conservé les usages latins et devait être peu désireux de voir au paganisme romain domestiqué, absorbé et masqué se substituer un paganisme germain sauvage et farouche.

Charles réussit mieux dans la question des vents et ce sont les appellations qu'il leur a données qui subsistent seules aujourd'hui. « Il donna à douze vents des appellations propres tandis qu'auparavant à peine pouvait-on trouver les noms de quatre vents ». Il créa donc une rose de vents à douze rhombs (*roni*), suivant un système strictement duodécimal ; chaque aire se composait de trente degrés. En voici le tableau : « *Ventis vero hoc modo nomina imposuit, ut :*

Subsolanum vocaret	Ostroniuuunt
Eurum	Ostsundroni
Euroaustum	Sundostroni
Austum	Sundroni
Austroafricanum	Sunduuestroni
Africanum	Vuestsundroni
Zephyrum	Vuestroni
Chorum	Vuestnordroni
Circium	Norduuestroni
Septentrionem	Nordroni
Aquilonem	Nordostroni
Vulturum	Ostnordroni ».

On voit d'un simple coup d'œil que le roman *wèvre* est l'Éurus ou vent d'Est-Sud ; que l'*africanus* ou vent d'Ouest-Sud est devenu simplement *vent* ; que Choruscorus, caurus, le vent d'Ouest-Nord s'est changé en Chors, Schors, eschors et par euphonie : cosse, écosse, Écosse) ; que l'Aquilon ou la bise est le vent de Nord-Est.

*Roni* est peut-être fautif pour *rom* (rhomb). Je lis dans un intéressant livre de classe publié à Liège en 1680, chez Guillaume Henry Streeel et intitulé « *L'Univers en Abrégé* (1) : Lis, Rum, droit fil du vent principal.

(1) *Indiculus universalis rerum*, etc.

*L'Univers en Abrégé*, etc. par le P. G. P. de la compagnie de Jésus à Liège. Chez Guillaume Henry Streeel, Imprimerie de S. A. Sérénissime. M. DC. LXXX.

Et pour terminer j'emprunte, en guise de récapitulation, et en le complétant, à ce curieux petit livre les noms français et latins des huit vents principaux :

*L'Est*, le levant (ou Orient) le vent d'amont ; (le matin), Solanus.

*L'Ouest*, le ponant (ou occident), le vent d'Aval (le soir), Favonius.

*Le sud* (ou midi) le vent marin, Auster, Notus.

*Le Nord* (ou Septentrion), la Bise (erreur, nous l'avons vu) la Tramontane (à ce mot, Littré donne des exemples français du XIII<sup>e</sup> siècle : tresmontaignes, tresmontaines, Boreas.

Sud-Est ou sirocco, Eurus.

Nord-ouest ou Maëstral, Caurus.

Nordest ou Graeco, Caecias.

Sudouest ou Lebbecchio, Africus.

*W'evre* égale sud-est n'aurait-il pas été utilisé en toponymie ? On peut se demander si *Nèvreumont*, hameau de Fosses, qui est pour *en Evremont* (voyez dans Borgnet, cartulaire de Fosses: Evremont et Euvremont) (1) ne signifie pas le mont du Sud-est, non par rapport à Fosses, mais par rapport à Aisemont qui, lui, est pour *es es mons (in montibus)* ?

Quid ? comme m'écrit M. l'Abbé Crépin, doyen de Fosses. Car il y a aussi : Nevraumont, Evrial, Evri (2), qui font penser à Evre, Evrard, et il y eut également un écrivain français au XVII<sup>e</sup> siècle Saint-Evremont, dont le nom n'a rien à voir avec le vent Sud-Est. Il y a encore d'autres Evremont dans la province de Liège, mais ces Evremont ne sont peut-être que des Evermont, adoucissement de Overmont et ont-ils le sens de Haut-Mont ou au-dessus ou par-delà Mont.

(1) p. 40, 1319 : en Evremont ; p. 198 : 1692 ; en Euvremont. D'après M. Crépin ; Jehan Gilles de Evremont (1573) mais : *en Nevreumont*, en 1536, et *en Nevermond* en 1592.

(2) Chartes d'Oignies. Table onomastiques.

## Enseignes nivelloises.

(Suite).

### RUE SAINTE GERTRUDE.

AIMÉ BRULÉ (†).

*Keriteil* (rue de le) 1353 — *Rue qui va dou marchiet ale Keriteil*, 1375 — *Kariteil* (rue de le) 1385 — *Keritet* (rue del) 1435 — *rue qui val del Karité au Perron*, 1504 — *Charité* (rue de la) 1529.

Ce nom qui lui venait de ce qu'elle conduisait à la maison de la Charité devait lui rester, semble-t-il, tout au moins jusqu'au jour où cette maison aurait reçu une autre destination.

Cependant, en 1583, elle était appelée *rue de Lagasse* du nom d'une brasserie, nom qu'elle ne porta pas longtemps vu qu'en 1610 elle était dénommée, comme elle l'est encore aujourd'hui, *rue de Sainte Gertrude*, du nom d'une brasserie voisine de la précédente.

Aucun souvenir particulier ne s'attachant à ces deux brasseries on se demande pourquoi leurs noms ont été substitués à celui usité dans le principe.

Sous la révolution française : *rue de la bienfaisance*.

### Maisons.

#### Coté droit.

— *Cloquelle* (maison condist à) 1529, joindant à la maison faisant le toucquet del rue montoise.

— *Plat d'argent*, 1556, faisant le coin de la rue allant à la fontaine Gilliard Hebbe — *Duc de Malborought* (enseigne au) 1719 — *Sainte Barbe* (maison portant l'enseigne) 1758.

En 1526, cette maison était habitée par Sire Hubert Kerissan, chanoine, dont le mémorial se trouve dans la collégiale.

— *Sainte Gertrud* (maison quon dist) 1515 — La brasserie du même nom sise rue des Brasseurs, constituait une dépendance de cette maison.

— *Saulmon* (maison que lon dit au) 1553, joindant d'un costé à Ste Gertrude et d'autre à Lagasse.

— *Agache* (al taverne del) 1470. — *Lagas* (brasserie de) 1589 — *Lagache* (brassine) 1621, faisant le coin la rue de la Charité, poindant al maison précédente.

Cette brasserie existait déjà en 1363 « (cambe ou « ens on brasse ki siet devant le kariteit tenant dun costees « à Merdechon ».

#### **Coté gauche.**

— *Soleille* (brassine, usine condist à) 1508 — *Soleil d'or* (maison dite le) 1521 — *Petit soleil*, 1704, joindant d'un coste à l'Asne barée et à une romelet qui est issue de l'Étoile. Elle n'existait plus à l'état de brasserie en 1649.

Plus tard, en 1737, cette enseigne se trouvait sur une maison sise de l'autre coté de la dite ruelle et joignait par en bas à la suivante.

— *Cabiau* (maison dite le) 1710 — *Cabiliau* (au) 1737 — *Saulmon* (au) 1739.

— *Puche* (maison condist a) 1475 — *Puch* (au) 1492, joignant par derrière aux estauves du Hialme.

#### **Sans indication d'emplacement.**

— *Noef maison* (maison condist le) 1495.

#### **RUE DU HAUBERGEON.**

Ruelle qui vaut dou marchiet ale maison le Cambien del fechire, 1361 — Ruelle Jehan Pacuniaul, 1362 — Ruelle qui va du Marchiet à Merdechon, 1378 — Ruelle qui va ale fechire, 1384 — Ruelle qui va dou marchiet ale grande fechière, 1385 — Ruelle Colart Pacuniaul, 1388. — Ruelle del fechire, 1411 — Ruelle Martin de Marbais, 1470 — Ruelle allant du marchiet al Roze, 1487 — Ruelle du Merchon, 1490 — Rue du Doyen, 1526 — Ruelle del Fechire qui maine à la taverne de la Roze, 1529 — Ruelle del rose, 1532 — *Hauberjon* (rue menant au) 1574 — *Haut Vergeon*, 1781.

#### **Maisons.**

##### **Coté droit.**

— *Petite estoile* (maison ou que pend pour enseigne la) 1538, dépendant de la Grande Étoile sur le Marché.

— *Fechire* (cambre brassereche ale) 1361... *Hautbergon* (brasserie appelée) 1574, faisait le coin de la rue des Brasseurs, vis à vis de la Rose.

En 1753, on y brassait de la bière et le brandevin.

#### **Coté gauche.**

— *Ville de Binche* (maison où que pend pour enseigne la) 1674.

#### **RUE SAINT JEAN.**

Ruelle Jehan Pacuniaul sour Mierdechon, 1335 — Ruelle Colart Frankart delei Merdechon, 1396 — Ruelle qui vient del ruelle Obiert Singler à Merchon, 1416 — Ruelle condist Pierrart de Genappe, 1459 — Rue qui vat al maison qui jadis fut Pieter Gorter, 1483 — Ruelle que lon dist Colart Frankart, 1550 — Ruelle des 4 fils, 1572 — Ruelle qui vat vers St-Jean l'Évangéliste, 1587 — Rue qui maine des Quatre fils Aymond à St-Jean l'Évangéliste, 1618. — Rue des 4 fils Aymond, 1629 — Rue qui mène de la rue Alsaux à celle des Brasseurs, 1646 — Rue qui maine de la rue des Brasseurs à la maison du Parcq, 1663 — Rue du Petit Loup, 1712 — Rue qui conduit de la rue des Brasseurs à la paroisse St-Jean l'Évangéliste, 1753.

Sous la révolution française : rue du contrat social.

#### **Maisons.**

— *Nom de Jésus* (maison dite le) 1613, tenant au jardin de la Charité, à la cimetièrre de St-Jean l'Évangéliste, à la rue qui mène de la rue Alsaux à celle des Brasseurs et à la suivante.

Un grand ouvroir de mulquinerie joignait à cette maison en 1620.

— *Loup* (maison du) 1646.

— *Petite Rose* (maison nommée la) 1754, faisant le coin de la rue vis à vis du cimetièrre St-Jean l'Évangéliste.

#### **RUE DE CHARLEROI.**

*Cheninne rue* (rue des chiens) tel est le vocable sous lequel nous l'avons rencontrée pour la première fois, en 1281.

D'où lui venait ce nom ?

A Liège et à Huy où se trouvaient des rues du même nom, on n'est pas fixé non plus sur son origine. Certains pensent qu'on les nommait ainsi parce que des juifs y résidèrent et comme ceux-ci étaient tenus en marge de la Société, cette appellation revêtait plutôt un caractère de mépris.

Cette opinion ne semble toutefois pas prévaloir en ce qui concerne Nivelles. D'abord, les juifs qui y résidèrent se fixèrent dans un autre quartier, celui qui porte encore leur nom à l'heure actuelle. Ensuite, il est à remarquer, qu'au moyen âge, la dite rue contenait, indépendamment de deux églises et d'un couvent, trois refuges d'abbayes ; même des prévôts du chapitre y eurent leurs demeures. Il est bien certain que ceux-ci, pas plus que les abbayes n'auraient choisi une rue aussi peu honorable à leurs yeux pour s'y fixer.

Il faut donc chercher ailleurs l'origine de cette appellation.

*Chennine rue*, 1332 — *Chenine rue*, 1357 — *Chennynne rue*, 1397 — *Keninne rue*, 1425 — *Chienine rue*, 1435 — *Cheniesne rue*, 1469 — *Chenenne*, 1506 — *Chiens* (rue des) 1544 — *Chiennie rue* 1565 — *Chiienne rue*, 1568 — *Chenes rue*, 1618 — *Chiienne rue*, 1621 — *Chenine rue*, 1673.

Indépendamment de ce nom, elle portait aussi celui de *rue del Sauch*, 1355 — *al sau* (rue) 1631 — *al saulx* (rue) 1687, du nom d'une ferme située au delà de la porte.

Bien que s'appliquant à toute l'étendue de la rue, ce nom était surtout employé pour désigner la section comprise entre la rue Gaye et les remparts, laquelle était parfois appelée aussi : *rue del Sauch contre chosteil de Ligne*, 1418 — *rue del sauch viers les Frères mineurs*, 1440 — *rue qui val al porte al saulx*, 1606 — *rue des révérends pères recollés*, 1703 — *Charleroi* (rue de) 1708.

En 1541, on la trouve renseignée sous les vocables de *Grand rue allant aux Cordeliers* ou *rue allante du Marché aux Cordeliers*, 1583.

Assez près du Marché, à la hauteur du Merson, il y avait une arcade ou « voichure » connue sous le nom de *lar volut*, 1354. Dans quel but cet ouvrage avait-il été établi ? Nous n'avons pu le déterminer.

Toujours est-il que la partie de la rue qui s'étend du Marché à la rue St-Maurice, était désignée sous le dit vocable qu'elle conserva longtemps encore après la démolition de l'arcade qui n'existait déjà plus en 1549.

*Larl volut* (a) 1353 — *Lar vollut*, 1387 — *Arrevollus* (a l'encontre de) 1392 — *Arc vollut*, 1397 — *Larvollut*, 1417 — *Larvolut* (assez preis de) 1420 — *Larvolut* (oultre), 1483 — *Larche volut* (touket de), 1489 — *Larcq volut*, 1549 — *Larcquez volluz* (au lieu condist), 1586 — *Larc volut* (rue de) 1589 — *L'arbre volue* (rue de), 1623 — *Larche volu* (à) 1650.

La place appelée aujourd'hui l'*Abreuvoir* (en wallon *al Baume*, corruption probablement du mot *bauwe*) n'a jamais eu de nom particulier. Il s'y trouvait un *weis*, 1361 (*bauwe*) et une *fontaine* (1366) qualifiés l'un et l'autre de *Saint Meurisse*, nom de l'église voisine. La *bauwe* était alimentée par les eaux des sources de Rognon.

### Ruelles.

— *Ruelle des vies Lombards*. Cette ruelle servant d'issue à la maison que ceux-ci habitaient rue de l'Évêché actuelle, devait se trouver entre la rue de la Tranquillité et celle de Saint Georges. Elle était encore connue sous ce nom en 1507.

— *Ruelle qui conduit au jardin des Arbalestriers près des Cordeliers*, 1530.

— *Ruelle des frères mineurs* (1392) devant le fontaine saint Meurisse.

### Maisons.

#### Coté droit.

#### Du Marché à la rue des Pêcheurs.

— *Eglise Saint Nicolas* détruite en 1549 et rebâtie à l'endroit où elle se trouve actuellement en 1550. Sur son emplacement on construisit un *hôpital* du même nom qui fut désaffecté en 1823 et remplacé par une *boucherie* qui disparut pour faire place à la salle des fêtes actuelle.

— *Labotte* (maison dite) 1644, joignant à l'hôpital St-Nicolas — *Traval* (maison dite le), 1681.

— *Parch* (maison monseigneur labeit dou), 1292 — *Parck* (maison condist dou), 1436 — joindant à une maison faisant le toucket del ruelle Ebiert sengleit — *Parcq* (maison du) 1445 — *Parcque* (hostel du) 1523.

#### De la rue des Pécheurs à la rue St-Maurice.

— *Lane royet* (maison condist), 1476, faisant le touquet del rue qui va al rosse) — *Lasne Roye*, 1510 — *Larbre dor*, 1523 — *Trois boulettes* (les) 1583 — *Boulette* (maison dite), 1642.

— *Loup* (maison du) 1646, tenant à la suivante.

— *Nom de Jesus* (maison dite le) 1603, séparée du cimetière St-Nicolas par la maison suivante.

— *Monseigneur l'Évêque* (maison portant pour enseigne) 1739, joindant à la fausse porte du cimetière St-Nicolas.

— *Lyon dor* (maison du) 1563, joindant d'un côté à la suivante.

— *Chinne* (maison condist lostel au ou a) 1415, faisant le toucket del rue del kokierne et par derrière allant jusque a *nuef aître* — *Chyne* (l'hostel a) 1416 — *Chenièrre* (osteit à) 1423 — *Chisne* (lostel au) 1446 — *Chiesne* (lostel au) 1448 — *Chesne* (hostel au) 1482 — *Cigne* (hosteil du) 1506 — *Singne* (l'hosteil du) 1520 — *Chigne* (heritage du) 1541 — *Cheine* (maison du) 1544 — *Cygne* (maison du) 1552 — *Chiene* (maison dit le) 1565 — *Ceygne* (l'hostel du) 1598 — *Grand Seine* (le) 1618 — *Grand Scigne* (le) 1628 — *Grand cigne* (Hostellerie du) 1634 — *Petit Cigne* (maison dite le) 1650.

#### De la rue St-Maurice à la place de l'Abreuvoir.

*Saint Joseph* (maison portant pour enseigne) 1738, faisant le coin de la rue conduisant à l'église St-Jean l'Évangéliste, tenait par en haut au refuge de Chantraine, et par derrière à l'Arbre d'or — *Quatre sans homme* (maison portant pour enseigne les) 1783.

*Chanteraine* (refuge de) 1418. Se trouvait auparavant rue de l'Évêché actuelle.

Il n'a pas été possible de déterminer d'une façon exacte l'emplacement des cinq immeubles suivants qui sont renseignés comme se trouvant *viens* ou *devant les frères*

*mineurs*. Certains doivent sûrement ce confondre.

— *Rohignies* (maison condist de) 1418, séant devant leglise des Frères meneurs, joindant derrière à l'héritage de chanteraine. Acquisée par Jehan Berpe, prévôt du Chapitre en 1460.

— *Marbais* (hosteil de) 1420, gisant vier les Frères Mineurs.

— *Darchenne* (hostelet) 1459, viers les Frères Meneurs.

— *Grambais* (deux maisons condist de) 1522, devant le couvent des Frères Meneurs.

— *Chesnoy* (maison que on dist du) 1550, seante devant leglise des Frères Meneurs.

— *Lombars* (maison condist les) 1401, devant les Frères Mineurs, issait par derrière en le haute Kokierne.

C'est probablement ce même immeuble qui était désigné en 1520 sous le nom de *hostel* ou *refuge* de *Reives* et dont le jardin touchait à la maison suivante.

#### Place de l'Abreuvoir.

— *Barette* (maison nommée la) 1653, *Blance barette*, 1659, vis à vis de la bauwe appelée St-Maurice. Une partie de cette maison était habitée par des béguines.

— *Dominicale* ou du *Cathechisme* (maison) 1715, était séparée par une maison de la précédente ; elle joignait par derrière au refuge de Chantraine.

— *Saint Maurice* (église) supprimée en 1586.

— *Les Annonciades* (couvent) 1607.

— *Rue* (maison condist) 1547, joindant à l'église St-Meurisse.

(Les trois derniers renseignements sont à vérifier).

#### De la place de l'Abreuvoir aux remparts.

— *Chien* (maison portant pour enseigne au) 1653, située assez près de la porte.

#### Côté gauche.

##### Du Marché à la rue de la Tranquillité.

— *Pouillon d'or* (maison où que pend pour enseigne le) 1620, tenant à la maison du *Rat* et touchant à la suivante.

— *Grandes forces* (les) 1583 — *Grande forche* (la) 1599. — *Grandes efforces* (les) 1613 — *Grande force*, 1620, tenait par derrière à la Paternotre — *Grandes efforces* (maison portant pour enseigne les) 1745.

En 1659 et en 1671, elle est renseignée sous le nom de *maison des Sœurs pénitentes de Braine-le-Compte*.

— *Licorne* (maison nommée la) 1568, tenait par derrière à l'auberge de l'ange.

— *Saint Claude* (maison ou que devant at pendu hors pour enseigne) 1640, joindant par en haut à la ruelle allant vers la maison épiscopale.

#### De la rue de la Tranquillité à la rue St-Georges.

— *Saint Hubert* (maison nommée) 1621, faisant le coin allant à St-Georges — *Fleur* (maison dite la) 1723.

#### De la rue St-Georges à la rue al Gaye.

— *Ostel de resves*, 1460, séparée par une maison gisant viers les Lombars.

— *Malihan* (maison appelée la maison de) 1594, joindant à la maison de l'abbé de Villers. En 1599 elle appartenait à celui-ci.

— *Villers* (maison ou refuge de) 1584. Précédemment ce refuge se trouvait rue St-Georges.

#### De la rue al Gaye à la porte.

— *de Lingny* (maison condist) 1398 — *de Ligny* (ostel) 1429, joindant aux Frères Mineurs et aux murs del ville — *Dytte* (hostel condist du Seigneur) 1496 — *Anthoine Davele* seigneur de Mirlemont Rohengnies (ostel) 1487 — *Séminaire* 1605, *Collège d'humanités* tenu par des Jésuites (1658). *Ecole normale*. Jusqu'en ces derniers temps.

— *Lombards* (maison des) 1351, gisant empres les Cordeliers tenant d'un côté aux remparts — *Vies Lombars*, 1460.

— *Cordeliers* ou *Recollets* (couvent des) 1244 — *Hopital* 1823 — *Collège communal*.

— *Pandour* (le) 1785, entre la Baume et la porte de Charleroi.

— *Miroir* (auberge du) 1613, proche la porte de Charleroi.

#### Sans indication d'emplacement.

— *Mouchials* ou *Mouchiaux* (maison condist les) 1391 — *Monseaux*, 1505.

— *Savaige homme* (maison condist le) 1429 — *Sauvage homme*, 1435.

— *Fleur de Lys* (maison appelée la) 1555.

— *Verde ville* (la) 1589.

— *de haultour* (maison nommée la) 1725.

— *Petit Charleroys* (maison ayant porté ci-devant pour enseigne du) 1708.

— *Botte* (maison dite la) 1725.

— *Hôpital* (maison dite l') 1726.

(A suivre).



## Li Mont dès Bes. <sup>(1)</sup>

ADOLPHE MORTIER.

C'est ainsi qu'on appelle la pente abrupte qui, à une bonne centaine de mètres devant l'église de Bloery (Ottignies), dévale brutalement du Nord au Sud.

Elle est tellement escarpée, qu'elle ne s'est jamais, sans aucun doute, prêtée à une culture proprement dite quelconque et a toujours été boisée.



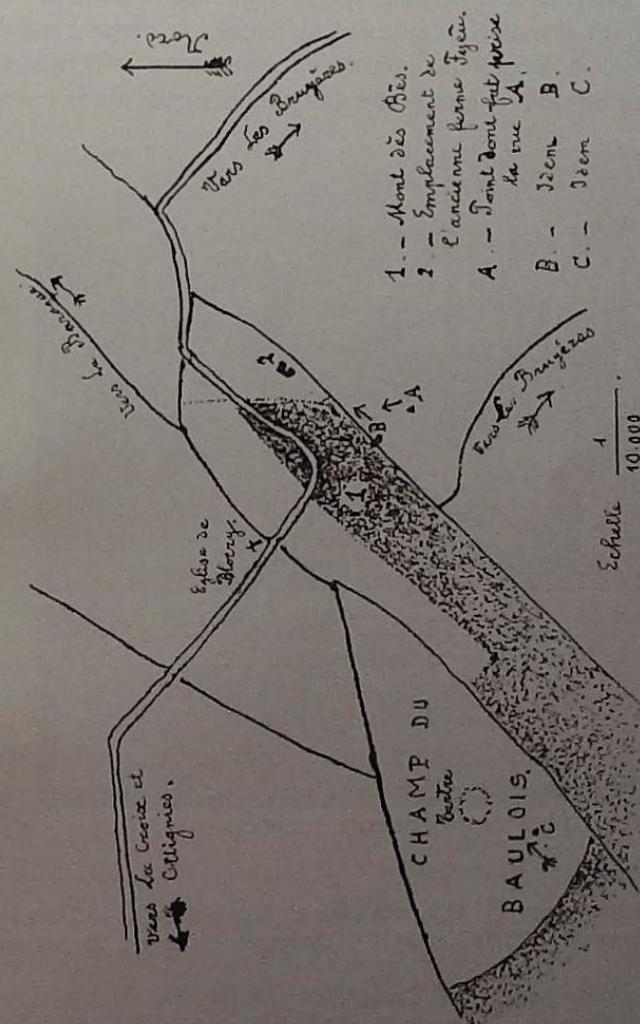
A. — Li Mont dès Bes à Bloery.

Décembre 1935. — Cliché de M<sup>me</sup> Bertha Daubremé-Bergiers, de La Croix (Ottignies).

Dans les profonds ravins causés par les eaux de pluie qui rongent ses flancs sablonneux, se cachait, disait-on il y a encore environ soixante ans, un serpent qui était la métamorphose d'une femme ayant commis un crime tellement monstrueux, que Satan avait refusé, à son âme, même l'entrée de l'Enfer et l'avait transformée en un vil

(1) Bes : e lourd, entre u et e ouvert. — *Li Mont dès Bes* est inscrit sous le n° 78 g de la section C du cadastre de la commune d'Ottignies.

reptile, rampant et puant et de couleur vert-de-gris (couleur de poison). Mais il avait la faculté de siffler aux vents ses malédictions et ses imprécations.



Bloery. Carte du Champ du Baulois et du Mont dès Bes.

Au pied du monticule en question, vers l'Est, était une ferme habitée par la famille Goset, dite *Fyeû*, ferme incendiée vers 1880 et pas rebâtie. Le patron, *Hinn Fyeû* (1), pendant les orages et les tempêtes, prétendait

(1) Goset (Jean-Henri). — Ottignies (Bloery) : 30 vendémiaire de l'an VIII de la République Française / 8 octobre 1876.

entendre le sifflement strident du serpent et le signalait aux siens (1) ; la fermière crut parfois le percevoir, mais les enfants ne le distinguèrent jamais.

Depuis lors, les grands sapins qui couvraient le *Mont dès Bes*, ont été abattus et le sol, défriché ; le serpent a-t-il été écrasé ou étouffé au cours de ces travaux ? Toujours est-il que des arbres nouveaux ont poussé, que, dans leurs



B. — Au pied du Mont dès Bes, à Bloery.  
Décembre 1935. — Cliché de M<sup>me</sup> Bertha Daubremé-Bergiers,  
précitée.

branches, bruissent farouchement, comme jadis dans les autres, les vents de pluie et d'orage, mais que ceux-ci n'emportent plus de sifflements suspects.

(1) Epouse Goset (J. H.), née Grave (*Marie-Anne*). — Dion-le-Mont (Brocsous), 28 juillet 1821 / Ottignies (village), 29 janvier 1890.

Enfants des époux Goset-Grave :

a) *Louis-François*, époux de Bar (*Marie-Joséphine*). — Ottignies (Bloery), 19 septembre 1841 / 5 juillet 1883 ;

b) *Adolphe-Jacques*. — Ottignies (Bloery), 26 mai 1844 / Ottignies (village), 12 août 1907 ;

c) *Constant-Joseph*. — Ottignies (Bloery), 18 mai 1851 / Ottignies (village), 30 avril 1903 ;

d) *Marie-Sulvie*, veuve de Collard (Homère). — Ottignies (Bloery), 5 mai 1854. Réside actuellement à Hévilleers ;

e) *Rosinne*. — Ottignies (Bloery), 2 mai 1857 / Ottignies (village), 23 mai 1932.

*Li Mont dès Bes* est traversé obliquement, dans sa partie supérieure, depuis 1906, par un chemin de grande communication ; que les nombreux voyageurs qui y passent, soient donc rassurés et qu'ils n'imitent pas le vieux *Hinri Fyeû* qui priait à haute voix, lorsqu'il suivait, par obligation, les sentiers de ce coin, maudit à ses yeux.

Le présent conte m'a été donné, bien des fois, par feu *Adolphe-Jacques Goset*.

\* \* \*

Sur le plateau dont *li Mont dès Bes* est le rebord méridional, à environ 500 mètres au Nord-Ouest de celui-ci, au « Champ du Baulois » (*Baulwè*), se trouve un tertre de



C. — Sur le champ du Baulois à Bloery. Le tertre.  
Décembre 1935. — Cliché de M<sup>me</sup> Bertha Daubremé-Bergiers,  
précitée.

70 mètres de circonférence, mais d'une hauteur, au centre, de 1 m. 10 seulement, parce ce que de nombreux labours ont certainement répandu la terre.

A notre connaissance, cette éminence considérable n'a jamais été explorée ; il serait pourtant intéressant qu'elle le fût, car, à quelques centaines de mètres de là, au bois des *Reinnivaux* (1), appelé actuellement « Bois de

(1) Ce nom ancien de *Reinnivaux* serait à rapprocher, selon nous, de celui, aussi ancien de *Roissart* (Voir, à ce sujet, Bulletin 12<sup>e</sup> année — 1932-1933 — pages 256 à 258 et 418 à 421) et de *Vèvi-l' de*

l'Étoile », on a découvert, il y a une cinquantaine d'années, une station néolithique et des objets, voire même des pièces de monnaie, remontant à l'époque gallo-romaine.

(Vivier-le-duc, hameau sur l'Orne de la commune de Mont-St-Guibert), noms qui, d'après la tradition populaire locale, signifieraient « Vaux de la Reine », « Sart du Roi » et « Vivier du Duc ». — *Roissart* (actuellement Ruchaux) et *Vèvi-l'* de sont, au Sud-Est des *Reinniaux*, respectivement à environ 2000 mètres et 3000 mètres, à vol d'oiseau.

Ruchaux, janvier 1936.



## Les Epouvantails de la Vieille Bèbette.

E. BOURGUIGNON.

Il faut que je vous dise d'abord qui était Bèbette. C'était une petite vieille habitant une humble mais pittoresque chaumière. Elle y est morte, il y a plus de vingt ans. Son nom Bèbette est un diminutif d'Élisabeth. Elle fut longtemps notre voisine.

Vieille comme les ruelles, elle aurait désiré passer les froides heures d'hiver comme les loirs. Mais la nature qui l'avait faite frileuse à l'excès, l'empêchait très souvent de dormir. Dès les premiers brouillards de novembre, qui lui rappelaient ses rhumatismes d'il y a dix ans, elle se pelotonnait dans l'angle d'une pièce exigüe, dans un bon petit coin que lui faisait son vieux poêle du temps passé. Une petite fenêtre dans la muraille couverte d'un tapis jauni, permettait à ses yeux de vieille femme d'inspecter à tout instant, les trois quarts de la ruelle raboteuse, bordée de vieux « Stos » (1). Enfouie dans son coin, sous une charge de « chabraques » (2) et les couvertures de laine, elle n'était pas toujours d'humeur facile. Elle bougonnait trop facilement contre les temps modernes. Elle idéalisait son passé, qu'elle faisait revivre à tout propos.

L'hiver, hélas, lui paraissait si long !

Aussi, c'était pour elle une délivrance, lorsqu'en mai ou plus tôt, le bon soleil semblait sourire. Elle ressuscitait !...

A pas lents, mal assurés, car en hiver elle n'avait guère fait usage de ses vieilles jambes, elle s'empressait d'arpenter en silence l'unique sentier de son petit jardin ; elle venait se rendre compte des ravages de l'hiver ; elle se demandait par où elle allait commencer... son jardin.

(1) « Stos » vieux trous décrépis dans les haies.

(2) « Chabraques » : mouchoir de laine.

Aidée de son mari, le vieux « Grégoire » qu'elle « rabrouait » à tout moment, elle ne tardait pas à y gratter la terre, y planter des oignons à la Saint Grégoire, ses échalotes, puis ses pois...

Elle craignait d'être la dernière, car elle était fière de ses premiers pois... lorsque la nature voulait les lui faire beaux, lorsque les merles et les moineaux étaient assez gentils pour les lui épargner.

Quoique gris, le moineau était sa bête noire !

Caché dans le bosquet du bout du jardin de l'école « le malin pierrot » épiait malicieusement le départ de la vieille pour s'attaquer avec joie aux tendres pousses des premiers pois de l'année.

C'était chaque année, une lutte entre notre voisine et les rusés « pierrots » qui, sans scrupule ne respectaient ni son grand âge, ni les fruits de ses travaux.

Chaque année l'un et l'autre jouait au plus adroit.

Pour préserver ses plantations et ses fruits, notre voisine avait soin de placer « à temps » des épouvantails les plus divers, les plus ingénieux.

Elle ne les inventait pas car, dans ce domaine, les moyens auxquels elle recourait étaient beaucoup plus vieux qu'elle ; la plupart remontait à des aïeux qu'elle n'avait pas connus, oubliés même de ses grands parents.

Un jour elle me montra fièrement un mannequin, dont le squelette était fait de deux branches de noisetier liées en croix de Saint André ; la chair un vieux sac et un sarrau usé jusqu'à la moëlle ; la tête un chapeau de paille se balançant au gré des vents. Un mouchoir de poche rouge « à pois blancs » complétait le mannequin qui ne faisait peur aux ennemis des jardins et des champs que pendant un temps relativement court.

Au commencement de l'hiver dernier, Alphonse, un vieux de nos jours, plaça un épouvantail pour protéger son champs près du Tienne au Cwachi. Il faisait froid. Des loustics affublèrent le mannequin d'un écriteau bien visible de la route. On y lisait : *Alphonse vient me chercher, j'ai froid* !

Lorsque le mannequin confectionné par Bèbette n'épouvantait plus, elle tendait à quelques centimètres au dessus du sol, un réseau de fils blancs ou de ficelles légères.

Elle saupoudrait parfois le sol de chaux ou de bleu de Prusse, croyant que la couleur vive, en éblouissant, faisait mal aux yeux des oiseaux et ainsi dissimulait les tendres pousses des premiers légumes de l'année.

Si elle pouvait s'emparer d'un de ces maudits pierrots, elle le suspendait tué, bien en évidence, à une brindille flexible.



Dans le champ, son mari faisait la même chose avec un corbeau du Bois de Béclines ou un « mochet » (1), difficile à capturer.

A défaut de moineau, c'était une peau de lapin ou une peau de chat, parfois une planchette ou un carton sillonnant un pigeon. L'épouvantail qui la faisait rire de bon cœur, c'était une grosse pomme de terre emplumée, dansant et tournant au moindre vent.

Une belle carotte rouge remplaçait avantageusement parfois le gros « canada ».

Bèbette qui, dans son jeune temps — « de passé » comme elle disait naïvement — dansa beaucoup, aimait la musique. Elle n'eut jamais le loisir d'en faire, mais elle

(1) « Mochet » = épervier.

improvisa des carillons-épouvantails, dont le tintement était pour elle une belle musique, faisant fuir quelques ennemis du jardin.

Elle crut qu'elle inventait des épouvantails sonores !

La première trouvaille, c'était de vieilles ferrailles suspendues librement au bout des planches flexibles et battant contre des bouteilles ou des briques qu'elle plaçait entre les lignes de ses semis.

La seconde trouvaille, c'étaient des clochettes : bouteilles cassés et suspendues et à l'intérieur desquelles un caillou ou un tesson faisait l'office de battant. Si le vent n'était pas trop violent, les clochettes carillonnaient gaie-ment ; si le vent était trop fort, elles se brisaient et... tout était à recommencer.

Les bouteilles placées entre les lignes des semis étaient un moyen trop simple pour elle, connu qu'il était de tous ses voisins.

Nestor, son petit neveu, croyait dans sa simplicité d'enfant que les bouteilles étaient placées afin que les oiseaux vinsent en s'enfonçant la tête dans le goulot s'y faire prendre.

Sur les arbres fruitiers elle faisait placer des drapeaux ou des banderolles multicoles, quelquefois des moulinets sonores qui momentanément, écartaient l'ennemi trop avide de primeurs.

Pour écarter les pucerons, rien de mieux, disait-elle que quelques branches de genêt ; pour éloigner les puces de poulaillers, de la tanaisie en fleurs. Des baguettes surmontées de coques d'œufs empêchaient les papillons de déposer leurs œufs sur les feuilles de choux.

Quant aux poules... aucun épouvantail ne les effrayait : aussi, si par malheur pour elles, notre voisine les voyait « gratter dans ses parcs » (1) elle retrouvait son ardeur juvénile et c'était à coup de pierres qu'elle expul-sait les pillardes.

27-12-1935.

(1) « Parcs » en wallon = planches, plantations.

## Menus Faits

### *Nos saintes guérisseuses.*

A cause de son *parentage*, avec de nombreuses saintes jadis très honorées en Brabant, reproduisons la notice ci-dessous de M. P. Heupgen, analysant un tableau généalogique de Ste Waudru à Mons :

On voit à l'église de Sainte Waudru un tableau du « Parentage » de cette sainte, tableau portant la date du 9 avril 1577, et dont une copie se trouve au Musée Montois.

La généalogie de la Sainte est sans doute un peu fantaisiste : ce n'est pas ce qui intéresse ici : ni les costumes, ni les blasons.

On en formerait cependant un album bien intéressant, si les personnages étaient reproduits séparément par un crayon habile.

Ce qui m'intéresse, c'est la nomenclature des puissances de chaque sainte.

*Sainte Waudru* est signalée comme patronne des *possessés du diable*, maladie complètement disparue ; des *gouleurs*, mal qui n'est pas encore vinculé, mais qui paraît rétrograder ; je pense que l'on ne pourrait plus constituer à Mons la célèbre partie de balle qu'annoncèrent, il y a quarante ans, de nombreux tracts répandus dans la ville ; des *artérielles*, sans doute des artérios-cléreux ?, etc...

Dans les comptes de Sainte Waudru, on trouve des postes très nombreux se rattachant au pèlerinage pour la guérison du *feu des étincelles de Madame Sainte Waudru* : sans doute, une maladie de peau.

Notre collégiale était une polyclinique, car à toutes ces maladies, s'ajoute un vague etc. qui peut vouloir dire beaucoup.

*Sainte Aldetrude*, fille de Sainte Waudru, est patronne des *sourds*, des *boiteux*, des *aveugles*, des *caplifs* : elle devait avoir beaucoup de membres en son patronage.

Au point qu'elle doit partager sa mission avec sa sœur *Sainte Madelberte*, qui aussi est patronne des *sourds*, *boiteux*, *aveugles*, mais, en plus, des *abordifs* : comment comprendre ?

Pour ou contre ? Problème périlleux qui pourrait bien avoir reçu, selon les temps, des solutions bien différentes !

*Sainte Gertrude*, de Nivelles, une nièce de Sainte Waudru, est patronne de la maladie de *suerte*.

Si j'ose le dire, c'est tout simplement la syphilis.

La bonne sainte ne prend qu'une maladie : sans doute celle-ci lui procurait assez de clients !

Vient maintenant *Sainte Goule*, *Sainte Gudule*, aussi une nièce de Sainte Waudru : le « parentage » lui attribue le titre de patronne, « devant son décès et après », des *hémorroides* : com-

ment guérissait-elle cette douloureuse affection ? L'histoire ne le dit pas, et la bizarre aventure n'est attribuée qu'à Saint Guignolet ?

Elle est aussi patronnesse de la *lyenterie* : cela ressemble singulièrement à dysenterie et, en effet, c'est la même chose, et ce n'est pas loin des hémorroïdes. Enfin des *possessés*, comme sa tante.

*Sainte Renelle*, nièce de Sainte Waudru, n'est patronnesse que contre la *peste* : elle dut avoir jadis grand labeur, mais maintenant, elle est en chômage.

Enfin, une autre nièce de Sainte Waudru, *Sainte Phaele* (Pharaïlde), « 30 ans vierge non mariée, 30 ans alliée par mariage, « 30 ans veuve, morte à 90 ans », ne se voit attribuer dans le parentage aucune puissance curative.

Sainte Pharaïlde était honorée à Gand, et aussi à Epinlieu, près de Ghlin (1).

Or, à Epinlieu, elle était servie pour une singulière maladie : « on l'invoque principalement pour la maladie de jalousie, et « les chemises bénites en son nom, guérissent les personnes atteintes de cette maladie ».

Ainsi s'exprime un mémorial de l'abbaye d'Epinlieu.

Pharaïlde aurait sans doute été épargnée par le syndicat des médecins, mais Waudru, Aldetrude, Madelberte, Gertrude, Gudule et Renelde auraient eu des misères si elles avaient vécu de notre temps.

PAUL HEUPGEN.

### Wilgeforte.

Les abonnés du Folklore Brabançon auront lu avec intérêt le très intéressant article de M. le professeur Gessler sur Sainte Wilgeforte.

Nous admirons l'érudition et le savoir de l'auteur.

Le paysan des Flandres invoqué dans *Wilgeforte*, la femme forte de l'évangile. (*forte* = puissante et *Wil* = volonté) Elle symbolise l'énergie masculine indiquée par la barbe (du côté de la barbe est la toute puissance).

*Onkommer* signifie *on* = absence, de *kommer* = préoccupations, embêtements, revers. C'est la déification de l'optimisme souriant « ne pas s'en faire ».

Sainte Wilgeforte est la femme qui porte la culotte, qui commande.

L. S.

### Loup-Garou.

Jadis un loup-garou venait le soir effrayer les habitués de la Franche-Taverne à Corbais (v. dessin et explication : Bulletin du Folklore, décembre 1932, pp. 209-210).

(1) Elle est toujours honorée à Steenockerzeel, en Brabant. (N. D. L. R.).

Il avait, dit-on, la forme et la taille d'un grand loup. Ses yeux lançaient des éclats de feu. Il ouvrait la gueule et tentait de mordre.

Pour s'en débarrasser, il suffisait de lui cracher dans la gueule.

(Ceci m'a été raconté par un vieillard de la commune).

E. BOURGUIGNON.

### Superstition.

En janvier 1936, une famille, originaire de Verviers, acheta une maison à Bruxelles. Dès que la maison fut libre et que l'occupant eut déguerpé, le nouveau propriétaire vint prendre possession de l'immeuble et sur la cheminée de la cuisine — cela devait être celle là — il déposa un morceau de pain et un petit sachet de sel.

Ces précautions devaient rendre heureux son séjour dans la maison.

Après avoir déposé ces talismans, il sourit et dit : j'ai toujours vu faire cela par mes parents et je continue. Je ne sais pas si cela sert à quelque chose ; mais cela ne peut en tout cas pas faire de mal.

Bref, les habituelles excuses de celui qui ne pouvant s'affranchir d'un usage par suite d'une sorte d'appréhension, sent toutefois que son geste n'est pas sans être considéré comme inefficace et même ridicule par ses contemporains.

### Chez le Sabotier.

Conversation entendue à Léau.

— Donnez-moi une paire de sabots.

(On remet la paire de sabots).

— Le client la regarde : « il me semblent un peu lourd vos sabots. En quel bois sont-ils ? N'est-ce pas du bois d'aulne ? Ce n'est pas ma pointure.

— Effectivement ils sont en bois d'aulne.

— Je voudrais avoir une autre essence, ce n'est pas que je sois superstitieux, mais ne le prenez pas de mauvaise part, j'ai les pieds suants.

Les sabots en bois d'aulne donnent des clous aux gens qui ont des pieds suants, mon père a un jour mis des feuilles d'aulne dans ses sabots et il a eu des furoncles pendant un an.

JEAN-CH. PEETERS.

### La peur du nombre 13.

Le Folkloriste, ou même le simple promeneur, noté sur son carnet de voyage les contes, les légendes, les superstitions qu'il entend raconter par les gens du peuple.

Lorsqu'il raconte, en prose ou en vers, les naïves superstitions des campagnes à un auditoire de ville, hommes et femmes,

bons bourgeois, s'extasiaient sur la candeur des braves gens qui croient encore aux fées, aux loups-garous, aux ondines et au reste. Mais le citadin qui se moque des fadets et des farfadets ne manque pas en certaines circonstances de se rendre les événements favorables par des gestes propitiatoires ou de se mettre à l'abri des coups du sort.

Essayez un peu de faire asseoir ces citadins, mâles ou femelles se piquant souvent d'esprit à une table où seront réunis treize invités. Le danger d'être treize à table est patent. Calino explique cela en disant que sur les treize, il y en a toujours un qui meurt le premier, ce qui n'est pas contestable, mais les trois quarts des citadins ont une peur bleue du nombre treize.

Vous n'êtes pas sans connaître les tribulations d'un certain financier et les ennuis de son caissier. L'homme de finances donnait à dîner. Quatorze convives. Au dernier moment, l'un des invités se fait excuser. On ne sera plus que treize : un frisson d'inquiétude court sur les épaules des dames et sous la cravate des messieurs. Le financier demande trois minutes pour conjurer le destin, descend quatre à quatre à son bureau et y trouve son caissier en train de terminer ses écritures. — Mon cher, lui dit-il, rendez-moi un grand service, mettez une cravate blanche, passez un habit noir et venez dîner chez moi. Le caissier obéit, se hâte, fait son entrée dix minutes après et l'on se met à table, tout à la joie. Il y avait un médecin parmi les convives. Un coup de sonnette retentit après le potage. On fait demander le docteur pour un cas très grave. On n'est plus que treize ! Les dames chuchotent. L'amphytrion jette un coup d'œil navré au caissier qui, comprenant la situation s'éclipse avec le regret de quitter une table si bien servie. Il descend et se met en devoir de quitter son habit. Mais le médecin est revenu, son malade pouvait se passer de ses services, il était mort. Encore treize à table. Les dames sont mal à l'aise ; plus d'appétit chez les messieurs. Heureusement que le caissier est peut-être encore dans les bureaux. On le supplie de remettre son habit et sa cravate blanche. Il remonte et la joie avec lui. On est quatorze tout va bien. Pas pendant longtemps : une dame s'évanouit sur son assiette ; on l'emporte. On est treize à table. Quelle fatalité ! Le financier tourne des yeux suppliants vers le caissier, en train de rattraper le temps perdu en mettant les bouchées doubles. C'est une bonne pâte de caissier, il se résigne en soupirant et disparaît une seconde fois. Se doutant cependant que l'évanouissement de la dame serait peut-être de courte durée, il eut la bonne idée d'attendre les événements dans une pièce à côté. Il en fut récompensé. La dame étant revenue, on était encore treize. Tous demandèrent à la fois : « Où est le caissier ? » On lui fit une ovation, il fit un excellent dîner, quoique trop souvent interrompu. Il avait conjuré le mauvais destin. Moralité : Ne soyez jamais treize à table et ayez soin d'avoir un caissier sous la main. C'est d'autant plus agréable qu'un caissier suppose ordinairement une caisse...

(Waterloo).

J. DU MANOIR.

### **Banc-coutch (couche).**

Il y a assez longtemps vivaient à Perwez en Brabant, deux vieux : Pierre et Joseph dits Carotte !

Ils possédaient un meuble singulier remplissant le rôle de banc et de lit et dénommé par ces deux ermites « banc-coutch ! »

C'était une sorte de grande malle à l'intérieur de laquelle étaient placés matelas de paille, traversins (tiestère, comme ils disaient) et couvertures.

C'est là que dormirent, sans trop se chiffonner les méninges, nos deux vieux.

Du jour, ils remettaient le couvercle plat et le meuble servait de banc.

Étant enfant, un jour nous avons demandé à Pierre, le plus naïf, de faire une démonstration de cet archaïque appareil.

De bonne grâce, il s'y prêta. Et lorsque il fut installé dans son lit, nous remîmes rapidement le couvercle et filèrent au plus vite...

Pierre ne fut heureusement pas étouffé, car il vécut encore longtemps après ce vilain tour...

E. BOURGUIGNON.



### **Pièrrot vike co !**

Il s'agissait là d'un jeu de société auquel se livrait surtout la jeunesse, durant les longues *chîges* (Soirées) d'hiver.

Assis en rond devant l'âtre où brûlaient de grosses bûches entre lesquelles on avait placé quelques branchettes, jeunes hommes et jeunes filles choisissaient un directeur de jeu ; générale-

ment c'était le maître ou la maîtresse de céans qui remplissait cette fonction, toujours intéressante par la finesse d'esprit qu'elle réclamait.

Le maître ou la maîtresse de jeu ne pouvait participer aux ébats.

Le joueur ou la joueuse qui tenait l'extrême droite ou l'extrême gauche, retirait du feu, en éteignant la flamme, un tison qu'il ou qu'elle passait à son voisin, en soufflant sur la partie incandescente et en prononçant les mots *Pièrrot vike co !* Et le tison passait de main en main, accompagné de la même exclamation et retournait par où il était venu, s'il n'était pas éteint lorsqu'il parvenait au bout de la rangée des joueurs. Chacun, au passage du tison, soufflait sur la partie en ignition, pour la raviver quelque peu. La personne entre les doigts de laquelle s'éteignait c'est-à-dire se noircissait la braise, devait donner un gage. — Le tison était alors remis dans le feu, rallumé et le jeu recommençait à la ronde.

Et c'étaient les sentences pour la récupération des gages qui provoquaient les rires. Telle jeune fille qui avait donné une *loyûre* (jarrettière), était condamnée à en céder la moitié au garçon qu'elle disait être son préféré et très souvent elle était dans l'impossibilité de se servir de la moitié lui restant ; son bas allait forcément choir sur sa cheville. Un fanfaron, pour rentrer en possession de sa pipe ou de son écharpe ou de sa casquette, devait se mettre à genoux et répéter mot à mot une histoire inepte que contait le juge et qui était de nature à le ridiculiser. Une *friquète* (précieuse), pour recevoir en retour un *pendant* (boucle d'oreille), était obligée de passer, en se traînant, dix fois consécutivement sous la table. Un enrhumé, à l'effet de ravoïr son mouchoir, était forcé de réciter des *pâler* et des *avé*, en tenant une noix dans la bouche ; etc., etc.

Si le choix du gage était laissé au perdant, le jeu s'appelait *Li p'tit Pièrrot vike co* ; si, au contraire, c'était le maître ou la maîtresse de jeu qui désignait les gages, le jeu était dit *Li grand Pièrrot vike co*. Le plus gai et le plus bruyant était généralement celui-ci.

Les feux ouverts ont disparu et hélas, avec eux, *Pièrrot vike co ! — Pièrrot n'vike pus !* (Pièrrot ne vit plus).

AD. MORTIER.

### **A l'trau Monsieu !... A l'trau Madame !... etc.**

Un autre jeu de société, aussi populaire et aussi pratiqué que *Pièrrot vike co*, était celui appelé *A l'trau Monsieu !... A l'trau Madame !*

Les joueurs se plaçaient autour d'une table sur laquelle on dessinait, à la craie, près des bords, un cercle devant chaque personne et, au milieu, deux, trois, voire même quatre et plus autres cercles dont chacun portait un nom différent qu'il s'agissait de bien distinguer, *trau Monsieu, trau Madame, trau Mam'zelle, trau Mayeur, trau Mairèsse*, etc.

Le maître ou la maîtresse du jeu criait *chaque à s'trau !* Et chacun plaçait le bout de son index droit dans le cercle qui se trouvait vis-à-vis de lui. Alors, le même ou la même commandait *A l'trau Monsieu !* ou *l'trau Mayeur*, etc. et tous les joueurs devaient porter le doigt en question dans le cercle ainsi désigné ; ou bien il était dit *A l'trau dî s'vrozèz d'drawète !* ou *d'gauche !* et les mains se dirigeaient en conséquence.

Le jeu était rapide et des combinaisons de surprise étaient courantes. Toute erreur était punie du don d'un gage ; le choix et la récupération des gages se faisaient selon la pratique suivie pour *Pièrrot vike co*.

AD. MORTIER.

Ruehaux, mars 1936.

### **Chambres d'hôtels.**

Dans beaucoup de ville, au XVI<sup>e</sup> siècle, les chambres des auberges, lesquelles étaient d'ailleurs souvent plutôt des dortoirs, au lieu de porter des numéros, comme de nos jours, numéros que la plupart des voyageurs n'eussent peut être pas su lire, portaient des noms de saints : chambre Saint Jean, Saint Roch, Saint Christophe, Saint Martin, Saint Eloi.

Peut être y a-t-il un rapprochement à faire entre cet usage et celui de nos béguinages où chaque maison avait une niche occupée par un saint différent.

### **Le twatch.**

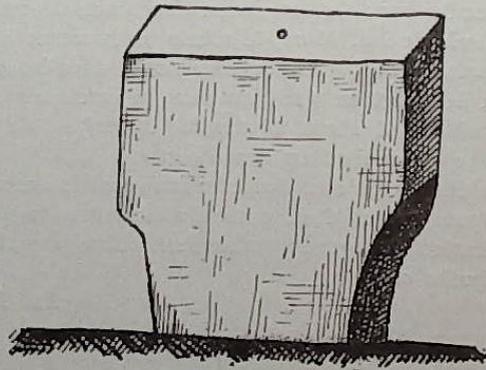
Aujourd'hui, on interdit le passage sur une route en réparation par des écriteaux et des flèches indiquant le détournement, le soir par des feux rouges. Il n'y a pas bien longtemps la signalisation était plus simple, c'était tout bonnement une torche de paille placée sur la partie supérieure d'un bâton planté au milieu du chemin interdit.

Le « twatch » (torche ou brandon) interdisait aussi le passage sur les terres et dans les bois.

E. BOURGUIGNON.

### **La pierre du champêtre.**

Jadis à la sortie de la messe paroissiale du dimanche, le garde-champêtre s'installait devant la grand'porte de l'église et faisait les annonces officielles. Cette coutume, qui remonte à plusieurs siècles, comme en font foi nos archives, s'est conservée à Mainvault (arrondissement d'Ath). Une pierre haute de 48 centimètres, et présentant à sa partie supérieure un rectangle horizontal de 50 cm. × 20 cm., placée au pignon de la maison de M. Julien Debacker-Ghislain, pâtissier, se trouve exactement dans l'axe de la grand'porte de l'église ; elle est distante de 12 m. environ des marches qui mènent à l'édifice.



C'est, hissé sur cette pierre, que le garde-champêtre du village fait, chaque dimanche, à l'issue de la messe paroissiale, les communications officielles dont il est chargé par le collègue échevinal. D'où le nom de « pierre du champêtre ».

MAURICE VAN HAUDENARD.

### La fabrication de la moutarde.

Les jours qui suivirent celui de la bataille mémorable de Waterloo (18 juin 1815), beaucoup de gens des environs se rendirent sur les lieux et en rapportèrent des boulets de canon qui devaient servir bientôt à un usage domestique, à la fabrication, dans chaque ménage, de la moutarde nécessaire à la famille. Le villageois qui ne possédait pas un boulet, en empruntait facilement à son voisin, car un bris ou une usure prématurée n'était à craindre.

Dans le fond d'une *taille* (1), on versait un peu de vinaigre et des graines de moutarde blanche provenant d'une culture faite au jardin. On déposait la *taille* sur les genoux et on lui imprimait, avec les jambes, un mouvement de rotation ; le boulet, en roulant, écrasait les graines, mais il fallait surveiller l'opération pour qu'il n'y eût jamais trop peu de vinaigre. Cette surveillance réclamait un certain courage, car l'odeur de la moutarde provoquait de violents éternuements et même la naissance de larmes ; toutefois, il y avait là, prétendait-on, un excellent remède contre les maux de tête et les rhumes de cerveau. Cette thérapeutique n'a jamais, que nous sachions, reçu la confiance du corps médical !

Je suis détenteur de deux boulets provenant de la campagne de 1815, dans notre région.

Ruchaux, février 1936.

AD. MORTIER.

(1) *Taille* : terrine qui servait à l'écrémage du lait.

### Erratum.

Dans la ronde enfantine ancienne *Masœûr èt s'Valche* parue dans le fascicule 87-88, les erreurs suivantes ont été laissées dans les textes wallons :

P. 268, 1<sup>ère</sup> ligne sub. 2 (solo), lire *compte* au lieu de *com-pole* ;

P. 270, dernière ligne sub. 4 (solo), remplacer les deux premiers mots *et lège* par *Et lèye*.

\* \* \*

P. 271, sous le titre *Appel lancé aux rapaces*, 1<sup>ère</sup> ligne, remplacer *brèvi* par *brèyl* et biffer les deux derniers mots qui constituent une répétition de texte.

### Perles, science et croyance.

Le *Folklore Brabançon* dans un article intitulé *Folklore et Science* (XIII<sup>e</sup> année) disait que bien souvent les explications populaires de phénomènes naturels contenaient une part de vérité, reposaient même souvent sur une observation exacte mais que seule l'interprétation donnée par le sens commun était fautive. Voici un exemple encore corroborant cette constatation.

Les pêcheurs de perles hindous disent que les perles abondent les années où il y a beaucoup de pluies. C'est une constatation exacte confirmée aujourd'hui par l'observation scientifique.

Mais voici opposées l'une à l'autre les explications du fait données par l'esprit populaire d'une part et par la recherche scientifique d'autre part.

Les perles sont des gouttes de rosée. Lorsqu'elles tombent à la mer pendant les nuits de lune elles gardent en elles de la lumière de l'astre des nuits. Les huîtres qui les reçoivent les abritent de toute détérioration. Le meilleur jour pour cette opération, celui où les reflets de la lumière lunaire sont le mieux gardés est le quinzième jour de la lune. L'eau salée verdit les perles qui retrouvent leur éclat lunaire quand elles reviennent à la lumière du jour, surtout si on les conserve dans de l'eau de pluie qui n'a pas touché la terre, recueillie donc avant qu'elle prenne contact avec le sol. (Cette observation est encore exacte. Les perles verdâtres perdent cette teinte désagréable par leur séjour dans de l'eau de pluie. Il importe peu d'ailleurs qu'elle ait ou non touché le sol).

Voilà l'explication populaire, pleine de poésie.

Voyons maintenant l'explication scientifique qui n'est pas très ancienne.

C'est bien dans les années de pluie que les perles abondent et les pêcheurs vont de préférence explorer les endroits où il a beaucoup plu. Mais l'abondance des perles est due à la présence d'une espèce de raie qui recherche les endroits où la pluie tombe. Cette raie rejette dans ses excréments un parasite microscopique, un *accarus* que le hasard peut conduire sur le corps d'une huître,

il pénètre dans les chairs en entraînant de l'épithélium sécréteur de nacre. Une fois dans l'organisme un kiste se forme, c'est la perle. La plupart du temps l'huitre rejette ce corps étranger, mais s'il se fixe, une perle se développe.

Cette explication n'a certes plus rien de poétique. Ajoutons que les perles artificielles, que cette explication scientifique permet de créer aujourd'hui, sont dues à l'introduction au moyen d'un scalpel inoxydable, opération très délicate, d'une minuscule spherule de nacre dans la chair d'huitres d'élevage.

Il va de soi que sur l'explication du sens commun, se greffent des pratiques et des usages divers.

Puisque les huitres cherchent à se débarrasser du corps étranger, il arrive qu'elles y réussissent. Ces petits corps expulsés sont souvent rejeter au rivage ou ils se couvrent rapidement d'une gangue verdâtre semblable à celle des cailloux. Il est très difficile de les distinguer. Mais si quelqu'un fait cette trouvaille rarissime, elle devient un fétiche, facteur de chance pour le pêcheur qui l'a trouvée et pour le bateau qui la porte. Il est très très délicat d'enlever la mince gangue qui enveloppe la perle ainsi découverte. Il faut se livrer à un grattage de nombreuses heures, avec des lames excessivement délicates car la moindre raie abîme la perle et lui enlève toute valeur.

A. M.

### *Croyances populaires et observations.*

Les croyances folkloriques sont, dans un certain nombre de cas, appuyées sur des observations justes dont l'interprétation seule est erronée.

La croyance dans le balancement des phénomènes morbides, rare en réalité, est très répandue et dans l'esprit populaire, la disparition d'une affection telle qu'une maladie de la peau, un ulcère, etc. peut faire naître une maladie générale.

L'affection première étant considérée comme un émonctoire. En vérité, si au cours d'une maladie de la peau, par exemple, une maladie générale survient, les manifestations pathologiques de la peau peuvent disparaître, parce que les conditions nécessaires à son développement et à son maintien ne sont plus réalisées, elles reparaîtront quand la maladie générale aura guéri.

Un exemple type pourra illustrer ce que j'avance.

Comme l'on sait, la gâle est due à un petit organisme, un arachnide, l'acare.

Supposons un sujet atteint d'une gale très prononcée, accompagnée de lésions multiples dues au grattage et aux infections consécutives. Supposons que l'on ait institué un traitement, du reste inefficace. A ce moment survient une maladie fébrile grave — pneumonie, fièvre typhoïde, grippe, etc. Les conditions d'existence du parasite ne sont plus réalisées. La température du corps s'est élevée, les « humeurs » ont subi des modifications importantes mettant en péril son existence. Il meurt. Le péril cesse. Plus de

grattage, plus d'infections locales. La gale guérit et l'on attribue à la thérapeutique instituée la guérison, à tort bien entendu. Mais la maladie générale étant survenue, le public établit une relation de cause à effet : la gale a guéri, provoquant des troubles généraux graves. Ce qui donne du poids à cette croyance, c'est qu' aussitôt ces derniers disparus, la gale réapparaît. Que s'est-il passé ? Simplement ceci, le parasite est mort mais à laissé derrière lui des œufs qui, dès que les conditions biologiques favorables ont été réalisées à nouveau, ont éclos et la gale a réapparu. C'est donc bien ce que je disais, observation exacte, interprétation fautive.

Si l'on adapte ce raisonnement à des affections non parasitaires, on peut affirmer que les mêmes phénomènes se produisent, et je l'ai observé plus d'une fois. Car pour qu'une éruption se produise il faut que certaines conditions de la circulation superficielle soient réalisées, conditions qui peuvent être troublées notablement lors de l'invasion d'une maladie générale grave.

Il serait intéressant de remonter, quand il se peut, à l'origine des croyances populaires dont on pourrait ainsi, dans un certain nombre de cas, trouver la genèse.

P. DEKEYSER.

### *L'âne de Buridan.*

Au lecteur qui nous demande si l'idée qui constitue le fonds de la comédie intitulée : l'âne de Buridan et récemment filmée, n'a pas une origine folklorique, répondons ici oui et non.

Non. Buridan était un philosophe français du XV<sup>e</sup> siècle. Il fut chancelier ou recteur de l'Université de Paris. Buridan n'a donc rien de folklorique.

On ne trouve dans ses ouvrages absolument rien de relatif à l'âne qui placé entre deux corbeilles pleines d'avoine et à égale distance de lui, mourrait de faim entre les deux corbeilles faute de pouvoir se décider. C'est une charge de ses idées, charge qui a été faite de son vivant.

L'âne agirait-il ainsi ? C'est douteux et le rôle qu'on lui fait jouer est une invention légendaire : Avec attribution de l'épithète « âne » à un personnage, l'expression « l'âne de Buridan » revêt un aspect folklorique. D'autant plus qu'au cours du temps on a substitué aux deux corbeilles d'avoine celle de deux seaux d'eau.

Par tradition l'expression s'est conservée du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle et sert encore à caractériser l'esprit d'indécision.

Ajoutons que le poète Villon fit un poème où en termes plutôt mal déguisés il dénonçait Buridan d'avoir aimé avec un peu trop d'insistance la reine Jeanne de Navarre et que Philippe le Bel l'avait fait jeter à la Seine dans un sac. On ne peut jamais garantir ce que furent des relations entre humains, mais l'analyse des documents et le rapprochement des dates permet d'affirmer l'impossibilité des allusions de Villon.

A. M.

### Onomastique : Baudelaire.

Note complémentaire à l'article paru dans *Le Folklore Brabançon*, XV<sup>e</sup> année, p. 64.

Dans les *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. XVIII, p. 176, on lit : « a dit être Baudelier — contrebandier ».

Un baudelier se disait d'un conducteur d'ânes chargés de marchandises.

P. HEUPGEN.

### La crypte de la rue d'Or.

De quand date cette crypte, dont il a tant été parlé ? N'est-il pas assez plaisant de voir des spécialistes émettre des avis si divergents, que les uns la font remonter au X<sup>e</sup> siècle et les autres au XVI<sup>e</sup> siècle ? Ce n'est là qu'un écart de 600 ans.

N'est ce pas une erreur, nous écrit un correspondant, de vouloir dater du XV<sup>e</sup> siècle, comme les avis les plus acceptés semblent devoir l'imposer, une construction nettement romane ?

Nous ne voyons pas comment des hommes du XV<sup>e</sup> siècle, préférant le roman au gothique, n'auraient pas construit dans un style à leur goût plus ancien que celui à la mode de leur temps. Ne construisons nous pas encore des bâtiments dans des styles abandonnés ? Sans doute y a-t-il souvent alors des détails qui permettent de distinguer l'ancien du moderne, mais pas toujours.

Notre notice n'a pas pour intention d'apporter de la clarté dans ce problème, où plutôt d'y apporter plus de confusion. Puisque les sources historiques et archivistiques font défaut, attendons.

Rappelons que *Le Folklore Brabançon*, XII<sup>e</sup> année (1932), p. 180, article L. Stroobant sur l'île Saint Géry et les origines de Bruxelles, imprimait « à cet endroit (Montagne des Géants-Steenpoort) » se serait trouvé au X<sup>e</sup> siècle, un burgt habité par un géant haut de 9 pieds. On l'aimait pour la protection qu'il accordait aux faibles ». Sa fille Hélène aurait été demandée en mariage par un chevalier.

Ce n'est qu'une légende évidemment, mais dans toute légende il y a l'un ou l'autre élément historique. N'y aurait-il pas eu réellement à cet endroit au X<sup>e</sup> siècle, alors que la première enceinte de Bruxelles n'existait pas encore, un burgt dont la crypte de la rue d'Or serait un vestige ?

### Les dix quartiers de Bruxelles.

Le Manuscrit N<sup>o</sup> 208, p. 1028 des archives du Conseil Héraldique à Bruxelles contient :

Hier volgen de thien wijken der stadt van Brussel.  
Mijnheer locquengien Vleeshouwer straet, lange en corte Ridder  
straet, wolf gracht en creupelstraet, nieuwe vismert ende  
schipstraet.

Mijnheer Uits hofwyck hoff, Ste Mar. Madal. guldestraet ende Ruysbroeck.

Mijnheer Peeter Madaets handmert, putterye, bergstraet, ossendael, audeveemert ende lovensche wech.

Mijnheer engelbert Raveschot den Savel, Capelle, St Colyns ende St Peeters wyck.

Mijnheer Joès vande hecke Coelmert, gelaskens Borre, waelsche plaets Blijckerije.

Mijnheer Willem de Keyser Conysken wyck, ter overmeulen, ververstraet, en St Jacob.

Mijnheer Charles van locquengien Steenstraet, melkmert, St Nicolaes borreput, ende schoenbeke.

Mijnheer Joris van megem gersmert, Smaelbeke, corenhuys, en stoestraet wijck.

Mijnheer Antonis van megem bygheyne wyck, St Catelyn wyck, Jerico, ende vlaemsche Steenwech.

L. S.

### L'hôtel Culembourg.

L'actuelle caserne des Grenadiers se trouve sur le terrain occupé jadis par un somptueux immeuble appartenant aux comtes de Culembourg.

Elle-même y remplaça la prison, dite des Petits-Carmes, que beaucoup d'entre-nous ont encore connue, j'en suis certain.

L'hôtel Culembourg joua un rôle dans la vie politique du pays à l'époque espagnole. C'est là, par exemple, qu'eut lieu le banquet dénommé des « Gueux », en 1566, au cours duquel les signataires du « Compromis des Nobles », adversaires de Philippe II, jurèrent de rester fidèles « jusques à la Besace ».

Une plaque rapelle ce fait ; elle est juchée sur le mur de la caserne, à l'angle de la rue du Pépin. On peut y lire, paraît-il, une inscription.

Je dis « paraît-il », car déjà dans son *Guide illustré de Bruxelles* (1), G. Des Marez constatait qu'elle est « malheureusement placée un peu haut, si bien qu'on la lit avec difficulté ».

Peut-être pouvait-on parvenir à la déchiffrer, en effet, à l'époque où Des Marez publia son *Guide* ?

Je défie n'importe qui de se rendre compte aujourd'hui de ce qu'elle signifie... à part une besace, on ne distingue rien.

Le palais — appelons-le ainsi — Culembourg était attenant à la demeure que Françoise de Luxembourg, princesse de Grave, avait fait édifier, en 1548, au Petit-Sablon, et qui fut ensuite habité et agrandi par son fils, le comte d'Égmont, la malheureuse victime de la vindicte du trop fameux Alvares de Toleda, duc d'Albe, Gouverneur des Pays-Bas.

(1) t. I, p. 179.

La propriété d'Egmont passa plusieurs années après aux mains du duc d'Arenberg, époux de l'héritière des Egmont, qui la transforma à son tour.

Quant à son voisin, l'hôtel de Culembourg, il avait disparu à la suite des faits mentionnés plus haut.

Voici comment :

Le duc d'Albe, que Philippe II nous avait envoyé pour dompter la rébellion naissante des gentils hommes du pays, l'inflexible « duc de Fer », ne voulut pas laisser impunie la réunion des « Gueux ».

Il commença par confisquer l'hôtel Culembourg et son parc ; puis, non satisfait, il fit décréter sa destruction par le « Conseil des Troubles ».

Le superbe immeuble fut rasé en 1658 ; l'arrêt stipulait qu'il était interdit de construire désormais sur son sol maudit.

Tel a été le sort de l'une des premières de ces somptueuses résidences — dont quelques unes subsistent toujours — qui transformèrent le désert que fut avant elles la plaine des Sablons, et qui en firent dès le XVI<sup>me</sup> siècle le quartier aristocratique de la ville.

Les origines de la famille de Culembourg remontaient au XII<sup>me</sup> siècle.

Ce nom était une corruption de Cuilenbourg, que l'on rencontre vers 760.

« L'an 1555, trouve-t-on (1), l'Empereur Charles V<sup>me</sup> érigea Cülenborg en Comté, la grace et mercede at este fait à la Famille de Cülenborg, origine de Güeldre ».

C'était l'année où l'empereur abdiqua.

Les Cülenborh avaient auparavant le titre de Jonckheeren.

Leurs armes portaient : écartelé : 1 et 4, de gueules aux trois doubles ancras ; 2 et 3, d'argent au lion de sable.

On relève parmi les alliances de cette maison bruxelloise, notamment, ses voisins les Egmont, dont une des damoiselles, Berthe, épousa au XV<sup>me</sup> siècle Gerard de Culembourg ; ensuite, des alliances espagnoles, telles que les Pardo et les de la Torre.

Cette dernière compta au nombre de ses membres Don Gabriel de la Torre y Ayala qui fut, au XVII<sup>me</sup> s., doyen des S. S. Michel et Gudule.

En provoquant la destruction de l'hôtel de Culembourg, le duc d'Albe a perpétré un de ces actes de cruelle vengeance dont il était coutumier, et que les mœurs du temps toléraient.

H. HENRY.

### Bruxelles en l'an 1778.

Deux lettres datées de Bruxelles, janvier 1778, faisant partie d'un recueil de « Lettres sur l'état présent des Pays-Bas Anti-

(1) Biblioth. Royale, Fonds Hauwaert, ms. 6552 C.

chien » (1), contiennent d'assez curieux renseignements sur Bruxelles à la fin du 18<sup>me</sup> siècle.

L'auteur se réfère souvent au vicomte de Wynants, qui fut Conseiller-Régent dans le Conseil de Flandres, et qui laissa des « Mémoires » pour servir à l'instruction de son fils.

L'une de ces lettres, la cinquième, est consacrée aux femmes et au théâtre de Bruxelles.

Son auteur a fait un séjour prolongé dans la capitale ; il compare toujours les mœurs, les usages de chez nous à ceux de Paris.

Ses réflexions et ses jugements sont généralement assez justes :

« Il n'y a pas ici, dit-il, de ces femmes beaux esprits, dont les prétendus talens n'en imposent, même en France, qu'aux foris. Une Femme à Bruxelles qui voudroit établir dans sa maison un tribunal de littérature dont elle se feroit la Présidente, seroit vilipendée, bafouée, et loin d'obtenir de la considération, chacun auroit pour elle le plus grand mépris. Dieu garde les Bruxellois de ces Femmes à prélenions, qui sont toujours le fléau de leurs maris, de leurs enfans, de leurs amis, de leurs domestiques, et qui se faisant hommes à la manière de Ninon l'Enclos, ont toutes les faiblesses de leur sex et tous les vices du nôtre. Si la nature leur a donné des talens, elles les avilissent par l'usage qu'elles en font ».

L'auteur déclare cependant qu'il ne tient pas à une femme ignorante ; elle doit être, avant tout, une bonne mère de famille.

« Les belles Femmes sont rares ici, ajoute-t-il, mais leur physionomie est touchante ».

« Elles auroient la taille mieux prise, si dès leur plus tendre enfance, on ne la leur gâtoit par l'usage des corps (corsets).

Il existait alors à Bruxelles un faiseur de corps, qui gagna une fortune dans ce commerce.

Notre chroniqueur dénonce et flétrit ensuite l'emploi et l'abus du fard et du rouge, que l'on voyait sur le visage des femmes du monde et du demi-monde.

Suit alors l'intéressant passage ci-dessous sur le théâtre de notre ville :

« Le Théâtre de Bruxelles, n'est plus ce qu'il étoit du temps que le sr Denneterre en avoit la direction : il jouissoit alors de la réputation d'être, après ceux de Paris, le meilleur théâtre de l'Europe ; on y donnoit des Tragédies, des Comédies, des Opéra-Comiques, mêmes des Drames ; Bruxelles avoit sa Dumenil, sa Clairon, sa d'Angeville, son Le Kain, son Préville ; aucun d'eux n'existe plus ; et une des filles de sr Denneterre qui reste, est la seule actrice aujourd'hui qui, dans certains rôles, obtienne avec raison les applaudissements du public. On donne ici quelques fois des pièces qui n'ont pas été jouées à Paris. L'année dernière nous

(1) Londres 1782. (Archives Génér. du Royaume, n° 1541).

avons vu représenter un Opéra-Comique du Prince de Ligne, une Comédie du Chevalier de Nercial, et un Drame de M. de S. Peravi.

« Quant aux mœurs des Comédiens, elles sont ici comme partout ailleurs, et seroient aussi comme partout ailleurs moins répréhensibles, si le préjugé ne rendoit pas leur profession avilissante. C'est le vice seul qui doit avilir ; si la comédienne est débordée, on doit la mépriser ; mais quand l'un et l'autre tiennent une conduite aussi irréprochable que Brissart et Melle Duménil, quelle raison a-t-on de rougir de les voir et même de vivre en société avec eux ?

« Quoï ! parcequ'un homme jouira des honneurs du Louvre, qu'il aura les grandes et les petites entrées, qu'il sera décoré des Ordres du Roi et qu'il descendra des du Guesclin ou des Bayard, il pourra impunément braver l'honnêteté publique, et être escroc sous le nom de protecteur, et plus encore sous celui d'emprunteur, sans être deshonoré ; je pourrai le voir, me dire son ami ; on ne trouvera pas même étrange que je me vanle d'être son protégé ; et je ne pourrai pas sans rougir avoir un la Noue pour ami, et me vanter d'être lié avec un Chassé !

« Vous souvenez-vous de ce Duc à qui toutes les Laïs de Paris, même celles de la rue Froid-Manteau, disoient au Palais royal : Monsieur le Duc, nous irons souper chez vous, mais faites-nous la grâce de ne pas vous promener ici avec nous ?

« Les Bourgeois de Bruxelles ne vivent pas avec les Comédiens ; mais ils ont le bon esprit de ne pas les mépriser quand ils sont honnêtes et qu'ils ont des mœurs.

« La proximité de Paris nuit beaucoup au Théâtre de Bruxelles : si celui-ci a un bon sujet, il n'en jouit que le temps qu'il faut pour qu'il soit en état de hazarder son débul ou sur le Théâtre François ou sur le Théâtre Italien. Le Théâtre de Bruxelles est, à proprement parler, une école où viennent se décrasser les Acteurs qui se sentent assez de talens pour se montrer sur les planches de Paris. La Rive, que vous voyez à présent avec plaisir, a paru ici pendant assez long-tems avec une sorte d'éclat ; mais il lui faudra du temps pour arriver à Paris au premier rang ».

La dixième lettre du recueil traite du séjour à Bruxelles, des mœurs et de la manière de vivre de ses habitants, de leur bonne compagnie, de leur prédilection pour la bonne chair, de l'éducation de leurs enfants, des professions exercées.

« Vous ne vivez (à Paris) qu'avec des connoissances, dit l'auteur ; ici, on peut vivre avec ses amis ».

Et plus loin :

« La bonne compagnie que celle de ses amis, avec lesquels on peut sans danger permettre à son imagination des écarts ».

Puis, il critique les réunions et réceptions de Paris, où la table est délicatement servie, mais où il est de bon ton de n'avoir ni faim ni soif.

« Les Bruxellois, au contraire, dit-il, plus conséquens, mangent bien et boivent largement, restent long-temps à table et sans ennui ».

La lettre nous renseigne également sur les professions de nos citadins ancêtres :

« ... beaucoup plus de marchands que de commerçants ; le nombre des détailliers y est infini ; mais ce qui fait vivre une très grande partie des familles Bourgeoise de Bruxelles, ce sont les emplois que le Gouvernement distribue. Le nombre des Avocats y est aussi très grand... Peu travaillent il est vrai, mais cependant tous vivent de la manière (de la manie, évidemment) de plaider qu'ont les Commerçants ; les Procureurs profitent encore plus de cette frénésie ; on dit qu'ils sont comme ceux de France, fort âpres à la curée ».

En terminant parlant du privilège que les avocats et les médecins bruxellois de l'époque prétendaient avoir de porter l'épée, l'auteur leur décoche ce trait :

« Je ne me fais pas à l'idée qu'une arme meurtrière soit une marque d'honneur pour un ministre de la Justice ou de la Santé ».

Nous voyons dans ces lettres notre ville actuelle ne différant guère de celle de 1772, sauf, bien entendu, les progrès matériels accomplis.

Les deux Bruxelles ne sont-ils point pareils sous certains rapports ?

Le théâtre de la Monnaie n'est-t-il pas encore toujours renommé et l'antichambre de l'Opéra de Paris ?

Nos femmes ne se fardent-elles point comme leurs aïeules ?

Le bruxellois, bon compagnon, n'aime-t-il plus la bonne chair ?

Le nombre des avocats et des commerçants a-t-il faibli et le Gouvernement se montre-t-il moins généreux ?

Si l'auteur a formulé des critiques, elles sont bien plutôt adressées à ses compatriotes de Paris.

Il a rendu hommage, en réalité, à cet esprit hospitalier et de bon sens qui a toujours été l'apanage, de nos populations, mais que l'après guerre a quelques peu altéré, hélas.

HUBERT HENRY.

### A propos d'une édition liégeoise de L'Ortus de Van Helmont.

Dans le Folklore Brabançon, XV<sup>e</sup> année, pp. 429 et 430, article sur François Mercure Van Helmont, le Dr. Behaegel, se fiant à la traduction du Dr. Broeckx, renseigne comme étant liégeoise l'édition de l'Ortus de J. B. Van Helmont, imprimée chez Devenet en 1667.

M. Nève de Mevergnies nous fait remarquer que Lugdonum n'est pas le nom latin de Liège, mais de Lyon.

L'édition en question est donc d'origine Lyonnaise et non Liégeoise.

### L'étang de l'Ermite dans la Forêt de Soignes.

Nous devons à M. J. Lefèver de pouvoir donner à nos lecteurs ce joli dessin de l'étang de l'ermite dans la Forêt de Soignes.

#### Prières-incantations.

Ces prières obtenues d'une vieux guérisseur, non sans peine, viendraient d'un manuscrit datant du temps de Charlemagne. Cette espèce de formulaire, exorcisme contre toutes sortes de maléfices, aurait été composé par le pape pour reconnaître les signalés services de l'Empereur Charlemagne. Bien entendu la guérison dépend de la foi en sa propre guérison.

I. *Contre la rage.* — La personne doit faire une neuvaine en se conformant aux dix articles ci-dessous :

1. Elle doit se coucher seule en draps blancs et nets ou bien toute vêtue quand les draps ne sont pas blancs.
2. La victime doit boire dans un verre particulier et surtout ne point baisser la tête pour boire aux fontaines ou rivières, sans cependant s'inquiéter si elle se verrait dans l'eau.
3. Elle peut boire du vin blanc mêlé avec de l'eau pure.
4. Elle peut manger du pain blanc, de la chair d'un agneau d'un an, des poissons portant écailles. Toutes ces choses doivent être mangées froides. On peut y joindre du sel.
5. On peut se laver les mains et se frotter le visage avec un linge frais. L'homme ne peut faire sa barbe durant la neuvaine.
6. On ne peut se peigner pendant 40 jours.
7. Le 10<sup>e</sup> jour, il faut faire délier son bandeau par un prêtre le faire brûler et en mettre les cendres dans la piscine.
8. Tous les ans il faut garder la fête de St. Hubert.
9. Si la blessure ou morsure va jusqu'au sang il faut faire la même abstinence l'espace de 5 jours.
10. On peut donner le répit ou délai de 40 jours à toute personne mordue ou blessée par un animal enragé.

II. *Prière pour arrêter le sang (coupure ou plaie).* — Dieu est né la nuit de Noël à minuit. Dieu est mort. Dieu est ressuscité. Dieu a commandé que le sang s'arrête, que la plaie se ferme que la douleur se passe, que cela n'entre ni en matière, ni en senteur, ni en chair pourrie, comme ont fait les cinq plaies de Notre Seigneur J. Ch. ressuscité.

Il faut répéter 3 fois ces mots et à chaque fois on fait le signe de la croix sur la plaie en nommant la personne et en disant : Dieu t'a guerrie. Ainsi-soit-il. On commence une neuvaine à jeun à l'intention des 5 plaies.

III. *Guérison de la colique.* — Mettez le grand doigt de la main droite dans le membral et dites : Marie qui êtes Marie aux coliques, passion qui est entre mon foie, mon cœur, ma rate et mon poumon arrêté au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ! Dites 3 pater et 3 avé et nommez le nom de la personne en disant : Dieu t'a guéri. Amen.



L'étang de l'ermite dans la Forêt de Soignes.  
(Dessin de Peeter J. Lefèver.)

IV. *Brûlures*. — Par trois fois différentes vous soufflez sur la brûlure en donnant au souffle la forme d'une croix et dites : l'eu de Dieu, perds ta chaleur comme Judas perdit sa couleur quand il trahit N. S. J. Ch. au Jardin des Oliviers et nommez le nom de la personne en disant : Dieu t'a guérie par sa puissance ; sans oublier la neuvaine.

V. *Yeux*. — Faire le signe de la croix et souffler dans l'œil en disant : maille de feu sur ce que soit ongle graisse ou araignée, Dieu te commande de n'avoir pas plus d'influence sur cet œil que les juifs le jour de Pâques sur le corps de N. S. J. Christ. Puis on fait le signe de croix sur les yeux en soufflant et en disant : Dieu t'a guérie.

VI. *Guérison de la tranchée des chevaux*. — Cheval noir ou gris (selon le poil de la bête) si tu as les avires de quelque couleur qu'il soit ou des tranchées rouges ou de toutes sortes d'autres maux en cas qu'ils soient. Dieu te guérisse et le bienheureux St. Eloi. Au nom du Père et du Fils et du St. Esprit Amen. 5 Pater et 5 Avé.

VII. *Chancres*. — Chancre blanc, chancre rouge, chancre douloureux éteint ton feu et ta rouge, comme Judas perdit sa couleur quand il trahit Notre Seigneur.

3 fois l'oraison et vous soufflez en croix sur la bouche de la personne et vous obtenez une parfaite guérison.

VIII. *Entorse et écart de cheval*. — Vous dites 3 fois : aide-toi entorse, perds ta force, puis faites 3 fois le signe de la croix sur l'entorse ou l'écart à la fin de chaque oraison.

IX. *Mal de dents*. — Sainte Appoline arrive sur la pierre de marbre. Notre Seigneur passant par là lui dit : Appoline que fais-tu là ? Je suis ici pour mon mal de dents répond-elle. Appoline retourne chez toi. Si c'est un ver il crèvera, si c'est une goutte de sang elle tombera. 5 Pater et 5 Avé et faire le signe de la croix en face du mal que l'on ressent en disant : Dieu t'a guéri par sa puissance.

X. *Guérison de la teigne*. — Paul était assis sur une pierre de marbre. Notre Seigneur passant par là lui dit ; Paul que fais-tu là ? Je suis ici pour me guérir de mon chef. Paul lève-toi et va trouver Sainte-Anne pour qu'elle te donne une huile quelconque ; tu t'en graisseras à jeûn le jour et pendant 1 an + 1 jour. Celui qui le fera n'aura ni rogne, ni gale, ni teigne, ni rage.

Il faut répéter cette oraison un an et un jour sans y manquer tous les matins et au bout de ce laps de temps vous serez radicalement guéri, et, mieux, exempt de tous ces maux pour la vie.

N. B. On obtient difficilement ces prières auprès des tenants, car ils ont la crainte de faire perdre l'efficacité des prières ci-dessus en la prêtant aux tièrces personnes.

Dion-le-Val (Grez-Doiceau).

R. SNAPPE.

### Cross-word ancien.

Nous donnons ici l'explication de l'énigme posée à nos lecteurs dans le *Folklore Brabançon*, XV<sup>e</sup> s., p. 123. Le texte débute par : Het eerste paer, cette ligne doit se lire de gauche à droite, la suivante de droite vers la gauche, est ainsi de suite.

Début 11<sup>ème</sup> ligne, milieu :

1	2	3			
	[Het eerste paer				
	6	5	4		
	[formeerde God dat				
	7	8	9	10	

[In 't begin verloor hun etc.

Voici tout d'abord le texte flamand :

« De Doelende Wereld, letterlyck en zinnebeeldig vertoon ». *Het eerste paer dat God formeerde in 't begin verloor hun makers beeld en sloeg den doolweg in, en maekte hun nakroost van natuer tot regte slaeven ; die op den doolweg van hun ydele lusten draven, een gierigaard die slaeft en zweel, om 's wereld goed, tot dat hij doelende het al verlaten moet, een geyle en wulpsche aert, verkiest het dartel leeven, en moet vroeglijdig om zijn vuyle lusten sneven, een dronkaart die in wyn en dranken is verzol, loopt doolend bij den weg, ieder een tot een spot, maer zou men liegen en bedriegen, agterklappen, den diefstal, haet en nyd, en al het vuyle snappen verlonen, dat men hoort en ziet, in het gedrag, wat slingsche en krommen weg, kwam dan wel voor den dag. Gelukkig is die, die den doolweg zoekt te myden, en van de deugd zig op den middelweg laet leiden en op dat smalle pad na 't ceuwig leeven gaet, dit is voor 't doolend volk den allerbesten raed.*

Traduction : Le titre du Puzzle est : Le monde errant montré sous une forme littéraire et emblématique.

Le premier couple humain que Dieu a créé, a perdu bientôt sa ressemblance avec son créateur et ce fut le chemin de la perdition ; il fit de sa descendance de véritables esclaves, qui sur le chemin poursuivent leurs mauvais penchants ; un avare peine et sue à acquérir des biens terrestres jusqu'au jour où il devra les abandonner. Un instinct pervers et débauché préfère une vie voluptueuse, qui mène à un décès prématuré ; un ivrogne qui se grise de vin et de boissons courtes errant le long du chemin, faisant la risée de tout le monde. Mais si on exposerait le mensonge, la tromperie, la médisance, le vol, la haine, l'envie et le langage pervers que l'on entend, journallement que vaudrait-il un jour ? Heureux celui qui cherche à éviter ce labyrinthe et se fait conduire par la vertu dans le droit chemin et s'en va par ce sentier étroit à la vie éternelle ; c'est pour ce monde errant le meilleur conseil.

Les trois premiers lecteurs qui ont résolu exactement la difficulté sont :

MM. Pellegrin (Bruxelles).  
Amter (Louvain).  
Festraets (Berchem-Anvers).

Ces personnes ont reçu comme prix un exemplaire de l'Ouvrage de M. P. De Keyser : *Gent in de Literatuur en in de Folklore*.

### Identification.

Dans le n° 57 (10<sup>e</sup> année : 1930-1931), du Bulletin page 224, nous avons reproduit la photographie d'un groupe d'écrivains wallons, réunis chez feu M. l'abbé Michel Renard, l'auteur de *Djean d'Nivelles*.

Les personnages sont :

1<sup>er</sup> rang (assis, de gauche à droite) : feu MM. le baron Alphonse-Marie-Barthélemy-Joseph Hanon de Louvet (Nivelles), l'abbé Michel Renard (Braine-l'Alleud), Auguste-Joseph Dejardin (Liège) et Chauvin (professeur à l'université de Liège) ;

2<sup>e</sup> rang (debout, de gauche à droite) : M. Albert Robert (Bouvignes ; alors président de *Namur po tot*, de Bruxelles), Edouard Parmentier (Nivelles), feu M. Aimé Brulé (Nivelles), feu M. Joseph Defrècheux (Liège) et feu Georges Willame (Nivelles).

« Photographie d'un groupe d'amis d'Edmond Etienne, prise « quelque temps après la mort de celui-ci, dans un pavillon de « chasse au bois de Foriest, sous Braine-l'Alleud, bois appartenant « alors à feu M. le notaire Gouttier, de cette localité ».

(Identification effectuée par M. AD. MORTIER).



## Bibliographie.

(Belgique).

VERNIERS LOUIS. *Le milieu local au service de l'enseignement de l'Histoire et de l'éducation esthétique*, 62 p. 1936. Documents pédotechniques. XV<sup>e</sup> année, n° 1. Avril 1936.

Au moment où des circulaires ministérielles prescrivent au personnel enseignant de s'inspirer du milieu local (physique et social) de l'enfant dans tout l'enseignement, il est utile de lire cette plaquette de M. L. Verniers qui montre comment ce milieu peut être utilisé. Des exemples concrets illustrent son explication.

Nous constatons que l'auteur est amené à englober dans ce milieu le folklore local, c'est à dire que le Folklore devient un matériel didactique non seulement utilisable mais recommandable.

Les nouvelles prescriptions pédagogiques vont amener tous les instituteurs à s'intéresser au folklore de leur contrée, tous vont devoir utiliser ce matériel et même faire des recherches pour le compléter.

Tous seront amenés à recueillir un matériel folklorique et à le garder dans les armoires où ils réunissent leur matériel didactique. Peut être même les communes seront elles amenées, comme en Norvège, en Suède, à avoir leur Musée local servant à toutes les écoles de la localité.

La lecture de la brochure de M. Verniers fait en tout cas bien apparaître la nécessité où on va se trouver de développer les connaissances relatives aux communes, aux mœurs et aux besoins de leurs habitants.

GUILLAUME DES MAREZ. *Etudes inédites*, 182 p. Falk. Bruxelles, 1936.

Un groupe d'anciens élèves a réuni pieusement les travaux en cours de Des Marez au moment où la mort est venue le surprendre. Une préface de Bonenfant, une notice biographique de H. Pirenne et la bibliographie des travaux de Des Marez réunie par B. Delanne.

Comme études inédites : la phase préconstitutionnelle dans la formation des villes belges, la ville (Dinant étant pris comme exemple) dans la période préconstitutionnelle, le seigneurie de Ste Gertrude de Nivelles à Bruxelles ; le domaine du St. Sépulture de Cambrai à Bruxelles au XII<sup>e</sup> s. ; le plus ancien sceau de Bruxelles, l'origine des armoiries de Bruxelles ; le tombeau et la maison de Roger Van der Weyden ; les transformations de Bruxelles au XVII<sup>e</sup> s. et l'agitation révolutionnaire de 1841 à 1856.

DANIEL VAN DAMME. *Ephéméride illustrée de la Vie d'Erasmus*, 88 p., g. d. format. Illustr. Prix 30 frs. Sté A<sup>m</sup> de Rotogravure d'Art. Anderlecht.

Un album plutôt qu'un livre, caractérisé par un beau choix d'illustrations et une édition d'art. Le texte, très scrupuleusement dressé, retrace la vie d'Erasmus de sa naissance à sa mort, date par date, uniquement d'après des documents sûrs. C'est un ouvrage d'agrément et de référence qui sera très utile à tous ceux qui s'intéresseront aux travaux d'Erasmus et désireront les resituer dans sa vie.

SANDER PIERRON. *Histoire illustrée de la Forêt de Soignes*. Édit. La Pensée Belge. Bruxelles, Rue Royale.

Le premier volume de cette encyclopédie consacrée à notre belle forêt est terminé et la reliure offerte aux souscripteurs et acheteurs en est simple, de bon goût. Dans ce volume ils trouvent ce qui concerne la Géographie, l'histoire et la juridiction de la Forêt.

Dans le deuxième volume dont la moitié est sortie de presse, on trouvera la flore, la faune et les maisons seigneuriales.

MOUREAU PAUL. *Fleurs d'al viespréye*. 100 p. 1936.

Recueil de poésies rédigées en dialecte de Jodoigne, évocatrices de vieux usages et de mœurs touchantes, particulièrement relatives à la maternité.

L'œuvre a été primée par la Province de Brabant, Joseph Gillain l'a illustrée et Julien Flament qui a préfacé le livre écrit : « la sagesse, la modestie, la bonne grâce de ce recueil le rendront cher à tous les gens de goût.

LAPORT GEORGES. *Monuments mégalithiques et pierres à légendes de Wallonie*.

Brochure contenant les 78 renseignements fournis par l'auteur pour le Corpus du Folklore Préhistorique publié par M. P. Saintyves et dont nous avons antérieurement rendu compte.

*Eigenschoon en De Brabander*, N° 4 à 7, 1936.

Les n° 6-7 de 1936, de cette revue de Folklore du Brabant E et O, contiennent une étude copieuse de J. Mees sur *O. L. V. Kerk van Laken*.

L'auteur y passe en revue la plupart des ouvrages parus antérieurement sur l'histoire de N. D. de Laken.

M. F. De Ridder publie *Losse aantekeningen aangaande Aarschol en omtrek* qui s'occupe spécialement de la seigneurie de Rivieren.

M. A. Verbouwe donne un intéressant article illustré de 7 planches sur *Iconographie van de Abdij Dielegem* (Jette).

M. Jan Lindemans donne une étude très fouillée et bien documentée sur la *Toponymie van Beert*.

On y trouvera des renseignements sur la commune de Bierges (Beert) le sol, les cours d'eau, des élévations (où nous trouvons le *Kallenhol*, le *Gaigeveldle*, le *Pollenberg*, le moulin à vent, situés sur la limite vers le hameau Zuum qui nous semblent révéler l'existence avec le *Alveraad*, *Hellebeek*, *Klokkeborre*, *Loomeersch*, *Looveld* et *Hondzochl* d'une nécropole à incinération qui peut être de l'époque de la Tène.

Encore les chemins, la structure du village, les hameaux de *Kallenhol*, *Termereen* et *S. Laurent*, la situation économique.

Cette bonne monographie est accompagnée d'une esquisse historique de recherches sur l'étymologie de Beert (jadis Beritgia) que M. Lindemans traduit par *Bronyke plaats*, endroit riche en sources.

Pour terminer une nomenclature raisonnée des lieu-dits.

L'auteur ne cite aucun des Sires de Bierges qui ont résidé au borgl (avant le XV<sup>e</sup> s.) près de l'église.

Le n° 4 1936 contient *de opkomst van hel begynenwoezen te Diest*, par le très compétent abbé Philippen.

*De hoofdkerk van de HH. Sulpitius en Dionysius te Diest*, avec planches par M. G. vander Linden.

L. S.

*Le Guetteur Wallon*. N° 67 à 72, 1936.

Dans le n° 67, Lefèvre termine ses notes de folklore sur Ver Custinne et Dandoy décrit des types anciens namurois, les commissionnaires et les marchands de boules.

Dans le n° 69, J. Chot parle de la curieuse corporation des pelcurs de chêne de la vallée du Viroin.

Dans les n° 70-71, le général Philippe présente le village de Cerfontaine dans le passé et J. Guislain la danse des olivettes à Rienne.

Dans le n° 72, on lit une longue étude de Fernand Pieltain sur la Justice criminelle à Namur au XVIII<sup>e</sup> siècle.

*Revue Belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*. T. VI, n° 2. Avril-juin 1936. Abonnement : 80 francs.

Intéressant le Brabant on lit dans ce fascicule des Andrée Louis sur la décoration sculpturale des chapelles du de l'Eglise St. Martin à Hal et du chanoine textes concernant l'histoire artistique de l'abbaye XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

*Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie.* 74<sup>e</sup> année, 1935.

Indépendamment des décisions administratives, ce volume contient des travaux de MM. Brigode sur la valeur constructive de l'architecture gothique ; Coomans, sur la voûte au Moyen-Age ; Saintenoy sur les servitudes des propriétés du quartier du Parc à Bruxelles et Tombu sur l'Histoire de la céramique à Huy et à Andenne.

*Le Flambeau.* 19<sup>e</sup> année, N<sup>o</sup> 8, août 1936.

Publie trois des communications qui ont été présentées lors de la commémoration d'Erasmus à Anderlecht en juillet dernier : PERQUEUR : *Erasmus à Anderlecht* ; MARIE DELCOURT-CURVERS, *Vie d'Erasmus* ; VICTOR LAROCK, *Erasmus, prince de l'humanisme*.

*Wetenschap in Vlaanderen.* 1<sup>ère</sup> année, N<sup>o</sup> 11, juillet 1936.

Dans ce fascicule une large place est faite à Erasmus à l'occasion de sa commémoration. Gerard Brom étudie Erasmus comme humaniste ; P. Polman le montre aux prises entre les théologiens d'une part et Luther d'autre part ; F. Kossmann rend compte des cérémonies de la commémoration d'Erasmus à Rotterdam les 10 et 11 juillet.

*Onze tijd.* 1 Septembre 1936.

Beaucoup de nos lecteurs s'étant intéressés cette année à Erasmus, nous tenons à les renseigner sur les travaux qui ont paru dans diverses revues à l'occasion de la commémoration du grand humaniste. Dans la revue *Onze Tijd*, M. P. Van den Woestyne publie une étude illustrée sur les divers aspects d'Erasmus.

*Bulletin de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles,* 1936, N<sup>o</sup> 2 et 3.

Concernant le Brabant, ce fascicule contient un article de l'abbé Thibaut de Maisières sur la chapelle du Chantelet à Vieux Genappe.

*Le Parchemin.* Bulletin belge d'entr'aide et de documentation héraldique, généalogique, onomastique.

Cette nouvelle revue répond à un besoin réel. Nous en voyons la preuve dans les nombreuses réponses données aux demandes posées.

C'est une espèce d'intermédiaire des curieux à l'usage des généalogistes.

Chaque N<sup>o</sup> contient un article illustré sur nos beaux portraits de famille par M. Louis Robyns de Scheidauer, membre du Vieux Bruxelles.

Le n<sup>o</sup> 2 reproduit un tableau de la famille Snoy d'Oppuers par J. Paelinck et le n<sup>o</sup> 4 un beau portrait de la famille Moretus Plantin attribué à G. Cogues. Ces portraits sont accompagnés de savants commentaires héraldiques. Ce dernier N<sup>o</sup> contient également une étude érudite du savant héraldiste M. Octave le Maire sur la famille de la Tour et Taxis avec quatre planches.

Le baron P. Verhaegen fait connaître ce qu'étaient les *Titres du Saint-Empire*.

Souhaitons bon succès à cette aristocratique publication, dirigée avec compétence par M. Tony Cardon de Lichtbuer.

L. S.

*Thiunas,* revue de Folklore et d'histoire de Tirlemont, 1936, n<sup>o</sup> 3 et 4.

Ce n<sup>o</sup> contient une étude illustrée de M. J. Wanters sur l'hôtel de ville de Tirlemont. L'ancien hôtel de ville était une belle habitation patricienne avec perron, de 1640 cédée par Jean Otto Immens, secrétaire communal en 1713.

L'hôtel de ville actuel a été construit en 1836. Dans la façade furent encastrés les bustes dorés de van Dyck, Rubens, Coebergh, Charles V, Vésale, Grétry et Juste Lipse. Nous trouvons dans le même n<sup>o</sup> un article en flamand, non signé, *De Schapenbrug en het beeld van S. Jan te Thienen*.

L. S.

*Le Vieux Liège.* Juillet 1936.

Ad. de Warsage donne un article sur quelques processions curieuses de Wallonie et une série d'expressions concernant les signes atmosphériques.

*Les Etudes Comblinoises.* N<sup>o</sup> 7. Août 1936.

Jules Feller continue la publication de recettes XV<sup>e</sup> siècle extraites d'un manuscrit wallon.

Des considérations intéressantes sont faites sur de la légende des Quatre Fils Aymon et sur la thèse sentée M. A. Pierret dans *La Vie Wallonne*.

*Oostvlaamsche Zanten,* II<sup>e</sup> année,

Le fascicule 3 est consacré au sujet desquels Karel C. ments intéressants.

Le n<sup>o</sup> 4 publie des mariages et la noce chez les Saint Grégoire à

*Toerism.* 15<sup>e</sup> année, juillet et août 1936.

Le numéro de juillet de l'organe du Vlaamsche Toeristen Bond est consacré à Malines, son histoire, ses monuments, ses curiosités, le Malines pittoresque et son côté humoristique.

Dans le N<sup>o</sup> d'août, Constant Theys donne un article illustré sur le village brabançon de Drogenbosch, sur la Senne.

*Conférences et Théâtres.* N<sup>o</sup> 8, août 1936.

Dans le N<sup>o</sup> d'août M. Bodeux donne un article illustré sur la danse en France, danse des salons à travers les époques, mais également danses spéciales des diverses régions françaises.

La revue consacre ensuite un numéro spécial aux quatre Reines des Belges.

*Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie,* n<sup>o</sup> 1, 1936.

Contient deux études d'ethnographie intéressantes, celle de M. Fl. Mortier sur le Hoang Ho ou Fleuve Jaune et celle de M. J. Leyder sur l'origine des Bwaka de l'Ubangi au Congo.

JOS. PHILIPPEN. *De Bedevaartvlaggetjes der stad Diest.* 24 p. illustrées.

Tiré à part des articles parus dans *Eigen Schoon* et *De Brabander* et consacrés aux drapelets de Pèlerinage de Diest.

*Natuur en Stedenschoon.* N<sup>o</sup> 10, octobre 1936.

Cette revue proteste contre la destruction à Louvain de l'immeuble du XV<sup>e</sup> siècle situé rue de Diest et connu sous le nom : *De Kandelaar* (Le Chandelier).

Elle annonce aussi la découverte à Velthem, à proximité de l'ancien chemin romain, vers Vilvorde, d'ossements de chevaux et de nombreux fers-à-cheval.

*Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'histoire.* 8<sup>o</sup> année, n<sup>o</sup> 3.

Le Bulletin des Musées d'Art et d'Histoire couvrant la période Mai-juin 1936 contient, concernant le Brabant, un article de M. H. Nicaise sur les faïences de Louvain.

*Dienst voor Geschiedkundige en Folkloristische Opzoekingen.* Province d'Anvers, 1936.

Dans le rapport au Conseil Provincial de la Province d'Anvers sur l'activité des différents services se trouve le compte rendu

des travaux du Service Folklorique de cette province. On y lit une communication de M. G. Schnock sur les marionnettes et la culture.

*Oudheid en Kunst.* 27<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 3. Brecht, 1936.

Le fascicule 3 de la Revue du Cercle de Brecht contient des articles de L. Stroobant sur la préhistoire de Rumpst, de G. Meeussen sur le temps de la rétorsion, de J. Cornelissen sur le pèlerinage à la chapelle des lépreux à Rumpst. Cet article est illustré de curieuses statues de lépreux avec chapeau, cliquette et l'écuelle qui leur était réservée pour leurs aliments.

### **Etranger.**

ELENA COSTACHE GAINARIU. *Monografia comunei Burdujeni, plasa bosancea judetul suceava.* 132 p. + 1 carte et 16 photographies. Bucarest 1936. Prix 60 lei.

Le système des monographies de communes, d'après des enquêtes sur place, avec des séjours prolongés des enquêteurs s'est fort développé en Roumanie. Ces monographies envisagent l'étude d'une commune sous tous ses aspects : historique, géographique, économique, on y joint l'aspect archéologique, linguistique et folklorique.

Le travail ici signalé et relatif à la commune de Burdujeni s'inspire de ces principes et nous constatons l'absorption du folklore dans la conception d'ensemble.

ERIXON SIGURD. *Batlag ah Kyrkbatler.* 28 p. illustrées.

Étude sur la barque à multiples rameurs, encore en usage dans certaines régions suédoises et qui évoque à nos esprits belges le souvenir des barques normandes. Il donne des détails sur sa construction et sur sa manœuvre.

Dans deux autres études : *Fran mina upptäcktesor i Hemlandet*, et *Osterzötlands lygdemaleri*, il continue à publier ses travaux ethnographiques sur les habitations des diverses régions de la Suède et leur ornementation sculptée ou picturale.

G. T. NICULESCU VARONE. *Bibliografia 1 tre populari.* 88 p. Bucarest 1936. Prix : 30 lei.

L'auteur a dressé un répertoire des écrivains roumains par le folklore de leur pas des poésies populaires, mais le couvre la période 1830-1935.

NICULESCU VARONE. *Le folklore roumain versifié*. 32 p. Bucarest 1936. Prix : 20 lei.

Se rattachant au précédent ouvrage, l'auteur donne en traduction française un choix de ces poésies. Il est à remarquer que bon nombre d'entr'elles sont des pièces improvisées au cours de cérémonies ou dans des circonstances spéciales.

*Revue du Folklore Français*. N° 2-3, mars-juin 1936.

Contient une interprétation de M. P. Saintyves de ce qu'il faut entendre par culture spirituelle et culture matérielle, en ethnographie et en folklore.

Contient également le texte accompagné d'illustrations de la Conférence donnée à l'école du Louvre par M. G. H. Rivière, sur les Musées de Folklore à l'étranger et le futur Musée français des arts et traditions populaires.

Le N° 3 (mai-juin) contient une série de remarques intéressantes de M. Varagnac sur les caractères généraux des costumes régionaux français.

*Revue Anthropologique*. 46<sup>e</sup> année, 1936. N° 4-6 ; 7-9.

Pouvant intéresser les folkloristes sont à signaler dans ce double numéro de la *Revue Anthropologique*, les articles de K. Majewsky sur les modèles d'argile de chaumières dans la civilisation de la céramique peinte en Ukraine, et celui de J. H. Probst-Biraben sur les talismans contre le mauvais œil (Erreurs et vraisemblances).

Dans le fascicule des mois de juillet et de septembre, nous citerons ceux de Marcel Jousse sur le minimisme humain et l'Anthropologie du langage et du Dr W. Jankowski sur les bases et les limites de l'Anthropologie.

*Eigen Volk*. N° 7 et 8, 1936.

Cette revue hollandaise de folklore, dialecte, héraldique et généalogie contient dans ses derniers numéros des articles de D. Philips sur les animaux dans la symbolique chrétienne, de J. Rasch sur les œuvres des fées et des elfes, de Zwaagdyk sur le folklore de l'enfance, etc...

*Sinte Geertruydsbronne*, 13<sup>e</sup> année, N° 2.

Parmi les articles publiés dans ce numéro de la revue du Brabant hollandais, signalons ceux de J. W. A. Gommers sur des dictons populaires de Westdyk et de V. Dd. sur les origines de Saint-Gertrude.

*Oberdeutsche Zeitschrift für volkskunde*, 1936, N° 1.

Comme travaux d'intérêt général on peut lire dans ce fascicule ceux de M. Fehrle sur la vie populaire et l'Etat et de H. Philips sur les conceptions populaires et le travail manuel.

*Archives suisses des Traditions populaires*. T. 35, n° 1, 1936.

Max Baldinger donne une étude en allemand sur les superstitions et les pratiques populaires concernant l'art dentaire et W. Keller publie en italien des apologues et des fables populaires du Tessin.

*Nordiska Museets och Skansens Arsbok*, 1933, 304 p. illustrées.

L'annuaire pour 1936 des Musées nordiques et du Skansen de Stockholm contient cette année comme travaux à signaler aux folkloristes et aux ethnographes, ceux de Gunnel Hazelius-Berg sur l'outillage et les trucs du métier des perruquiers du XVII<sup>e</sup> s. à nos jours, de Sam Owen Jansson sur les appareils à peser et à mesurer. Il contient également la description des principales pièces acquises par les deux Musées dans le courant de l'année 1935.

*Rig*. N° 3, 1936.

La Revue pour l'histoire de la culture suédoise contient dans son fascicule 3 de cette année des études de Maj. Florin sur l'argent et le travail de ce métal comme moyen d'apprécier la culture humaine dans la région minière de Bergslagen et de Torsten Lenk sur l'introduction en Suède de la fabrication de platines à silex.

*Archivio per la raccolta e lo studio delle Tradizioni popolari italiane*. Fascicule 1-2, 1936.

Sous ce titre modifié paraît désormais la revue *« Il Italiano*. On lit entr'autres articles ceux de Maria Tedeschi chants sacrés populaires de la Sicile, de Giuseppe les rites et les cérémonies traditionnelles de la fête à Tropea, de Nicolas Barrelli sur des conjurations, d'Amato sur des chants populaires de Serino.

*Bulletin du Musée National d'Eth*. XII<sup>e</sup> année, 1936.

Ce volume de 226 p. contient des ballade populaire bulgare concernant sur la ballade concernant les

national des environs de Radomir, de Peteva sur les formes et l'ornementation des vases de terre cuite en Bulgarie, de Cr. Vakarlski sur les faucilles, les faux, les gants de bois et le battage en Bulgarie, de Soine sur les instruments de musique populaires bulgares, etc.

*Budkavlen.* T. XV, n° 2, 1936. Abo, Finland.

Ce fascicule donne des études de Gunnar Landtman sur des faits de magie, de Otto Andersson sur le Kalevala, de Cissar Granberg sur des particularités de la toilette dans le Norrland, etc.



## **Le Mouvement Folklorique.**

### **Sambre et Meuse.**

Le Service d'Études folkloriques et historiques de la Province de Namur s'est réuni le 26 septembre. Il s'est constitué en Société sans but lucratif afin de rendre possible commodément les acquisitions et la gestion du Musée qui s'ouvrira bientôt.

Le cercle Sambre et Meuse et le comité de Rédaction de la Revue *Le Guelteur Wallon* ont décidé de fusionner, cette publication devant devenir l'organe du cercle et du Musée.

Ajoutons que la Ville de Namur, propriétaire de l'Hôtel de Croix a passé bail avec la Société d'Archéologie, celle-ci devant gérer l'immeuble et y faire place à un Musée de Folklore et à un Musée des Beaux Arts.

L'inauguration de l'Hôtel de Croix comme Musée a eu lieu le Lundi 5 octobre.

### **Gauwdag.**

Le Cercle d'Histoire et d'Archéologie de l'Est et de l'Ouest du Brabant a tenu son X<sup>e</sup> Gauwdag à Opwyck le 6 Septembre.

Des communications ont été faites à cette occasion par le P. Ferdinand sur la flore et la faune de la région d'Opwyck et par l'Abbé Devis sur l'Art populaire.

M. Lindemans a fait l'historique du cercle depuis sa fondation.

A cette occasion, une exposition très intéressante, très instructive avait été organisée et l'administration communale d'Opwyck a décidé de mettre une salle à la disposition de cette exposition afin de lui conserver un caractère définitif.

Les assistants, qui avaient assisté à une conférence promenade par M. Stan Leurs dans l'église locale ont cordialement fraternisé autour d'une table dont le menu était celui de la kermesse locale.

### **Le Folklore dans l'enseignement.**

A la suite de circulaires récentes du Ministre de l'Éducation publique le personnel enseignant des écoles primaires doit s'inspirer de tous les éléments du milieu local pour la formation de la jeunesse. Cette décision implique une utilisation par tous les instituteurs des faits concernant la localité ou la région. Ce que notre revue préconise depuis quinze ans va maintenant de réalisation.

### *Jubilé de Cercles.*

Le Cercle d'Archéologie du Pays de Waes a commémoré le 23 août le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. D'autre part le Cercle Archéologique d'Atl annonce la célébration prochaine de son 25<sup>e</sup> anniversaire et l'organisation, à cette occasion, d'un Congrès d'Archéologie.

Le *Folklore Brabançon* félicite ces deux cercles dont les travaux sont justement appréciés par les connaisseurs.

### *Un Musée de Folklore à Molenbeek-St-Jean.*

L'administration communale de Molenbeek-St-Jean a décidé d'affecter la vieille ferme du Carreveld, dont elle est devenue propriétaire afin d'en assurer la conservation, à un Musée local de Folklore.

### *Le Stershof à Anvers.*

Quand la Province d'Anvers a fait l'acquisition du Rivierenhof, du Sterxhof et de ses dépendances, c'est à dire d'un ensemble de 160 hectares de parcs, pelouses etc., on cria au gaspillage. Aujourd'hui ce parc, envahi par la population anversoise est considéré comme un bienfait public avec ses trois terrains de football, ses courts de tennis, ses plaines de jeu pour enfants, ses étangs réservés à la pêche et au canotage, ses promenades boisées, etc.

Actuellement la Province met la dernière main à la restauration du château de Sterxhof qui avec ses soixante pièces, deviendra sous peu un magnifique Musée de Folklore. On y rassemble déjà des éléments de collection. Dans la partie du parc qui l'entoure, un Musée de Folklore en plein air sera installé. Bientôt une vieille ferme, remarquable d'aspect sera transformée en guinguette populaire.

Rappelons que notre revue avait en 1934 préconisé l'installation d'un Musée similaire au Heysel à l'occasion de l'exposition. Le succès de l'entreprise anversoise nous permet de dire dès à présent que Bruxelles regrettera un jour de ne pas avoir pris en considération notre proposition.

### *A Humelgem.*

Nos lecteurs savent que l'église d'Humelgem, grâce à l'activité du curé M. Vanderhulst, est devenue un charmant joyau. Ce bâtisseur vient de prendre sa retraite et celle-ci a donné prétexte à une manifestation de sympathie à laquelle s'associèrent non seulement la population de l'endroit, mais qu'honorèrent de leur présence, le nonce du pape, Mgr Micara et l'aumônier de la Cour, Mgr Cools.

### *Exposition de chapelles familiales.*

À Anvers, dans la chapelle Saint Nicolas désaffectée, le Cercle de l'Image a réuni en septembre dernier en une charmante petite exposition, environ 200 chapelles familiales, œuvres d'art folkloriques, touchantes de naïveté. Parmi celles-ci il en était de très anciennes, de très curieuses et parfois aussi de vraiment remarquables par leur conception et leur tonalité.

J. F.

### *Institut Archeologique du Luxembourg.*

Enfin, après près d'un siècle d'effort, de patience et de ténacité, l'Institut Archéologique du Luxembourg vient d'obtenir des pouvoirs publics (Ville et Province) le moyen d'installer ses admirables collections. L'inauguration officielle a eu lieu le 16 octobre. Les avatars des Institutions scientifiques mériteraient bien de tenter la veine des vaudevillistes, car les générations successives d'archéologues, préhistoriens, anthropologues et depuis quelques années de folkloristes, qui depuis 1846 luttent afin d'obtenir un abri pour leurs découvertes en ont vu et surtout entendu de toutes les couleurs.

Félicitons de leur succès nos amis luxembourgeois et que toutes nos sociétés se donnent rendez-vous pour aller en 1937 admirer leur œuvre.

### *Musée Postal.*

En octobre également a eu lieu l'inauguration à Bruxelles, (Avenue Rogier) du Musée Postal Belge. Nous doutons que cet endroit soit propre aux visiteurs et espérons que cette installation n'est que provisoire et que le Musée sera dans l'avenir transféré dans le centre.

### *Le Folklore et les Loisirs des Travailleurs.*

Un grand Congrès International des Loisirs des a été organisé à Hambourg du 23 au 30 juillet dernier. Ce a mis en évidence la considérable utilisation du Folklore faite par certains pays dans les loisirs des Travailleurs.

À ce Congrès, 42 pays étaient représentés dont pendant une semaine, tous les après-midi et des séances populaires et folkloriques furent en valeur les traits particuliers du Folklore d'Europe. Il y eut des soirées française, anglaise, d'aise, polonaise, etc.

Il n'avait malheureusement pas été Belgique dans ces démonstrations une des autres pays. À Hambourg a eu Congrès un grand cortège

cipants et de grandes démonstrations folkloriques eurent lieu dans diverses villes d'Allemagne, à Nuremberg, Munich, etc. et enfin une fête d'une inoubliable grandeur dans le stade des Jeux Olympiques qui était absolument comble.

Rappelons que notre Service avait proposé d'organiser à Bruxelles en 1935, à l'occasion de l'Exposition un grand cortège folklorique international avec fêtes spéciales dans les divers quartiers de la capitale, comme à Hambourg et d'une fête d'ensemble dans le stade du Heysel.

Mais ces démonstrations n'ont pas été jugées intéressantes et les groupes, au lieu de venir à Bruxelles se sont rendus à Londres. Il serait souhaitable que notre pays songe à prendre dans le domaine du Folklore, en plein développement partout, une place équivalente à celle des autres pays. Disons même qu'il serait temps que l'on manifeste chez nous un peu plus de compréhension des mouvements nouveaux qui se dessinent dans le monde.

### **Les Arts populaires en Suisse.**

La Commission suisse des Arts populaires vient d'arrêter un plan d'activité. A titre documentaire, nous en donnons ci-dessous le texte.

#### *I. — Activité dans la sphère Internationale.*

- a) apports suisses aux Archives internationales de l'A. P. soit : les monuments, publications, photos, films, disques.
- b) apports suisses à une bibliographie intern. des A. P.
- c) collaboration au répertoire général des musées d'A. P.
- d) collaboration à l'étude scientifique de la chanson populaire.
- e) participation éventuelle aux représentations de caractère international des chants populaires et danses.
- f) collaboration aux échanges internationaux de publications, films, disques, objets.
- g) communication des travaux scientifiques d'A. P. en cours, auxquels se consacrent les savants suisses.

#### *II. — Activité Nationale.*

- a) Etablir un état des monuments de l'A. P. répartis dans les musées, collections publiques et privées, dans les églises et couvents, sur le domaine public, etc.
- b) prendre part, en collaboration avec les autorités, associations et institutions intéressées, à l'élaboration d'une loi de protection des antiquités et monuments présentant une valeur artistique (postulat 1269).
- c) établir une bibliographie suisse de l'A. P. et collaboration au catalogue général des bibliothèques suisses.
- d) constituer des archives suisses de l'A. P.
- e) annonce des travaux scientifiques en cours (recueillis) invitation aux sociétés savantes et artistiques, aux universités, écoles, presse.

f) provoquer des échanges d'objets entre musées et collectionneurs (objets, publications, photos, disques, films).

g) publier ou contribuer à la publication d'un annuaire de l'A. P. en Suisse.

h) Inciter à la création de musées régionaux d'A. P. et folklore.

i) entrer en relation avec la Commission fédérale d'étude du ciné en Suisse ; entrer en relation avec l'Union suisse du travail à domicile et l'Œuvre nationale suisse pour la montagne ; entrer en relation avec l'Association nationale pour le développement du tourisme et l'Onst.

j) préparation de la participation suisse à l'Exposition internationale des A. P.

Ce plan d'activité n'est pas limitatif. Il est certain que tout ne pourra pas être entrepris de suite, ni uniquement par le secrétariat et les membres de la Commission N. A. P. Celle-ci chargera de certains travaux des sociétés et institutions intéressées. Le secrétariat servira de trait d'union entre collaborateurs et il aura pour tâche d'organiser les enquêtes, les travaux de recherches, d'en collectionner et classer les résultats.

### **Auberges de la Jeunesse et Folklore.**

Dans de nombreux pays, Pologne, Allemagne, etc. les auberges de la Jeunesse ont trouvé dans le Folklore de larges contributions à leur ornementation et aux distractions offertes à leurs membres. Le mouvement des auberges dans le Grand Duché de Luxembourg a décidé d'installer dans certaines de ses auberges des Musées Folkloriques afin de rendre son réseau plus attrayant et plus éducatif.

### **A l'Exposition de Paris.**

A l'initiative des Archives Internationales de la Danse, dont le siège est à Paris, une exposition des danses populaires d'Europe serait organisée à l'occasion de l'Exposition de Paris en 1937. Les éléments sont déjà réunis pour les danses françaises.

## Nos Excursions.

Cette année, nos trois excursions ont parfaitement réussi. Nous voudrions toutefois réunir à l'avenir un nombre plus important de participants. Faute de temps nécessaire pour assurer à ces excursions la préparation qui les rend fructueuses, nous ne sommes d'ailleurs pas certains de pouvoir en 1937 continuer à nous y consacrer. Aussi demandons nous dès à présent à nos habitués de nous dire si le programme suivant leur plait et si nous pouvons en principe compter sur leur participation.

En Mai, la visite à Arlon qui avait été annoncée comme une éventualité pour 1936.

En juin ou en Septembre, excursion surprise dans le Brabant.

En Juin ou en Septembre, excursion à Courtrai où nous nous réservons de montrer à nos participants une collection originale qui les intéressera. Au retour, on ferait arrêt au Château de Leeuwergem.

## FONDS DE RESISTANCE.

A l'occasion du renouvellement des abonnements certains de nos lecteurs que nous tenons à remercier ont tenu à ajouter au montant une certaine somme destinée à notre Fonds de Résistance. Ce sont :

Comte de 't Serclaes de Wommersom	45.00
G. André, avocat, Bruxelles	35.00
De Cock, Bruxelles	15.00
Federnisch, Mons	15.00
Schlosser, Uccle	15.00
Vanderseypen, Berchem	15.00

Total Frs. : 140.00

## NECROLOGIE.

Notre Service vient de perdre l'appui de M. Hottélet, curé de Boneffe (Province de Namur), abonné de la première heure et qui nous avait envoyé à diverses reprises des renseignements utiles sur la région namuroise attenante au sud-est du Brabant. Nous rendons hommage à sa mémoire.

Vallée de la Meuse --

Chemins de Fer du Nord-Belge.

## Alpinisme -- Camping

Sports de plein air et de rivière.

Pour les « ROCASSIERS » :

la seule région de Belgique qui puisse servir d'Ecole d'Escalade..... c'est la VALLEE DE LA MEUSE, dont la plupart des roches sont constamment visitées par les membres du Club Alpin Belge.

La plus accessible et la plus plaisante,  
celle qui présente  
la plus grande variété de falaises.

DE MARCHE-LES-DAMES-BEEZ, à  
FRE

toute la Haute-Meuse